



INFRASTRUCTURES EN ACTION

Plan d'entreprise
2024-2025 à 2028-2029

La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État en propriété exclusive du gouvernement du Canada.

Table des matières

Résumé.....	3
Portefeuille de projets de la BIC.....	10
1.0 Aperçu	13
1.1 Mandat et autorités.....	13
1.2 Activités et programmes.....	13
1.3 Harmonisation avec les partenaires, les priorités, les politiques et les programmes fédéraux.....	15
2.0 Environnement opérationnel.....	19
2.1 Environnement opérationnel externe.....	19
2.2 Environnement opérationnel interne.....	21
2.3 Examens et audits	23
3.0 Objectifs, activités, risques, résultats prévus et indicateurs de rendement.....	29
3.1 Perspectives pour la période de planification quinquennale	29
3.2 Activités d'investissement.....	29
3.3 Priority Sectors.....	32
3.4 Infrastructures pour les communautés autochtones.....	33
3.5 Recherche	57
3.6 Services-conseils et accélération de projets.....	60
3.7 Engagement externe.....	65
3.8 Principaux risques	67
4.0 Aperçu financier	70
4.1 Engagement et investissements.....	70
4.2 Activités d'exploitation	72
4.3 Profil de financement.....	73
ANNEXE A – Énoncé des priorités et des responsabilités	75
ANNEXE B – Gouvernance d'entreprise.....	83
ANNEXE C – Résultats prévus.....	90
ANNEXE D – Attestation de la cheffe de la direction financière	93
ANNEXE E – États financiers et notes afférentes.....	95
ANNEXE F – Conformité aux lois et aux politiques	110
ANNEXE G – Risques et réponses aux risques.....	115
ANNEXE H – Harmonisation avec les priorités du gouvernement.....	118
ANNEXE I – Cadre d'investissement de la BIC.....	123

Accessibilité

La BIC s'engage à créer une expérience sans obstacle pour tous les membres de son personnel, les personnes en recherche d'un emploi, les clients, les fournisseurs et d'autres parties prenantes. Pour toute question sur l'accessibilité ou pour toute demande d'accommodement, veuillez contacter votre représentant.e de la BIC ou envoyer un courriel à accessible@cib-bic.ca.

Résumé

Défis du Canada en matière d'infrastructures

La prospérité du Canada repose sur les infrastructures qui relient la population et la connectent au reste du monde – pensons aux chemins de fer qui traversent le pays, aux canaux qui permettent la navigation sur les Grands Lacs et aux lignes électriques qui acheminent de l'électricité propre vers les villes du Canada. L'amélioration des infrastructures offre des bienfaits collectifs, car elle permet d'accroître la productivité, de renforcer la compétitivité économique et d'accélérer la transition énergétique.

Malgré tout, il y a au Canada un déficit d'infrastructures bien étayé. Diverses études ont visé à le quantifier, et les estimations varient entre 110 et 270 milliards de dollars. Les besoins se font sentir dans toutes les catégories d'actifs, tant dans les zones rurales qu'urbaines, et ils sont particulièrement criants dans les communautés autochtones et les régions nordiques.

Au Canada, la construction d'infrastructures s'effectue de différentes manières.

Dans certains cas, les infrastructures sont financées uniquement par le gouvernement, à l'aide des mécanismes traditionnels de subventions et de contributions publiques. Ce financement public classique est essentiel et bien adapté à la plupart des infrastructures sociales dont la population a besoin, comme les écoles et les parcs.

Dans d'autres cas, elle a tiré parti de la riche tradition d'infrastructures construites et exploitées entièrement par le secteur privé. Dans des secteurs comme l'électricité et les télécommunications urbaines, le recouvrement des produits tirés de ces services est suffisant pour permettre au secteur privé d'investir et de réaliser des bénéfices.

Et il y a de nombreux exemples intermédiaires de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé pour mettre en place les infrastructures nécessaires dans des secteurs comme le transport, le transport en commun et l'énergie, où les besoins d'investissement sont importants et dans l'intérêt public.

Tous les ordres de gouvernement du pays investissent de façon importante pour combler le déficit. Mais les infrastructures ont souvent des horizons à long terme; les risques sont élevés et les périodes de récupération sont longues. Le secteur public ne dispose pas des ressources nécessaires pour financer tous ces projets, et le secteur privé n'est pas toujours en mesure d'en apprécier la rentabilité, et, par conséquent, les mises en chantier attendent, parfois pendant des dizaines d'années, jusqu'à ce que la situation change.

Pour combler le déficit d'infrastructures, les approches de financement mixte ont le potentiel d'accroître la capacité à financer les infrastructures nécessaires, en tirant parti de l'expérience unique du Canada en matière de partenariats public-privé.

L'avantage unique de la BIC

Depuis plus de 30 ans, le Canada est un chef de file des approches novatrices à l'égard de l'investissement dans les infrastructures et de la réalisation de projets d'infrastructure grâce au regroupement de partenaires des secteurs public et privé. Et, encore aujourd'hui, la BIC continue de faire avancer les approches combinant les capitaux publics et privés pour aider à combler le déficit d'infrastructure du Canada.

La BIC investit dans des infrastructures qui procurent des avantages publics à la population canadienne au moyen de son modèle unique permettant de faire plus avec l'argent des contribuables en attirant des capitaux privés et en réalisant des investissements qui sont remboursés. Grâce à cette approche, les investissements de la BIC permettent de relier les collectivités par le biais du transport en commun et de l'Internet haut débit, de décarboner et verdir les infrastructures, d'accroître la compétitivité énergétique du Canada et d'augmenter la circulation des biens et des personnes par voie aérienne, maritime et ferroviaire.

La BIC cherche des projets qui méritent d'être réalisés et qui ont besoin d'une solution de financement novatrice pour être prêts à démarrer. Contrairement aux subventions, les investissements de la BIC visent à générer des rendements, à l'aide d'instruments tels que des prêts ou des capitaux propres, ce qui a un effet limité sur le cadre budgétaire de l'État. Les investissements de la BIC sont jumelés à des capitaux privés et institutionnels, ce qui procure des capitaux initiaux supplémentaires afin que les projets puissent aller de l'avant et permet le remboursement des capitaux à partir des revenus des projets, ce qui réduit la charge sur les contribuables.

La BIC est plus qu'une simple source de capitaux pour les projets. La BIC est un partenaire actif qui peut aider à mettre les projets en chantier. Les projets d'infrastructures sont par nature vastes et complexes, impliquant des années de planification, des partenaires multiples, l'engagement des parties prenantes et des travaux de conception, d'ingénierie, de financement et de structuration de grande envergure. La BIC possède l'expertise et la capacité de travailler avec des partenaires, de les conseiller sur ces questions, de collaborer à des projets et de les aider à atteindre une position finançable.

La BIC permet de résoudre deux difficultés en matière d'investissement dans les infrastructures :

- » **Meilleure abordabilité des infrastructures..** Les coûts initiaux des infrastructures sont élevés et leurs avantages sont durables. Le financement à faible coût remboursable à long terme de la BIC fournit les capitaux nécessaires pour construire aujourd'hui, lesquels seront remboursés au cours des décennies suivantes, au fur et à mesure que les infrastructures produisent des bénéfices.
- » **Partage des risques.** Les infrastructures façonnent les milieux de vie, mais il n'est pas entièrement clair quand et comment. Voilà qui crée des risques importants pour les promoteurs. La BIC fournit des capitaux qui permettent de partager le risque lié aux revenus auxquels les projets d'infrastructures se butent afin d'accélérer les mises en chantier.

La BIC travaille avec ses partenaires dans le cadre d'une collaboration qui tient compte de leurs besoins et de leur contexte. Et en rendant les projets plus investissables pour les prêteurs privés et institutionnels, la BIC accélère la réalisation de projets cruciaux.

Priorités stratégiques de la BIC

L'activité la plus importante de la BIC est d'effectuer des investissements dans les infrastructures qui produiront des résultats pour la population canadienne, conformément à son mandat législatif, aux priorités énoncées dans l'énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) et à d'autres directives pertinentes.

La BIC a établi quatre priorités stratégiques qui orientent l'organisation dans la poursuite de ses activités :



Atteindre des résultats

Au 31 décembre 2023, la BIC avait atteint 11,6 milliards de dollars en engagements d'investissement et contribué à des projets représentant plus de 31,7 milliards de dollars dans des collectivités de tout le pays. Sur les 56 projets du portefeuille de la BIC, 37 sont en cours de construction et de déploiement, ce qui offrira des infrastructures essentielles à la population canadienne, favorisera la croissance économique et contribuera à la durabilité du pays.



EN VEDETTE : INFRASTRUCTURES EN ACTION



La première phase du métro léger du Réseau express métropolitain (REM) a été lancée en juillet 2023.

L'investissement de la BIC a contribué à une croissance de l'achalandage quotidien de plus de 30 000 voyages au cours du mois suivant son ouverture.

Une fois entièrement en service, le REM permettra de réduire de 100 000 tonnes les émissions de gaz à effet de serre (GES) par an, soit l'équivalent de 30 000 voitures de moins sur les routes sur une période de 24 heures.

L'investissement de la BIC dans une nouvelle usine de traitement des eaux usées en partenariat avec la Nation shishálhe 6 en Colombie-Britannique jouera un rôle essentiel pour favoriser la croissance économique, la construction de logements, la protection de l'environnement côtier et la préservation de la santé publique en améliorant considérablement la qualité des effluents qui répondront à des normes modernes plus strictes en matière d'eaux usées dans le futur.



L'investissement de la BIC permettra de remplacer 3 500 autobus scolaires au diesel et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 59 000 tonnes par année au Québec. À ce jour, les investissements de la BIC permettront l'adoption de plus de 5 000 autobus zéro émission partout au Canada, composés d'autobus scolaires et d'autobus de transport en commun.

L'investissement de la BIC dans la construction d'un nouveau système d'énergie de quartier alimentera un système de chauffage et de refroidissement à faibles émissions dans la région du Grand Toronto, qui devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 67 780 tonnes par an. L'expansion des systèmes d'énergie de quartier dans de nouvelles zones permettra aux bâtiments connectés de réduire leur consommation d'électricité jusqu'à 80 % et leurs émissions de carbone jusqu'à 60 %.



Pour en savoir plus sur les projets de la BIC en cours, consultez son [site Web](#).

Carte des projets de la BIC



Portefeuille de projets de la BIC

TRANSPORT EN COMMUN	ÉNERGIE PROPRE	INFRASTRUCTURES VERTES	INTERNET HAUT DÉBIT	COMMERCE ET TRANSPORT	
ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT					
Autobus scolaires zéro émission au Québec	Énergie de quartier de l'île Lulu	<i>Ajout à la réserve Netmizaaggamig Nishnaabeg</i>	Rénovations énergétiques de BMO	Fonds pour la bande large universelle de Rogers au Nouveau-Brunswick	Aéroport régional de Thompson
Autobus scolaires zéro émission en Colombie-Britannique	Énergie de quartier Enwave	Carburant durable HTEC	Rénovations énergétiques de Dream	Fonds pour la large bande universelle de TELUS	Infrastructure du débarcadère de Kahkewistahâw
Autobus scolaires zéro émission pour Autobus Séguin	Énergie éolienne Bekevar	<i>Installation de traitement des eaux usées de la réserve urbaine de Grasswoods</i>	Rénovations énergétiques de IonicBlue et Johnson Controls	Fonds pour la large bande universelle de Xplore dans l'Est du Canada	Irrigation en Alberta
Autobus zéro émission pour Highland	<i>Expansion hydroélectrique d'Atlin</i>	Recyclage Carbone Varennes Enerkem	Rénovations énergétiques de l'hôtel Royal York avec Kingsett Capital	Internet haut débit au Manitoba	<i>Projet de route d'Enoch Arena</i>
Autobus zéro émission dans la région de Durham	Markham District Energy	Rénovations énergétiques avec la SOFIAC	Rénovations énergétiques de l'Université de Toronto	PAIHV de Bell	<i>Projet ferroviaire Tshiuetin</i>
Autobus zéro émission dans la région de York	Oneida Energy Storage	Rénovations énergétiques avec Noventa Energy	Rénovations énergétiques de Modern Niagara	<i>Projet ATG de services Internet haut débit pour communautés autochtones en Alberta</i>	
Autobus zéro émission dans la ville d'Edmonton	Petit réacteur modulaire de Darlington	Rénovations énergétiques d'Algoma Steel	Rénovations énergétiques du Toronto Western Hospital	PAIHV de Cogeco	
Autobus zéro émission dans la ville d'Ottawa	<i>Projet d'énergie solaire Deerfoot et Barlow</i>	Rénovations énergétiques d'Avenue Living	Réseau de recharge de VE de FLO	Fonds pour la bande large universelle de ROCK Networks	
Autobus zéro émission dans la ville de Brampton	Projet de Transfert du Centre-Est à l'extérieur	Rénovations énergétiques d'Enbridge Sustain-Blackstone Energy	Réseau de recharge de VE de Parkland	PAIHV de Xplore	
Autobus zéro émission dans la ville de Calgary			<i>Usine de traitement des eaux usées de Port Stalashen</i>		
Réseau express métropolitain (REM)					
Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau					

* Les projets d'infrastructure autochtones sont indiqués en italiques.

Portefeuille de projets de la BIC

TRANSPORT EN COMMUN	ÉNERGIE PROPRE	INFRASTRUCTURES VERTES	INTERNET HAUT DÉBIT	COMMERCE ET TRANSPORT
PROJETS DE SERVICES-CONSEILS ET D'ACCÉLÉRATION				
	<p>Azure Sustainable Fuels</p> <p>Expansion de la centrale hydroélectrique de Taltson</p> <p><i>Liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq</i></p> <p>Projet éolien de Pirate Harbour</p>		<p><i>Liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq</i></p>	<p>Chemin de fer d'intérêt local du centre-est de l'Alberta</p> <p>Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales Pont ferroviaire de New Westminster</p> <p><i>Lien de transport fixe de Georgina Island</i></p> <p>Lien fixe entre Terre-Neuve et le Labrador</p> <p>Pont à péage de l'autoroute 697</p> <p>Service ferroviaire Calgary-Banff</p> <p>Terminal portuaire à Contrecoeur</p> <p>Train à grande fréquence</p>

* Les projets d'infrastructure autochtones sont indiqués en italiques.

Du nouveau dans ce plan d'entreprise

Au cours de ses cinq premières années d'existence, la BIC a acquis des connaissances approfondies sur l'investissement d'impact ainsi que la souplesse et l'agilité nécessaires pour surmonter les obstacles du marché et de l'économie. Le présent plan fait écho à cette compréhension et montre la détermination de la BIC à mener à bien des projets complexes et de grande envergure au bénéfice de la population canadienne.

Le plan d'entreprise 2024-2025 table sur les succès éprouvés de la BIC en matière d'investissement dans ses cinq secteurs prioritaires : le transport en commun, l'énergie propre, les infrastructures vertes, l'Internet haut débit et le commerce et le transport. Il présente également son approche relative aux nouvelles responsabilités et exigences, comme suit :

- » **Infrastructures favorisant la construction de logements.** La BIC reconnaît la pénurie de logements à l'échelle nationale. Dans le présent plan, la BIC décrit la nouvelle initiative d'infrastructures pour le logement, qui offrira un financement ciblé pour aider les municipalités à investir dans les infrastructures qui favorisent la construction de logements.
- » **Activités de recherche, de services-conseils et d'engagement.** La BIC précise comment la BIC continuera de faire croître ses activités de recherche, de services-conseils et d'engagement du public afin de mieux faire comprendre son approche et de contribuer à sa filière d'investissements.

Le présent plan comprend également des détails sur les projets et les progrès de la BIC en ce qui concerne les recommandations et les orientations contenues dans l'examen législatif de juin 2023 de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et dans l'énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) du ministre de septembre 2023.





Aperçu

1.0 Aperçu

1.1 Mandat et autorités

La [Loi sur la BIC](#) définit le mandat de la BIC comme suit :



La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

Le gouvernement a affecté, et le Parlement a approuvé, 35 milliards de dollars à la BIC, ainsi que 15 milliards de dollars en charges fiscales nettes dans le cadre financier pour investir dans les projets générateurs de revenus. La BIC a recours à des structures financières novatrices pour atténuer les risques des projets et attirer des investissements du secteur privé pour des projets qui ne seraient pas viables autrement.

Même si elle est indépendante sur le plan de son exploitation, la BIC doit rendre des comptes au gouvernement du Canada et à la population canadienne. Elle rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre désigné). Le gouvernement établit ses priorités générales notamment par le truchement du budget et de documents d'orientation. Le ministre produit un Énoncé des priorités et des responsabilités (EPR), qui contient les priorités du gouvernement du Canada et les attentes envers la BIC. Pour en savoir plus sur la structure de gouvernance organisationnelle de la BIC ainsi que sur les pouvoirs et les responsabilités du conseil, veuillez consulter l'annexe B.

1.2 Activités et programmes

Au cours de la dernière année, la BIC s'est fixé pour objectif de se concentrer encore davantage sur l'optimisation des investissements au profit de la population canadienne. Par conséquent, dans le plan de cette année, il y a des avancées notables quant à ses priorités, activités, risques et attentes en matière de résultats et de rendement.

Les quatre priorités stratégiques de la BIC sont arrimées à la *Loi sur la BIC*, qui établit sa mission, et lui permettent de réaliser son mandat. Les principaux éléments habilitants de la BIC garantissent l'harmonisation et l'orientation de toutes ses activités, notamment les investissements, la mise en œuvre de projets, les services-conseils, l'engagement des parties prenantes et la recherche, et l'aident à se tenir responsable de résultats clairs. Ensemble, l'axe stratégique et les principaux éléments habilitants permettent à l'équipe de la BIC d'offrir de la valeur à la population.

CE QUE FAIT LA BIC	COMMENT LE FAIT-ELLE
<p>Priorités stratégiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Investir dans les infrastructures... 2. qui créent des résultats d'intérêt public pour la population canadienne... 3. en utilisant le modèle unique de la BIC pour optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables en attirant des capitaux privés et en réalisant des investissements qui sont remboursés... 4. en apportant le meilleur de la discipline des secteurs public et privé. 	<p>Principaux éléments habilitants</p> <ul style="list-style-type: none"> » Acquérir une compréhension commune des besoins du pays en matière d'infrastructures et déterminer où la BIC sera la plus efficace pour catalyser les projets par ses activités de rayonnement et de recherche » Travailler avec des partenaires municipaux, provinciaux, fédéraux, territoriaux, autochtones et du secteur privé en offrant des services-conseils et en investissant afin de faire décoller une filière de projets d'un océan à l'autre » Adopter pour chaque projet une approche d'investissement créative et personnalisée qui s'appuie sur le modèle de la BIC pour débloquer un projet » Apporter la rigueur d'un investisseur privé pour atteindre un objectif public mesurable tout au long du cycle de vie d'un projet en utilisant des processus transparents, efficaces et évolutifs

1.3 Harmonisation avec les partenaires, les priorités, les politiques et les programmes fédéraux

La BIC travaille en étroite collaboration avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC), les organismes centraux et d'autres ministères fédéraux qui sont pertinents pour son mandat et ses secteurs d'investissement prioritaires.

Avec LICC, la BIC a mis en œuvre un cadre d'engagement pour favoriser une coordination et une collaboration efficaces. Ce cadre prévoit quatre groupes d'engagement (services-conseils et investissements, services généraux, recherche et communications) qui se réunissent régulièrement pour échanger des informations, discuter des enjeux et assurer l'harmonisation avec l'orientation et les activités de la politique fédérale.

Étant donné que les liens entre la BIC et d'autres ministères fédéraux sont parfois étroits, il est important de bien tracer la ligne entre les activités d'investissement de la BIC et les autres programmes de subventions et de contributions, les politiques et les règlements du gouvernement. Ainsi, la collaboration entre la BIC et les ministères maximisera les avantages de tous les fonds fédéraux dans les secteurs prioritaires de la BIC au profit de la population. La BIC a noué des relations de travail productives avec d'autres programmes du gouvernement fédéral et des sociétés d'État fondées sur le principe de l'avancement des projets au moindre coût pour le Canada.

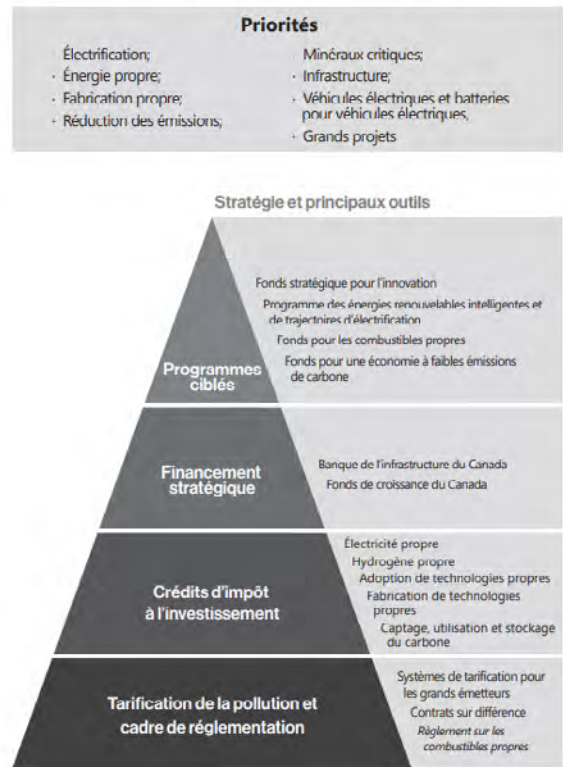
» **Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) de LICC/BIC.**

LICC et la BIC coordonnent le financement des achats d'autobus zéro émission par l'intermédiaire d'un protocole d'entente. LICC transmet à la BIC les demandes de financement au titre du FTCZE, afin d'en assurer la visibilité. La BIC peut alors négocier un prêt proportionnel aux économies réalisées sur les coûts d'exploitation grâce à l'acquisition d'autobus zéro émission. Le FTCZE adapte ensuite sa contribution pour combler la différence, ce qui permet d'optimiser les subventions, tandis que les bénéficiaires restent dans la même situation financière que s'ils achetaient des autobus diesel.

- » **Ressources naturelles Canada (RNCan)/BIC.** RNCan et la BIC se coordonnent par l'intermédiaire d'un protocole d'entente pour accélérer le déploiement d'infrastructures de recharge des véhicules zéro émission des deux programmes. Il y a donc un guichet fédéral unique pour les requérants. La conception élargie et la coordination du programme garantissent la mise en œuvre la plus efficace possible du soutien fédéral. Les requérants admissibles sont dirigés vers la BIC, ce qui permet de s'assurer que les subventions de RNCan sont attribuées aux projets qui en ont le plus besoin.
- » **Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)/BIC.** La BIC et le FSI sont en contact régulier dans le cadre d'un protocole d'entente. Le financement commun du projet de four à arc électrique d'Algoma, qui permet une réduction de plus de 3 Mt des émissions de CO₂, constitue un bel exemple de collaboration fructueuse. Ce projet est réalisé grâce à des contributions remboursables et non remboursables du FSI et des prêts remboursables de la BIC, ce qui a fourni un soutien financier suffisant pour permettre à Algoma de réaliser le projet tout en réduisant l'aide fédérale globale.
- » **Fonds pour la large bande universelle (FLBU) d'ISDE/BIC.** Reconnaissant qu'une solution qui optimiserait le financement de la BIC tout en réduisant le financement par subvention du FLBU permettrait de connecter davantage de collectivités à l'Internet haut débit à 50/10 mégabits par seconde (Mbps), ISDE et la BIC ont mis en place un processus dans le cadre duquel les fournisseurs de services Internet présentent d'abord une demande de financement à la BIC, puis soumissionnent dans le processus du FLBU. Les sélections sont effectuées selon la demande de subvention, ce qui permet de réduire les coûts globaux. Dans ce modèle, la BIC s'appuie sur ISDE pour sélectionner les projets et établir leur portée.
- » **Exportation et développement Canada (EDC)/BIC.** La BIC a conclu un protocole d'entente avec EDC pour assurer la coordination des projets relatifs aux carburants propres.

Le budget de 2023 a présenté le plan du Canada pour une économie propre, qui articule quatre niveaux complémentaires de soutien fédéral, y compris le cadre de réglementation, les crédits d'impôt, le financement stratégique et les investissements et programmes ciblés. La BIC y figure en tant que source de financement stratégique, soulignant le rôle qu'elle joue pour attirer des capitaux privés et institutionnels afin de débloquent davantage d'infrastructures, notamment pour soutenir l'économie propre. Comme indiqué ci-dessus, l'approche de la BIC fonctionne en coordination avec d'autres mesures de soutien fédérales, apportant une valeur importante grâce à son mandat d'investissement dans des infrastructures génératrices de revenus et d'attraction d'investissements privés et institutionnels.

Le plan du Canada pour une économie propre



Source : Budget de 2023 : Un plan résolument canadien



Environnement opérationnel

2.0 Environnement opérationnel

2.1 Environnement opérationnel externe

La BIC tient compte de facteurs économiques et de marché dans la planification de ses activités et de ses investissements. Son plan d'entreprise a été élaboré en prenant en considération les thèmes suivants, nouveaux et existants, dans le domaine des infrastructures.

Conjoncture économique

La BIC surveille les effets de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt sur le rythme des investissements et l'appétit envers ceux-ci. La volatilité de l'économie mondiale se traduit par un risque accru pour la réalisation et l'exploitation de grands projets d'immobilisations. Les taux d'intérêt contribuent à modérer les dépenses et l'inflation diminue progressivement, bien que les pressions sous-jacentes persistent. Par ailleurs, le financement remboursable à long terme et à faible coût de la BIC peut jouer un rôle essentiel dans la mobilisation d'investissements privés et institutionnels supplémentaires. Au fil des fluctuations économiques, la BIC conserve la souplesse nécessaire pour structurer sa participation aux investissements afin de combler les lacunes susceptibles d'empêcher les projets d'aller de l'avant, notamment en établissant des prix et des profils de remboursement en réponse aux variations des taux d'intérêt en vigueur. Ce point est particulièrement important compte tenu du soutien de la BIC à l'économie de la transition énergétique.

Coûts de construction

L'inflation, la hausse des taux d'intérêt et la perturbation des chaînes d'approvisionnement augmentent les coûts des chantiers de construction et les retardent. Les investissements de la BIC sont généralement structurés de manière à ce qu'elle ne soit pas exposée à des risques de dépassement de coûts après la clôture financière. Même si les délais et le budget de construction de certains projets de la BIC sont affectés, cette situation n'a pas eu d'effet significatif sur les attentes en matière de rendement global du portefeuille.

Parmi les projets actuels de la BIC, bon nombre en sont encore au stade de la construction préliminaire, et les augmentations de coûts n'ont pas encore eu d'effet important. Les

augmentations de coûts devraient être en grande partie absorbées par les éventualités intégrées aux budgets des projets ainsi que par les engagements des contreparties de la BIC à financer les dépassements de coûts ou atténuées au moyen d'ententes à prix fixe. La BIC continue de surveiller les risques et les incidences sur les avoirs actuels et éventuels du portefeuille.

La BIC constate l'effet de l'augmentation des coûts de construction sur sa filière de projets en préparation. Les propriétaires de projets reportent ou retardent leurs décisions d'investissement, car les paramètres économiques des projets se détériorent. Cette situation a un effet sur le rythme global de déploiement des capitaux de la BIC, tout en créant un besoin accru d'outils de financement concessionnels comme la BIC pour faire décoller les projets en cours et à venir.

Coordination avec d'autres programmes, organismes et outils gouvernementaux

La BIC travaille activement avec tous les ordres de gouvernement pour soutenir la construction d'infrastructures au coût global le plus bas pour la population canadienne. Le gouvernement a conçu une série d'outils pour accélérer les projets soutenant la transition énergétique, notamment la tarification du carbone, les crédits d'impôt à l'investissement (CII), l'amortissement, les programmes de subventions, la BIC et d'autres outils de financement stratégique (par exemple le Fonds de croissance du Canada). La BIC apprécie la clarification apportée par l'énoncé économique de l'automne, qui a proposé de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de prévoir que les prêts concessionnels dont les modalités de remboursement sont raisonnables, émis par des administrations publiques, ne soient pas, de façon générale, considérés comme de l'aide gouvernementale. La BIC cherchera à clarifier davantage les programmes gouvernementaux pour s'assurer que son rôle est bien compris par les promoteurs et les organismes afin que le bon outil soit utilisé dans les bonnes circonstances pour soutenir l'investissement efficace des fonds d'infrastructure.

Lutte contre les changements climatiques et durabilité

À mesure que les efforts progressent pour combler le déficit en matière d'infrastructures, il est impératif de bâtir un nouvel avenir climatique. Pour réduire les émissions de l'économie canadienne et atteindre la carboneutralité d'ici 2050, il faudra transformer la façon dont les industries et les ménages ont accès à l'énergie, aux transports et à d'autres intrants essentiels à la production et à la vie quotidienne. Il sera donc essentiel d'investir dans de nouvelles

infrastructures pour produire et livrer de l'énergie propre là où on en a besoin, y compris pour l'électrification des véhicules et des systèmes de chauffage des bâtiments. Il faudra également mettre en place des réseaux nationaux pour fournir de façon fiable de nouvelles formes de carburants propres – comme l'hydrogène – et des infrastructures qui captent les émissions de sources industrielles et les transportent pour qu'elles soient stockées en permanence. Les priorités d'investissement de la BIC, notamment dans les secteurs prioritaires de l'énergie propre, des infrastructures vertes et du transport en commun, sont étroitement liées aux objectifs des plans climatiques du Canada.

Nouvelles priorités de la BIC

L'EPR actualisé (septembre 2023) récapitule les priorités récentes et émergentes de la BIC, en particulier dans les domaines de l'économie à faibles émissions de carbone, des véhicules zéro émission, des bâtiments écologiques, des minéraux critiques et des prêts aux communautés autochtones pour l'achat de participations dans des projets dans lesquels la BIC investit. Il définit également deux autres domaines d'importance croissante pour le gouvernement du Canada : les mesures visant à faciliter l'investissement dans l'offre nationale de logements et l'intégration de la résilience climatique dans la construction des infrastructures. L'EPR détaille également les attentes envers la BIC en matière d'engagement, de services-conseils et de recherche.

2.2 Environnement opérationnel interne

Culture et valeurs de la BIC

La BIC continue d'améliorer diverses fonctions pour soutenir le rythme accru des investissements, notamment la planification des activités, l'architecture des données et la gestion des dossiers.

Élaborées au cours de l'année précédente et fondées sur une consultation et un engagement de grande ampleur, les valeurs de la BIC définissent les quatre piliers de la culture de l'organisation.



La BIC s'engage à maintenir un lieu de travail diversifié, inclusif et respectueux. Elle a établi un comité de diversité, équité et inclusion qui joue un rôle de premier plan quant aux objectifs et aux actions qui soutiennent ce résultat.

Recrutement de personnel et modalités de travail hybride

Au cours de la dernière année, la BIC a constaté une diminution de la rotation du personnel et une stabilité accrue du maintien en poste par rapport aux années précédentes.

Le travail hybride constitue l'un des piliers de la proposition de valeur que la BIC offre à ses membres du personnel. L'environnement hybride permet aux membres du personnel de travailler à distance deux jours par semaine en moyenne, tout en favorisant la collaboration interfonctionnelle et d'équipe les jours où ils se réunissent au bureau. Les équipes doivent pouvoir se réunir en personne, mais la flexibilité qu'offre le travail à distance est également valorisée.

L'équipe de la BIC s'est agrandie au fil de la croissance du portefeuille afin de garantir la capacité à fournir des services à la clientèle interne et externe. La BIC dispose d'un solide programme d'entrée en fonction et de formation du personnel, ainsi que d'une formation axée sur le leadership, afin de s'assurer que tous ses membres du personnel sont dotés des outils leur permettant de réussir.

Stratégie de gestion des risques de l'entreprise de la BIC

Le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) permet de cerner, d'évaluer et d'atténuer les risques importants qui pourraient avoir un impact sur le rendement opérationnel de la BIC.

En 2023, la politique et le cadre de GRE de la BIC ont été révisés à l'interne et rajustés pour appuyer l'orientation de l'organisation. Des modifications ont été effectuées afin d'améliorer l'harmonisation avec les pratiques de gestion du risque de la norme ISO 31000 et du Committee Of Sponsoring Organizations (COSO) et de clarifier les rôles et responsabilités au sein de la BIC. Le programme de gestion des risques comprend un registre des risques et des tableaux de bord pour le suivi et la déclaration des problèmes, respectivement. Ce processus permet de s'assurer que les risques (menaces et occasions) sont périodiquement communiqués à l'interne et au conseil d'administration de la BIC et gérés ou atténués, au besoin.

Excellence opérationnelle à la BIC

La BIC vise à être un chef de file respecté dans le domaine des infrastructures et à être en mesure de réaliser les investissements en capitaux qui sont prévus. Ses mécanismes et processus internes sont continuellement évalués et améliorés pour répondre à l'évolution des besoins de l'organisation, en particulier pour soutenir un portefeuille d'investissements en pleine croissance. Des mises à niveau des systèmes de base tels que l'informatique, la gestion des actifs, la planification des effectifs et la gestion du rendement sont effectuées pour tenir compte de la croissance naturelle de la BIC, laquelle suit la hausse des investissements.

Pour de plus amples renseignements sur l'environnement opérationnel interne de la BIC, consultez la section 4, Aperçu financier, l'annexe E, États financiers, l'annexe F, Conformité aux lois et aux politiques, et l'annexe H, Harmonisation avec les priorités du gouvernement.

2.3 Examens et audits

La BIC est assujettie aux dispositions de la *Loi sur la BIC* et aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le *Code canadien du travail*, comme l'explique l'annexe F, Conformité aux lois et aux politiques. La BIC se conforme aux directives et lignes directrices du Conseil du Trésor à l'égard des sociétés d'État.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la BIC s'engagent à favoriser une solide culture de conformité. Cette culture comprend l'élaboration continue de politiques, l'engagement à l'égard de la formation et de la communication, et la mise en place de contrôles internes efficaces. En outre, la BIC maintient un cadre de gouvernance robuste qui est guidé par la

loi, les politiques et les lignes directrices gouvernementales et les pratiques exemplaires du secteur financier.

Les états financiers de la BIC sont audités conjointement par le/la vérificateur·rice général·e du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le/la gouverneur·e en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la BIC pour l'exercice 2023-2024. En plus des deux auditeurs, la BIC maintient une fonction indépendante d'audit interne pour assurer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne de la BIC.

Examen législatif

En vertu de la *Loi sur la BIC*, le/la ministre désigné·e est tenu d'entreprendre un examen de la BIC tous les cinq ans et de faire rapport au Parlement. En juin 2022, le ministre a lancé le premier examen législatif, qui s'est achevé en [juin 2023](#). Selon celui-ci, la loi régissant la BIC demeure adéquate et le fondement qui sous-tend la création de la BIC reste valable et pertinent. L'examen législatif a également conclu qu'aucune modification législative n'était nécessaire et que la BIC demeurerait bien placée pour faire avancer une gamme de projets dans les secteurs prioritaires.

L'examen a également mis en lumière plusieurs occasions de positionner la BIC afin que son succès se poursuive. Dans le tableau suivant se trouve un résumé de la suite que la BIC donne à ces occasions fournissant des détails supplémentaires tout au long du présent plan d'entreprise.

OCCASION	MESURES PRISES PAR LA BIC
	<p>Harmonisation avec les secteurs et les modèles – précisions sur la façon dont la BIC investira dans ses secteurs prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le plan d'entreprise définit les activités prévues de la BIC dans tous les secteurs et relève les lacunes du marché, y compris la mise en place de programmes ciblés, le cas échéant » Les activités de communication et d'engagement de la BIC, notamment les communications numériques, la participation à des colloques du secteur et le rayonnement numérique, renforcent les domaines d'activité de la BIC » La BIC organisera sa première Journée BIC, une journée portes ouvertes virtuelle au cours de laquelle des spécialistes des investissements feront le point sur les progrès accomplis et sur la manière de travailler avec la BIC » La BIC envisage de mener un sondage auprès des promoteurs de projets et des conseillers
<p>CLARIFIER DAVANTAGE LE RÔLE ET LE MODÈLE DE LA BIC</p>	<p>Interaction avec les autres programmes fédéraux – précisions sur la façon dont les outils d'investissement de la BIC s'intègrent à l'ensemble des programmes fédéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> » La coordination avec les ministères continue d'être renforcée grâce au cadre d'engagement avec LICC » Communications directes avec les fonctionnaires fédéraux sur des questions d'importance telles que les infrastructures liées à l'eau » Les ministères fédéraux sont encouragés à parler du rôle du financement de la BIC auprès des bénéficiaires possibles des investissements
	<p>Processus d'investissement – transparence sur la façon d'investir et de fonctionner de la BIC</p> <ul style="list-style-type: none"> » Les processus d'investissement de la BIC sont détaillés sur le site Web, dans les documents de la BIC et dans le plan d'entreprise » La BIC publie régulièrement des mises au point sur le marché et organise des événements virtuels semestriels pendant lesquels le/la PDG parle des dernières nouvelles » Avec le renforcement de l'engagement et de la communication, ces renseignements seront encore plus largement diffusés

OCCASION	MESURES PRISES PAR LA BIC
	<p>Conseiller les autres ordres de gouvernement – renforcement de son rôle de services-conseils</p> <ul style="list-style-type: none"> » La BIC donne des conseils aux promoteurs de tous les projets de la filière d'investissements qui en sont aux premières étapes » Elle rencontre des fonctionnaires dans l'ensemble des provinces et des territoires et interagit directement avec tous les ministères de l'Infrastructure des provinces et des territoires » À la suite de consultations avec la BIC, des élu-es de l'Ontario ont constaté qu'il serait possible d'augmenter les investissements dans les infrastructures essentielles par la création d'une banque de l'infrastructure de l'Ontario
<p>IMPLIQUER LES PARTENAIRES PUBLICS POUR FAIRE PROGRESSER LES MODÈLES DE FINANCEMENT ALTERNATIFS</p>	<p>Promouvoir la BIC et les modèles de financement alternatif – collecte et diffusion des données et des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> » Travail en amont pour aider les promoteurs de projets dans les secteurs public et privé à comprendre le modèle de la BIC et ce qu'elle peut offrir » Réunions en personne, conférences, webinaires et une myriade d'autres outils d'engagement » Communications avec les PDG des banques d'infrastructure étrangères et des gouvernements intéressés par la création de banques d'infrastructure afin d'échanger sur les pratiques exemplaires » L'année dernière, la BIC a participé à une centaine d'événements partout au Canada » La BIC a des responsables d'élaboration de projets actifs dans l'Ouest, l'Est et le Nord

OCCASION	MESURES PRISES PAR LA BIC
<p>SOUTENIR LA GOUVERNANCE DE LA BIC ET LA MESURE DE SES RÉSULTATS</p>	<p>Favoriser une gouvernance solide – pour surveiller ses stratégies, avec un conseil d'administration fort et diversifié</p> <ul style="list-style-type: none"> » Le conseil d'administration est hautement professionnel et compétent; il compte quatre comités spécialisés pour assurer une gouvernance solide dans les domaines des investissements, de la gestion du portefeuille et des risques, des ressources humaines, et des finances et de l'audit » Soutien aux auditeurs externes » Formations pour les membres du conseil d'administration, qui se réunit 12 fois par année (ou plus au besoin)
<p>SOUTENIR LA GOUVERNANCE DE LA BIC ET LA MESURE DE SES RÉSULTATS</p>	<p>Afficher des résultats – communication des résultats à la population canadienne</p> <ul style="list-style-type: none"> » Présentation de rapports réguliers sur le rendement trimestriel et annuel de la société, ainsi que de plans d'entreprise; ces documents sont déposés au Parlement et accessibles au public sur le site Web » Amélioration de la communication par les médias sociaux, un bulletin d'information, des mises au point sur le marché, des apparitions, des événements et l'assemblée publique annuelle



Objectifs, activités, risques, résultats prévus et indica- teurs de rendement

3.0 Objectifs, activités, risques, résultats prévus et indicateurs de rendement

3.1 Perspectives pour la période de planification quinquennale

Conformément à l'objet de la *Loi sur la BIC*, une évaluation de la répartition du portefeuille et des objectifs à court et à long terme est réalisée chaque année afin d'éclairer l'élaboration du budget d'exploitation quinquennal et des plans d'investissement à long terme. La BIC a mis en place un processus rigoureux de planification du portefeuille qui comprend des interactions régulières entre la direction et le conseil d'administration sur la filière d'investissements et l'approche à cet égard dans chacun des secteurs de la BIC.

Des objectifs de rendement précis, expliqués à l'annexe C, s'arriment aux quatre priorités stratégiques de la BIC :

1. Investir dans les infrastructures...
2. qui créent des résultats d'intérêt public pour la population canadienne...
3. en utilisant le modèle unique de la BIC pour optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables en attirant des capitaux privés et en réalisant des investissements qui sont remboursés...
4. en apportant le meilleur de la discipline des secteurs public et privé

Les objectifs sont mesurables et quantifiables au cours de la période de planification. Ils guideront l'évaluation du rendement organisationnel à court et à long terme.

La BIC doit rendre compte à l'actionnaire et à la population canadienne de l'atteinte des cibles. Elle présente les progrès accomplis à ce chapitre dans ses assemblées publiques annuelles, ses rapports financiers trimestriels et ses rapports annuels publiés sur son [site Web](#).

3.2 Activités d'investissement

Cadre d'investissement

La BIC permet au financement fédéral des infrastructures d'aller plus loin en attirant des capitaux privés et institutionnels pour catalyser des projets d'infrastructures qui offrent des avantages réels à la population canadienne.

La BIC investit dans cinq secteurs prioritaires : le transport en commun, l'énergie propre, les infrastructures vertes, l'Internet haut débit et le commerce et transport. Elle a également établi l'objectif d'investir au moins un milliard de dollars dans ces secteurs en partenariat avec les communautés autochtones et dans leur intérêt.

Le gouvernement établit ses priorités générales par le truchement notamment du budget et de documents stratégiques. Le/la ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (le/la ministre désigné·e) produit un énoncé des priorités et des responsabilités (EPR), qui contient les priorités du gouvernement du Canada et les attentes envers la BIC. Conformément à ces priorités, le tableau de bord à long terme de la BIC, qui figure à l'annexe C, mesure les avantages escomptés des projets par rapport aux résultats publics expressément liés à la croissance de l'économie par le commerce, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la connexion de la population à l'Internet haut débit, à l'expansion du transport en commun et au soutien des infrastructures des communautés autochtones.

La BIC combine sa rigueur commerciale, ses structures financières novatrices et ses services-conseils d'experts pour accélérer la réalisation d'un nombre accru de projets d'infrastructures dans l'intérêt public en s'attaquant à deux obstacles principaux :

- » **Risques.** Lorsqu'un projet n'est pas réalisé avec des capitaux privés en raison de risques que les investissements privés ne peuvent pas évaluer ou assumer efficacement, la BIC peut partager ces risques avec les capitaux privés afin d'atteindre le résultat d'intérêt public. Par exemple, dans ses projets de recharge de véhicules zéro émission, elle partage le risque lié à la demande du taux d'adoption des véhicules électriques, ce qui permet aux projets d'aller de l'avant et de produire des réductions de GES maintenant, sans attendre qu'il y ait plus de véhicules électriques sur les routes, ce que feraient des investisseurs privés.

- » **Abordabilité.** Si un projet est bloqué parce que ses coûts sont plus élevés que les rendements du marché, la BIC peut faire en sorte qu'il soit abordable d'aller de l'avant et de fournir un avantage public prioritaire. Par exemple, les projets d'Internet haut débit dans de nombreuses zones rurales ne sont pas rentables, mais le financement concessionnel de la BIC permet à ces projets de se concrétiser et contribue à la réalisation de l'accès universel à l'Internet haut débit.

Compte tenu de l'ampleur du déficit d'infrastructures du Canada, les capitaux de la BIC jouent un rôle important pour le combler par le partage des risques et l'amélioration de l'abordabilité des projets. Il est essentiel de trouver des moyens d'attirer des capitaux privés et institutionnels pour accompagner les investissements publics afin d'assurer les meilleurs résultats pour la population canadienne.

Politique d'investissement

Une politique d'investissement rigoureuse régit la façon dont la BIC fait progresser ses investissements par son processus d'approbation.

Ce processus d'approbation commence par la recherche et l'élaboration de projets effectués par des professionnel·les des investissements hautement qualifié·es et expérimenté·es. Il nécessite, dans l'ordre, l'approbation du/de la chef·fe des investissements de la BIC, du comité des investissements de la direction (CID) et du comité des investissements du conseil d'administration de la BIC.

À mesure qu'un projet progresse dans le processus d'approbation, il est examiné à l'aide du cadre d'investissement afin d'assurer l'évaluation analytique cohérente des risques et des résultats.








Le cadre d'investissement établit les critères et les seuils d'évaluation relatifs à toutes les décisions d'investissement de la BIC. Il met l'accent sur la relation entre le risque d'investissement et les résultats d'impact par rapport aux objectifs définis des secteurs et du portefeuille dans son ensemble. Ce cadre garantit que l'équipe de direction et le conseil d'administration s'appuient sur le modèle unique de la BIC pour optimiser l'utilisation des fonds afin d'obtenir le plus grand impact possible dans l'élaboration et la réalisation des investissements.

Pour de plus amples renseignements sur le cadre d'investissement, la politique d'investissement et la situation financière de la BIC, consultez la section [rapports et transparence](#) de son site Web et son [rapport annuel 2022-2023](#).

3.3 Priority Sectors

Pour guider l'affectation des capitaux, le gouvernement fédéral a fixé des objectifs à long terme dans chacun des secteurs prioritaires de la BIC qui contribuent à l'investissement des 35 milliards de dollars qui lui ont été autorisés.

				
Transport en commun	Énergie propre	Infrastructures vertes	Internet haut débit	Commerce et transport
Objectif à long terme 5 G\$	Objectif à long terme 10 G\$	Objectif à long terme 10 G\$	Objectif à long terme 3 G\$	Objectif à long terme 5 G\$
AZE, SLR, SRB, traversiers, métros, trains de banlieue, développement axé sur le transport en commun	Production à zéro émission, petits réacteurs modulaires, énergies renouvelables, énergie de quartier, stockage, interconnexions, transmission	Rénovations énergétiques, approvisionnement en eau, traitement des eaux usées, séquestration du carbone, carburants propres, hydrogène, recharge pour véhicules à zéro émission	Connectivité à l'Internet haut débit de communautés non ou peu desservies	Infrastructures agricoles, ports, fret, autoroutes, routes, ponts, tunnels, trains interrégionaux et de passagers, minéraux critiques
Infrastructures autochtones Au moins 1 G\$ pour des projets en partenariat avec des peuples autochtones et au profit de ces derniers				
Accélération de projets 500 M\$ pour le développement de projets et les travaux préparatoires visant à raccourcir le cheminement critique menant à la construction				

Dans certains secteurs, il est probable que la BIC atteindra ou dépassera ces objectifs au cours de l'horizon temporel du plan d'entreprise. Cependant, dans d'autres secteurs, il est possible que ces objectifs soient atteints au-delà de l'horizon du plan d'entreprise.

Comme le prévoit le budget de 2023, les objectifs du secteur de l'énergie propre et de celui des infrastructures vertes ont été portés à 10 milliards de dollars. La BIC a ainsi la possibilité de jouer un rôle accru dans ces secteurs, qui représentent désormais plus de la moitié de ses investissements.

Les cinq secteurs prioritaires que sont le transport en commun, l'énergie propre, les infrastructures vertes, l'Internet haut débit et le commerce et le transport sont le fondement de toutes les activités d'investissement de la BIC. Les projets d'infrastructures autochtones peuvent être menés dans tous les secteurs prioritaires, en partenariat avec des peuples autochtones et à leur profit.

Dans les pages suivantes, la BIC fait le survol de chacun de ses secteurs prioritaires, y compris des exemples d'actifs et de lacunes du marché que la BIC comblera.



ÉNERGIE PROPRE

Sous-secteurs :

- » Production, transport et stockage d'énergie propre
- » Énergie de quartier

L'avancement des initiatives en matière d'énergie propre est essentiel pour atteindre les objectifs d'action climatique de 2030 et de 2050 du Canada et contribuer à un avenir énergétique plus durable. De nouveaux investissements sont nécessaires pour améliorer les interconnexions entre les réseaux de services publics et favoriser les progrès dans la production, la distribution et le stockage d'énergie propre. La BIC peut aider à combler les lacunes dans la structure des capitaux de projets, comme les interconnexions interprovinciales, les énergies renouvelables, les réseaux d'énergie de quartier, le stockage d'électricité, etc.



PRODUCTION, TRANSMISSION ET STOCKAGE D'ÉNERGIE PROPRE

Les investissements de la BIC dans ce domaine soutiennent les objectifs du plan Un environnement sain et une économie saine, notamment :

- » Plus de 90 % de l'électricité du Canada produite à partir de sources non émettrices d'ici 2030 et élimination progressive de la production au charbon
- » Production de 2 à 3 fois plus d'énergie propre que le Canada produit aujourd'hui d'ici 2050
- » Connexion d'un nombre accru de collectivités au réseau électrique pour permettre l'utilisation comme source de carburant
- » Soutien à la transmission interrégionale pour mieux connecter les régions du pays dotées d'une énergie propre abondante à celles qui dépendent davantage des carburants fossiles

La BIC mesure les réductions de GES résultant des projets de production, de transmission et de stockage d'énergie propre, en vue d'atteindre un objectif à long terme de réduction annuelle cumulative de GES de 15 Mt d'eqCO² pour l'ensemble de son portefeuille. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans ce type de projets se traduiront par une réduction de plus de 900 000 tonnes d'eqCO² par année en vue d'atteindre cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur comprend des projets qui réduisent les émissions de GES du secteur de l'électricité. Dans l'évaluation des projets potentiels, la BIC est ouverte quant à la technologie; il peut s'agir de projets de production sans émission, tels que les énergies renouvelables et les petits réacteurs modulaires, les batteries et d'autres formes de stockage, ainsi que de projets de transmission et d'interconnexion pour mieux connecter les réseaux régionaux, y compris les connexions nationales et transfrontalières. Dans les communautés autochtones éloignées, cela peut également inclure d'autres types d'actifs qui fournissent des services en énergie essentiels, conformément aux politiques fédérales.

La BIC travaille de près avec RNCan et d'autres ministères fédéraux pour assurer la coordination et l'harmonisation de toute activité potentielle dans ce domaine. Par exemple, elle collabore avec RNCan sur les énergies renouvelables intelligentes en tenant compte de l'ampleur des projets et de la propriété autochtone.

LACUNES DU MARCHÉ

Les investissements de la BIC dans ce sous-secteur comblent deux lacunes du marché.

Tout d'abord, la transition vers une électricité à zéro émission est chère et impose des coûts qui pourraient ne pas être pris en compte dans l'économie de projet actuelle.

Par ailleurs, la BIC participe également à des projets de revenus marchands. Au lieu d'un accord contractuel fixe, ces projets comptent sur les ventes futures de leurs services d'électricité sur les marchés pour tout ou partie de leurs revenus. La capacité de la BIC à investir dans des projets de revenus marchands permet de réaliser des projets qui présentent des avantages évidents en matière de réduction des émissions de carbone, même lorsqu'un service public ou un organisme de réglementation n'est pas disposé à s'engager dans un contrat fixe pour l'ensemble des coûts du projet, mais qu'il achètera plutôt des services au fil du temps sur un marché marchand. Les promoteurs de projets ont de la difficulté à obtenir un financement rentable contre ces sources de revenus marchands.

ÉNERGIE DE QUARTIER

Les projets d'énergie de quartier ont un potentiel considérable pour contribuer à la décarbonation du secteur des bâtiments. Ils fournissent en effet un système de chauffage et de climatisation plus efficaces, ce qui permet à la clientèle d'économiser de l'argent tout en réduisant les émissions de GES.

L'offre de la BIC est de permettre à un exploitant d'énergie de quartier d'augmenter la taille initiale d'un projet pour répondre à la demande de la clientèle qui ne souhaite pas s'engager ou n'en est pas capable. Elle permet ainsi de réaliser des économies d'échelle dans la construction, tout en répondant à la demande future de connexion rentable.

La BIC mesure les réductions de GES résultant des projets d'énergie de quartier, en vue d'atteindre un objectif à long terme de réduction annuelle cumulative de GES de 15 Mt d'eqCO₂ pour l'ensemble de son portefeuille. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans ce sous-secteur se traduiront par une réduction de près de 150 000 tonnes d'eqCO₂ par année en vue d'atteindre cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur comprend les projets qui fournissent un réseau de chauffage ou de l'énergie de climatisation fondés sur une source de chaleur centrale. Il permet de réaliser des économies d'échelle et d'adopter des sources de carburant à faibles émissions de carbone.

LACUNES DU MARCHÉ

Les investissements de la BIC dans ce sous-secteur permettent de construire initialement des projets à plus grande échelle et de réduire davantage le carbone. Les promoteurs de projets d'énergie de quartier ne peuvent souvent obtenir que des prêts de premier rang selon les contrats signés avec la clientèle, ce qui limite la taille de la construction initiale. En augmentant la taille des infrastructures de base (par exemple le diamètre des tuyaux de vapeur), ces projets peuvent ajouter des bâtiments supplémentaires de manière plus rentable – par de nouvelles constructions ou des rénovations énergétiques – au cours de la durée de vie du projet, ce qui entraîne des réductions supplémentaires de GES.

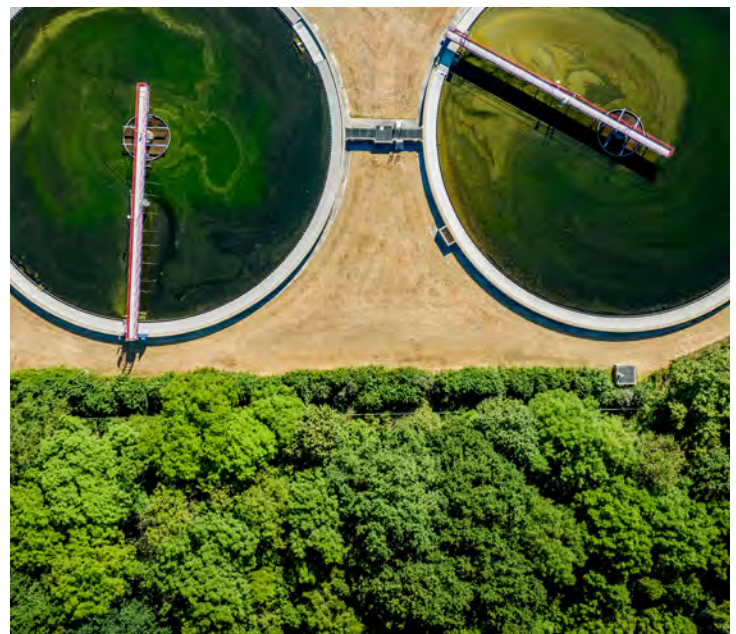
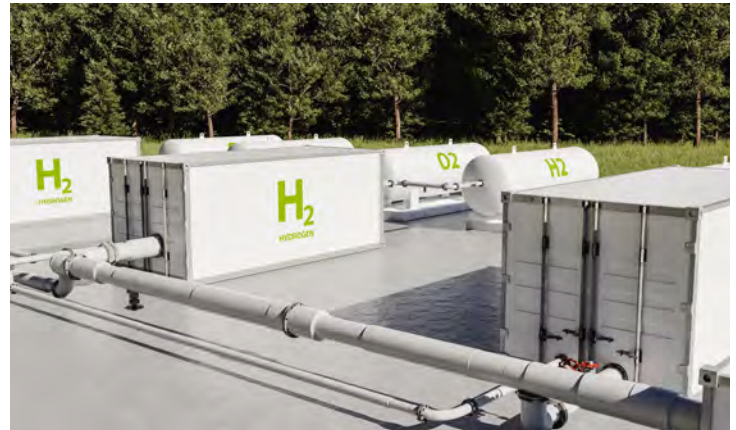


INFRASTRUCTURES VERTES

Sous-secteurs :

- » **Rénovations énergétiques**
- » **Transition vers une énergie à faibles émissions de carbone (CUSC, hydrogène et carburants propres)**
- » **Traitement de l'eau et des eaux usées**
- » **Bornes de recharge et de ravitaillement des VZE**

Les projets d'infrastructures vertes soutiennent la transition du Canada vers une croissance économique propre dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, le traitement de l'eau et des eaux usées et la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone.



RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les rénovations énergétiques, qui englobent les rénovations de bâtiments commerciaux, résidentiels à logements multiples et institutionnels et les rénovations industrielles, contribuent à la lutte contre les changements climatiques en permettant de réduire les émissions de GES. Les rénovations énergétiques de bâtiments permettent d'économiser de l'argent, de revitaliser le parc immobilier et d'améliorer le confort général des bâtiments. Les rénovations industrielles, quant à elle, peuvent aider à soutenir les entreprises polluantes dans leurs processus de transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les investissements de la BIC dans les rénovations énergétiques de bâtiments privés sont évalués selon une échelle variable supérieure et inférieure au coût du capital du gouvernement, selon les réductions des GES du projet, le montant du capital privé attiré et la rentabilité des projets.

La BIC collabore avec RNCAN et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le secteur de la rénovation énergétique de bâtiments. Avec RNCAN, elle discute de l'harmonisation des politiques et de la coordination avec l'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures de RNCAN. Avec la SCHL, elle discute également de l'harmonisation des politiques, par exemple au sujet de la conversion de bureaux en habitations.

La BIC rencontre régulièrement ISDE (FSI) pour coordonner les travaux liés aux rénovations

énergétiques industrielles et s'entretient aussi régulièrement avec le Fonds de croissance du Canada (FCC), EDC et la BDC pour discuter de projets potentiels.

La BIC mesure les réductions de GES résultant des projets de rénovations énergétiques, en vue d'atteindre un objectif à long terme de réduction annuelle cumulative de GES de 15 Mt d'eqCO₂ pour l'ensemble de son portefeuille. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans ce sous-secteur se traduiront par une réduction de plus de 3,7 millions de tonnes d'eqCO₂ par année en vue d'atteindre cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

Les candidats du secteur des rénovations énergétiques de bâtiments peuvent être des propriétés publiques ou privées et doivent être de nature commerciale, résidentielle à logements multiples, industrielle ou institutionnelle. Leur objectif doit être de réduire les émissions de GES. Les rénovations énergétiques industrielles sont des projets qui améliorent les installations ou les processus industriels dans le but de réduire les émissions de GES.

La BIC investit dans un large éventail de structures transactionnelles dans ce sous-secteur, y compris des investissements dans des projets précis de rénovations énergétiques de bâtiments ou industrielles ou des portefeuilles de projets et des investissements dans des agrégateurs (organisations qui regrouperont de multiples projets de rénovation dans un portefeuille

afin d'appuyer l'échelle minimale dont la BIC a besoin – 25 millions de dollars – pour faire des investissements efficaces).

LACUNES DU MARCHÉ

Dans ce sous-secteur, la BIC vise à inciter les propriétaires de bâtiments et les prestataires de services de rénovations énergétiques à élargir la portée de leurs projets afin de faire diminuer une plus grande proportion des émissions.

Les rénovations énergétiques majeures sont plus coûteuses et leurs périodes d'amortissement sont plus longues. De plus, on ignore quand les économies de coûts qui résultent des rénovations énergétiques se feront sentir ni quelle sera leur ampleur. Le financement flexible et concessionnel de la BIC contribue à combler ces lacunes. Le financement de la BIC peut supporter une partie des risques liés à la matérialisation des économies de coûts, proportionnellement à son rôle dans la structure du capital.

TRANSITION VERS UNE ÉNERGIE À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

Ce sous-secteur est grandement susceptible de contribuer à l'atteinte des résultats climatiques et des objectifs d'investissement établis pour la BIC.

La BIC évalue les projets en fonction de leur capacité à contribuer à l'atteinte des objectifs de décarbonation du Canada.

La BIC mesure les réductions de GES résultant des projets de transition vers une énergie à faibles émissions de carbone, en vue d'atteindre un objectif à long terme de réduction annuelle cumulative de GES de 15 Mt d'eqCO₂ pour l'ensemble de son portefeuille. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans ce sous-secteur se traduiront par une réduction de plus de 200 000 tonnes d'eqCO₂ par année en vue d'atteindre cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

La BIC évaluera les investissements dans des projets qui font appel à des infrastructures vertes comme le captage, l'utilisation et le stockage de CO₂ (CUSC), l'hydrogène et les combustibles propres.

Compte tenu des résultats recherchés par la réduction des GES, la BIC se concentre sur les projets liés à l'hydrogène qui entraînent des réductions de carbone, principalement l'hydrogène « bleu » et « vert ». La BIC n'investirait pas dans la technologie de reformage du méthane à la vapeur sans capture du carbone, souvent appelée « hydrogène gris ».

La BIC peut investir dans la capture, le transport et la séquestration du carbone; la production, le transport, la distribution et l'utilisation finale de l'hydrogène et la production de combustibles propres. La BIC suivra de plus près la politique fédérale annoncée dans ces domaines en ce qui concerne l'admissibilité à d'autres projets.

LACUNES DU MARCHÉ

Les investissements de la BIC dans ce sous-secteur combleront trois lacunes du marché :

Valeur du carbone – En participant à ces projets, la BIC peut endosser une partie du risque et permettre aux projets d'aller de l'avant grâce à des investissements privés, tout en partageant, contrairement aux subventions, les gains qui peuvent survenir lorsque les crédits compensatoires pour le carbone sont profitables.

Demande et coordination future – L'investissement de la BIC permettra de construire des systèmes pour répondre à la demande future, même si tous les participants ne sont pas prêts à s'engager à une offre fixe.

Commercialisation de la technologie – Les investissements de la BIC peuvent porter sur des projets qui en sont aux premiers stades du déploiement commercial à l'échelle, y compris des déploiements à l'échelle inédits. Les capitaux d'emprunt et les capitaux propres accessibles pour ces risques sont limités. Ainsi, la participation de la BIC peut faciliter un nombre accru de projets.

TRAITEMENT DE L'EAU ET DES EAUX USÉES

Les projets d'infrastructure de traitement de l'eau et des eaux usées sont essentiels dans les municipalités et les communautés autochtones de tout le pays. Ils sont un élément clé du secteur prioritaire des infrastructures vertes de la BIC. La BIC cherche à investir dans des projets de traitement de l'eau et des eaux

usées qui peuvent être réalisés à l'intérieur de ses balises et de son mandat législatif en ce qui a trait à la production de revenus et à la participation de capitaux privés.

De nombreux projets de traitement de l'eau et des eaux usées sont de petite envergure, et l'intérêt des municipalités pour la participation de capitaux privés dans ce sous-secteur varie. La BIC continue d'élaborer ses stratégies et approches prévues en réponse aux caractéristiques uniques du sous-secteur, parallèlement à l'avancement des projets de traitement de l'eau et des eaux usées avec les promoteurs de projets intéressés.

EXEMPLES D'ACTIFS

La BIC envisagera de faire des investissements dans des installations ou des systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées.

LACUNES DU MARCHÉ

La participation de la BIC dans le sous-secteur du traitement de l'eau et des eaux usées permet de combler l'écart relatif aux risques afin que des projets puissent aller de l'avant, notamment en cherchant à mobiliser des capitaux privés dans l'investissement et le financement de systèmes d'eau et d'eaux usées. La participation de la BIC réduit les coûts pour les municipalités ou les autres exploitants de réseaux d'alimentation en eau relativement à la prestation de ces services.

BORNES DE RECHARGE ET DE RAVITAILLEMENT DES VZE

Une augmentation des infrastructures de bornes de recharge et de ravitaillement en hydrogène est nécessaire pour permettre d'accélérer et d'augmenter l'adoption de VZE au Canada. L'investissement dans ces infrastructures concorde avec le secteur des infrastructures vertes de la BIC. Il s'arrime aux objectifs du gouvernement tels que l'adoption des VZE dans les années à venir, y compris l'objectif de 100 % des ventes de véhicules neufs légers qui seront des véhicules zéro émission d'ici 2035 et de véhicules neufs moyens et lourds d'ici 2040.

L'initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) de la BIC est menée en étroite coordination avec le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) de RNCAN. La BIC collabore également de façon ponctuelle avec le FSI d'ISDE et avec EDC dans le domaine des infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène.

La BIC mesure les réductions de GES résultant des projets de bornes de recharge et de ravitaillement des VZE, en vue d'atteindre un objectif à long terme de réduction annuelle cumulative de GES de 15 Mt d'eqCO₂ pour l'ensemble de son portefeuille. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans ce sous-secteur se traduiront par une réduction de plus de 700 000 tonnes d'eqCO₂ par année en vue d'atteindre cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

La BIC investit dans l'infrastructure des bornes de recharge et de ravitaillement en hydrogène des véhicules zéro émission, ainsi que dans les infrastructures habilitantes nécessaires pour soutenir leur mise en œuvre.

LACUNES DU MARCHÉ

La participation de la BIC dans les infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène pourrait toucher de multiples lacunes potentielles du marché. D'abord, en ce qui a trait aux infrastructures de recharge, il y a un écart de risque commercial sous forme de risque associé à la demande. La rentabilité de ces infrastructures dépend en effet du taux d'adoption des véhicules zéro émission.

Un financement qui permet de hausser et d'accélérer les constructions aidera à ce que les infrastructures demeurent à l'avant-garde et qu'elles puissent répondre à la demande émergente et même l'encourager. De plus, certaines infrastructures de recharge peuvent être dans l'intérêt public pour atteindre des objectifs liés au climat et au transport. Elles présentent cependant un écart économique lorsqu'elles ne procurent pas un rendement suffisant pour être financées uniquement dans le secteur privé, par exemple dans les régions rurales ou éloignées.

TRAVAUX DE LA BIC EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES POUR LE LOGEMENT

Pour remédier à la pénurie de logements au Canada, il faut adopter diverses approches, notamment des mesures prises par les secteurs public et privé. Dans de nombreuses régions, des problèmes d'infrastructures ralentissent ou empêchent la construction de nouveaux logements.

Pour aider à relever ce défi, la BIC a lancé l'initiative d'infrastructures pour le logement (IIL) en mars 2024.

En vertu de cette initiative, la BIC, aux côtés d'investisseurs privés et institutionnels, fournit des financements destinés aux municipalités pour leur permettre d'injecter des fonds dans les infrastructures nécessaires à la construction de nouveaux logements. L'objectif de cette initiative est de remédier aux contraintes de capacité des infrastructures qui limitent la construction de nouveaux logements, en permettant aux municipalités de bâtir des infrastructures avant la croissance démographique.

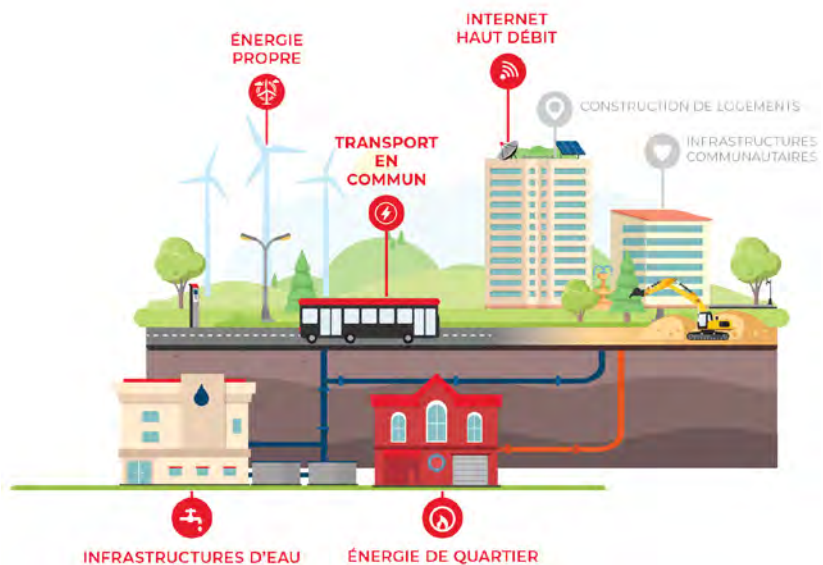
Pour ce faire, la BIC partage le risque lié aux constructions futures et aux revenus afférents, notamment en ce qui concerne la rapidité avec laquelle ils se concrétisent, ce qui réduit les risques pour les municipalités

qui investissent aujourd'hui dans la croissance future. Le financement de l'IIL peut être remboursé en utilisant des sources de revenus précises qui devraient augmenter au fur et à mesure que la croissance du logement se matérialise. Cette nouvelle approche reflète les efforts considérables déployés pour concevoir une nouvelle gamme de produits qui répondent aux difficultés particulières auxquelles les municipalités sont confrontées et accélérer la contribution de la BIC à l'effort national d'offre de logements.

L'IIL complète les outils fédéraux en place et s'inscrit dans l'approche fédérale générale visant à faire progresser la construction de logements, y compris en tirant parti d'un financement stratégique. La BIC ne finance pas la construction de logements, mais plutôt les infrastructures habilitantes nécessaires pour les soutenir. Ce faisant, la BIC peut contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de logement du Canada en investissant dans ses secteurs prioritaires existants comme les infrastructures liées à l'eau et le transport en commun.

L'impact des travaux de la BIC pour soutenir le logement sera mesuré par la capacité

icône	Infrastructure	Participation de la BIC
	Énergie propre	✓
	Transport en commun	✓
	Internet haut débit	✓
	Infrastructures d'eau	✓
	Énergie de quartier	✓
	Construction de logements	✗
	Infrastructures communautaires	✗



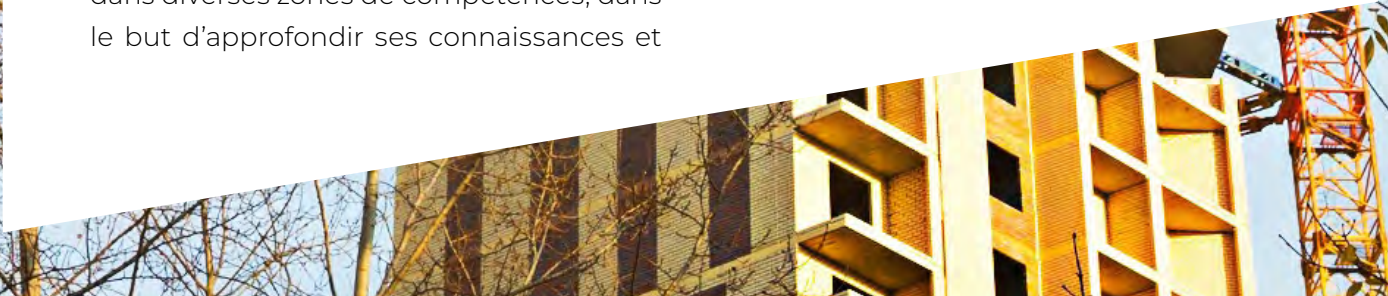
des infrastructures débloquée pour soutenir de nouveaux logements. L'objectif initial à long terme sera une capacité qui pourrait soutenir 100 000 nouveaux logements un peu partout au pays.

La conception de l'IIL a fait l'objet d'un important travail de sensibilisation auprès des municipalités, des parties prenantes et des services gouvernementaux. Dans le déploiement de cette initiative, la BIC continuera de collaborer avec les parties prenantes pour obtenir des commentaires en vue d'améliorer sa démarche.

En outre, la BIC a chargé un expert de premier plan en matière de politique municipale et de logement d'entreprendre une recherche indépendante sur les infrastructures habilitantes pour le logement et les méthodes de financement adoptées dans diverses zones de compétences, dans le but d'approfondir ses connaissances et

de communiquer cette expertise au secteur municipal.

Ces efforts sont conformes aux orientations de l'énoncé des priorités et des responsabilités de septembre 2023, qui indiquait que « la BIC investit, et doit continuer d'investir, dans l'infrastructure qui permet des ensembles résidentiels, y compris les systèmes d'aqueduc et d'eaux usées, les réseaux énergétiques de quartier et le transport en commun » et qu'elle devrait « étudier d'autres options afin d'attirer les investissements dans l'infrastructure habilitante nécessaire pour la construction de maisons ». L'énoncé économique de l'automne de novembre 2023 a pris acte des travaux de la BIC et a indiqué que davantage de détails seraient annoncés d'ici le budget de 2024 – un calendrier respecté avec le lancement, en mars 2024,





TRANSPORT EN COMMUN

Sous-secteurs :

- » Principaux transports en commun
- » Autobus zéro émission



La BIC reconnaît que les investissements dans un transport en commun plus écologique contribueront à réduire les émissions de GES au Canada, à offrir à la population des déplacements plus propres et plus rapides, à soutenir la viabilité financière des fournisseurs de transport en commun et à améliorer la qualité de vie de la population canadienne, en particulier les personnes qui vivent dans les grandes villes.



PRINCIPAUX TRANSPORTS EN COMMUN

Les grands projets de transport en commun transforment les villes et les régions, offrant un large éventail d'avantages : contribuer aux objectifs du gouvernement fédéral, relier les gens à leur lieu de travail et leur permettre de rentrer plus vite chez eux à la fin de la journée, réduire les émissions de GES et soutenir des milieux où il fait bon vivre.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à financer le transport en commun, notamment par l'entremise du financement permanent du transport en commun pour les grands projets. La BIC travaille en étroite collaboration avec les fonctionnaires de LICC dans ce domaine d'investissement.

La BIC a établi un objectif d'investissement pour l'ensemble de son portefeuille; l'achalandage cumulatif prévu est établi à 210 000 personnes par jour. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans les grands projets de transport en commun généreront un achalandage de 174 000 personnes par jour.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur comprend les formes traditionnelles de transport en commun : le métro, le train de banlieue, le métro léger sur rail et le service rapide par bus – y compris de nouvelles lignes de transport, des prolongements, le matériel roulant et les stations implantées entre stations existantes. La BIC pourrait aussi envisager d'autres formes de transport en commun pouvant atteindre ses objectifs d'achalandage, par exemple des téléphériques, des systèmes de navettes automatisées, des traversiers et d'autres idées novatrices qui offrent des solutions de transport en commun.

LACUNES DU MARCHÉ

La BIC vise à permettre l'aménagement de grands projets de transport en commun qui ne se réaliseraient pas, qui se réaliseraient plus tard ou qui n'auraient pas un degré de transfert de risque semblable à celui du secteur privé.

La BIC fournit un financement aux grands projets de transport en commun qui sont réalisés de manière intégrée, avec un investisseur privé ou institutionnel qui assume la responsabilité et le risque liés à la construction, à l'exploitation, à l'entretien et au cycle de vie, ainsi qu'au volume ou aux revenus afin de faire correspondre les mesures incitatives pour des projets réussis. Le transfert du risque lié à l'achalandage ou aux produits est coûteux dans le secteur privé et le financement de la BIC permet de le faire.

La BIC travaillera également avec des promoteurs publics et privés pour mieux tirer parti de l'augmentation de la valeur immobilière ou de l'aménagement immobilier découlant de l'amélioration des services de transport en commun. Cette valeur immobilière peut se manifester bien après la construction du service de transport en commun, par exemple l'aménagement continu de nouveaux quartiers le long de la Canada Line à Vancouver. Le financement de la BIC vise à résoudre des problèmes liés aux échéances et au degré de certitude pour les promoteurs de projets, en permettant à la valeur immobilière future d'être monnayée dès le départ et de servir à financer une partie des coûts de construction du transport en commun.

AUTOBUS ZÉRO ÉMISSION

Les autobus zéro émission contribuent à l'action contre les changements climatiques en réduisant les émissions de GES et la pollution atmosphérique locale, génèrent moins de bruit et améliorent l'expérience des usager·ères. La BIC considère également que d'autres véhicules qui peuvent réduire les émissions de GES des transports en commun font partie de ce sous-secteur. Elle envisage notamment les possibilités d'électrifier les trains de banlieue et les traversiers diesel.

La BIC travaille en étroite collaboration avec LICC conformément à un protocole d'entente pour administrer le Fonds pour le transport en commun à zéro émission de LICC et l'initiative d'autobus zéro émission de la BIC. Cette collaboration vise principalement à coordonner les programmes afin de maximiser l'impact des contributions fédérales aux transports en commun zéro émission.

La BIC mesure les réductions de GES résultant des projets d'autobus zéro émission, en vue d'atteindre un objectif à long terme de réduction annuelle cumulative de GES de 15 Mt d'éqCO₂ pour l'ensemble de son portefeuille. À ce jour, la BIC estime que ses investissements dans ce sous-secteur se traduiront par une réduction de plus de 180 000 tonnes d'éqCO₂ par année en vue d'atteindre cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur comprend toutes les formes de transport zéro émission : autobus de transport en commun, autobus scolaires, autocars, le transport ferroviaire (par exemple le train de banlieue ou l'électrification des trains légers au diesel) et les traversiers. La BIC est ouverte sur le plan technologique et peut

soutenir toutes les formes de technologie zéro émission, y compris l'électrification par batterie, l'hydrogène et l'électrification câblée. La BIC appuiera la conversion des parcs de véhicules des exploitants publics (tels que les sociétés de transport) et privés (comme des exploitants d'autobus scolaires).

LACUNES DU MARCHÉ

Les véhicules de transport en commun zéro émission ont des coûts initiaux plus élevés, mais génèrent des économies permanentes d'exploitation et d'entretien qui peuvent être utilisées pour les pallier. Souvent, les exploitants ne disposent pas des ressources nécessaires pour financer des coûts d'achat élevés et ils ne veulent ni ne peuvent compter sur les économies de coûts d'exploitation incertaines pour financer l'achat. La BIC assume une part du risque que ces économies de coûts soient insuffisantes pour recouvrer les coûts initiaux, ce qui permet aux exploitants de services de transport en commun d'accélérer leur transition vers un parc zéro émission.

Contrairement à d'autres secteurs, la BIC n'attire pas nécessairement de capitaux privés et institutionnels pour ces projets, car ses sondages sur le marché indiquent que les investisseurs privés ne sont pas très disposés à prendre le risque initial de réduction des coûts d'exploitation. La BIC explorera plutôt la possibilité d'attirer des investissements privés et institutionnels au moyen d'options de titrisation et de syndication lorsque les économies de coûts d'exploitation seront plus certaines.



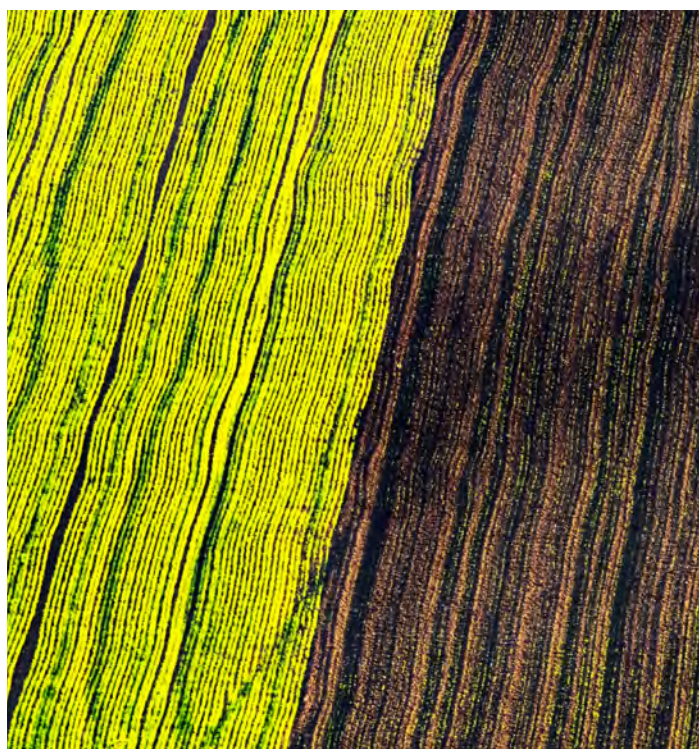
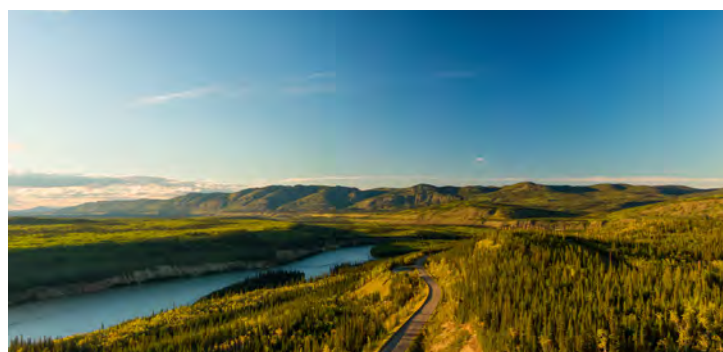
COMMERCE ET TRANSPORT

Sous-secteurs :

- » Infrastructures agricoles
- » Trains de passagers
- » Corridors commerciaux et ports
- » Ponts, tunnels et autoroutes

Les projets d'infrastructure de commerce et de transport contribuent à la création de corridors plus solides et efficaces vers les marchés locaux et internationaux ainsi qu'à l'expansion et à la compétitivité des entreprises canadiennes.

Ces projets ont de nombreux résultats : ils permettent de mieux relier la population canadienne aux lieux où les personnes doivent aller, tout en soutenant la croissance économique, notamment en facilitant le déplacement des marchandises pour permettre le commerce.



INFRASTRUCTURES AGRICOLES

Les projets d'infrastructures agricoles contribuent à accroître la productivité de l'agriculture, à faire croître l'économie et à créer des emplois.

Les initiatives de la BIC en matière d'infrastructures agricoles ont été élaborées en collaboration avec des ministères fédéraux afin de les harmoniser avec les priorités et les programmes fédéraux, y compris Agriculture et Agroalimentaire Canada.

La BIC fait également participer les sociétés d'État fédérales qui jouent un rôle dans le financement de projets agricoles, comme Financement agricole Canada et Exportation et développement Canada, afin d'harmoniser les investissements.

À partir de 2024-2025, la BIC mesurera les résultats de ces projets en termes de croissance du PIB associée à l'impact économique continu, contribuant ainsi à l'objectif à long terme du portefeuille de la BIC de 3 milliards de dollars en contribution annuelle continue au PIB.

EXEMPLES D'ACTIFS

Lorsqu'elle envisage d'investir dans les infrastructures agricoles, la BIC recherche des projets qui apporteront des avantages à de multiples producteurs agricoles, que ce soit dans une région, une province ou un territoire ou un type de production particulier. Voici des exemples de types d'investissements agricoles admissibles :

- » les infrastructures du corridor commercial qui soutient le flux des produits agricoles
- » les infrastructures d'irrigation et de drainage
- » des investissements dans d'autres domaines prioritaires tels que l'Internet haut débit ou les infrastructures vertes (par exemple l'Internet haut débit dans les zones rurales, les rénovations énergétiques, les carburants propres), conformément à ses approches dans ces secteurs

La BIC ne soutient pas les investissements dans les exploitations agricoles ni les investissements dans la transformation des aliments. Ainsi, le secteur agricole de la BIC n'inclut pas le matériel, les structures ou les autres biens agricoles comme les granges, les serres, les fermes verticales ou les terres. De plus, la BIC n'investira pas dans des projets ou des installations qui ne profitent qu'à un seul producteur (comme un embranchement ferroviaire ou un silo à grain pour une seule ferme).

LACUNES DU MARCHÉ

Les investissements de la BIC dans les infrastructures agricoles aident à répondre à l'incertitude de la demande et des achats. Les prêteurs de premier rang ne peuvent souvent financer qu'en vertu de contrats d'approvisionnement à long terme conclus avec des contreparties hautement solvables,

ce qui signifie que les projets ont de la difficulté à obtenir des capitaux abordables. La participation de la BIC réduit ces obstacles et permet la réalisation de projets.

TRAINS DE PASSAGERS

Les projets de transport ferroviaire de passagers (régionaux et interurbains) permettent aux gens de se rendre là où ils le souhaitent, en raccourcissant les temps de déplacement, tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques par la réduction des émissions de carbone par rapport aux autres modes de transport. La BIC a fait un investissement dans la ligne ferroviaire Tshiuetin qui permettra de mieux relier les collectivités autochtones du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, elle travaille activement à l'élaboration de projets dans ce sous-secteur grâce à sa collaboration avec VIA Rail sur le train à grande fréquence et à sa collaboration avec l'Alberta pour l'élaboration du projet ferroviaire Calgary-Banff.

La BIC mesure sa contribution à cette cible en vue d'investir dans des projets qui généreront un achalandage cumulatif prévu de 210 000 personnes par jour. Jusqu'à présent, aucun projet de transport ferroviaire de passagers n'a contribué à cet objectif.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur comprend les projets de transport ferroviaire de passagers qui relient plusieurs régions (c'est-à-dire celles qui ne sont pas incluses dans le secteur du transport en commun).

LACUNES DU MARCHÉ

La BIC vise à permettre l'aménagement de grands projets ferroviaires de passagers qui ne se réaliseraient pas ou qui n'auraient pas un degré de transfert de risque similaire à ses co-investisseurs du secteur privé.

La BIC fournit un financement pour les projets de train de passagers qui sont réalisés de manière intégrée, avec un investisseur privé ou institutionnel qui assume la responsabilité et le risque liés à la construction, à l'exploitation, à l'entretien et au cycle de vie, ainsi qu'au volume ou aux revenus afin d'harmoniser les mesures incitatives pour assurer la réussite des projets. Le transfert du risque lié à l'achalandage ou aux produits est coûteux dans le secteur privé et le financement de la BIC permet de le faire.

La BIC travaillera également avec des promoteurs publics et privés pour mieux tirer parti de l'augmentation de la valeur immobilière ou de l'aménagement immobilier découlant de l'amélioration des services ferroviaires de passagers, dans la même veine que l'aménagement de quartiers axés sur les transports en commun.

CORRIDORS COMMERCIAUX ET PORTS

Les projets de corridors commerciaux améliorent la circulation des passagers et des marchandises, que ce soit en améliorant le flux des personnes et des marchandises ou en utilisant des modes de transport à plus faible teneur en carbone. La BIC s'engage activement sur des projets potentiels de corridors commerciaux canadiens, en étroite consultation avec Transports Canada. Cette coordination comprend un partenariat avec Transports Canada relativement à sa politique portuaire dans l'évaluation de l'intérêt public des ports maritimes.

La BIC travaille aussi avec l'équipe de VIA TGF et de Transports Canada. Plus récemment, elle a commencé à collaborer étroitement avec l'équipe de la politique aéroportuaire et le Bureau national de la chaîne d'approvisionnement de Transports Canada. Transports Canada a mis en relation la BIC avec les ministères provinciaux des Transports pour soutenir la définition de projets de corridors commerciaux, dont tout récemment avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. La BIC poursuit sa collaboration avec Transports Canada et Services publics et Approvisionnement Canada dans le projet du pont ferroviaire de New Westminster.

À l'avenir, la BIC mesurera les résultats de ces projets en termes de croissance du PIB associée à l'impact économique continu, contribuant ainsi à l'objectif à long terme du portefeuille de la BIC de 3 milliards de dollars en contribution annuelle continue au PIB.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur comprend des projets dans l'ensemble de la chaîne de valeur du transport de marchandises, y compris dans les aéroports, les ports, les chemins de fer et les installations logistiques qui facilitent le commerce.

En 2023-2024, la BIC a continué à faire progresser ses travaux dans ce domaine. Par exemple, elle a achevé une étude en janvier 2024 en collaboration avec la province de l'Alberta et Special Areas Oyen Development Corp pour évaluer la rentabilité et la viabilité d'une nouvelle ligne courte entre Oyen et Calgary/Edmonton.

LACUNES DU MARCHÉ

Les investissements de la BIC dans ce secteur répondent souvent à un risque d'accroissement de la demande (le rythme auquel les expéditeurs transfèrent l'activité vers les nouvelles infrastructures), ce qui limite la capacité d'attirer des capitaux abordables pour financer la conception et la construction de projets. Les capitaux souples et patients de la BIC permettent à ces projets de progresser et d'améliorer les résultats commerciaux du Canada. La BIC travaille en étroite collaboration avec Transports Canada en tant que responsable de l'élaboration des politiques pour refléter le modèle utilisateur-payeur existant pour les aéroports et les ports, ainsi que pour la dynamique concurrentielle entre les ports et les aéroports.

PONTS, TUNNELS ET AUTOROUTES

Les projets de ponts, de tunnels et d'autoroutes réduisent la congestion et aident à acheminer les marchandises et à mener les personnes où elles veulent aller. Les résultats de ces projets varient, mais il est attendu qu'ils améliorent la connectivité de la population canadienne et qu'ils contribuent à la croissance de l'économie.

EXEMPLES D'ACTIFS

Ce sous-secteur englobe les projets de ponts, de tunnels et d'autoroutes qui offrent une source de revenus, ce qui nécessite une forme de frais d'utilisation, conformément au mandat de la BIC d'investir dans des projets générateurs de revenus.

LACUNES DU MARCHÉ

Les routes et les tunnels sont rarement tarifés pour les personnes qui les utilisent, ce qui entraîne de la congestion ou de la surconstruction. Le financement de la BIC dans ce secteur favorise l'adoption d'infrastructures à péage. Il encourage également le transfert des risques aux contreparties du secteur privé, en particulier en ce qui concerne les produits ou l'achalandage. Il est ainsi possible de mieux harmoniser les mesures incitatives pour le projet, tout en atténuant le coût différentiel du capital privé pour les promoteurs de projet.



TRAVAUX DE LA BIC EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES POUR LES MINÉRAUX CRITIQUES

En tant que chef de file mondial de l'exploitation minière, le Canada se trouve dans une position idéale pour fournir une base de ressources stable pour les minéraux critiques qui sont au cœur des grands secteurs mondiaux comme les technologies propres, la fabrication automobile, les soins de santé, l'aérospatiale et l'économie numérique. Rien que pour le nickel et le cuivre, les réserves connues au Canada représentent plus de 10 millions de tonnes, et de nombreuses autres sources potentielles sont à l'étape de l'exploration. La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques du gouvernement fédéral, dévoilée en décembre 2022, a positionné la BIC comme source de financement complémentaire pour accélérer l'exploitation des ressources et la mise en place des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques du Canada.

En juin 2023, la BIC a annoncé son intention d'investir dans les infrastructures habilitantes liées aux minéraux critiques, les routes d'accès, la production et le transport d'énergie propre et les installations de traitement des eaux usées, qui permettent de débloquer les mises en chantier. De cette manière, la BIC peut, par le biais d'investissements dans ses secteurs prioritaires existants, contribuer à la réalisation des objectifs du Canada en matière de minéraux critiques. La BIC établira son financement en fonction des infrastructures habilitantes nécessaires seulement (c'est-à-dire, elle n'investira pas dans les activités minières elles-mêmes). Elle ciblera des investissements d'environ 100 millions de dollars, à l'exception des projets appartenant à des communautés

autochtones.

Ces infrastructures contribueront également à débloquer des projets dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques, notamment en amont (exploitation minière), au milieu (traitement, raffinage, fabrication de cellules/cathodes, fabrication de batteries) et en aval (extraction de minéraux critiques à partir de batteries usagées et d'autres équipements).

Les travaux de la BIC complètent le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC) du gouvernement du Canada. Lancé à l'automne 2023, le FIMC versera jusqu'à 1,5 milliard de dollars à des initiatives d'énergie propre et d'électrification ainsi qu'à des projets de transport et d'infrastructures qui permettront l'exploitation durable des minéraux critiques du Canada. Ce fonds s'appuie sur d'autres mesures de soutien à l'énergie propre et au transport, telles que le Fonds national des corridors commerciaux, ainsi que sur d'autres programmes fédéraux qui investissent dans des projets de minéraux critiques, tels que le Fonds stratégique pour l'innovation.

Le FIMC offre un guichet unique en coordination avec la BIC. Ainsi, il transmettra les demandes reçues à la BIC pour une évaluation du potentiel d'aide à l'investissement de sa part. La BIC travaille en étroite collaboration avec RNCAN et ISDE (FSI) pour assurer la coordination des aides fédérales.

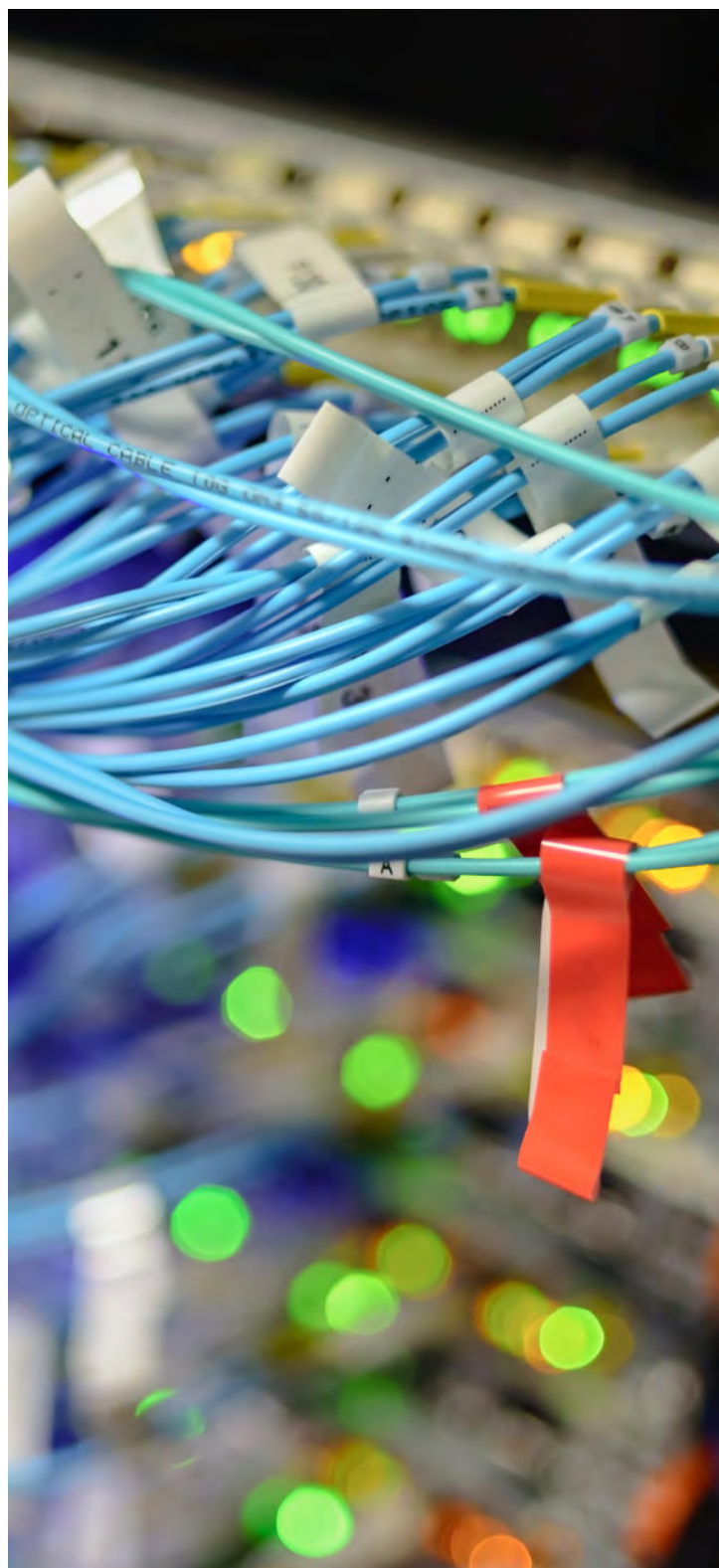


INFRASTRUCTURES D'INTERNET HAUT DÉBIT

Sous-secteurs :

» Internet haut débit

L'Internet haut débit est largement considéré comme une infrastructure essentielle au succès des collectivités et de l'économie, à l'instar des infrastructures traditionnelles comme les routes et l'énergie.



INTERNET HAUT DÉBIT

Les investissements de la BIC visent à connecter les foyers à une norme minimale d'Internet haut débit de 50/10 Mb/s. Ils font écho aux priorités croissantes des promoteurs de projets qui souhaitent fournir un débit encore plus rapide où cela est rentable afin d'offrir à la population du pays une connectivité numérique complète, selon le Fonds pour la large bande universelle (FLBU) de l'ISDE ou les promoteurs de projets provinciaux.

Les initiatives de la BIC dans ce domaine s'harmonisent avec le document du gouvernement du Canada La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité, qui vise à bâtir des réseaux haut débit pour connecter l'ensemble de la population partout au Canada. La stratégie reconnaît l'importance de la collaboration avec la BIC, en particulier afin de déterminer la meilleure orientation pour les demandes et de s'assurer que les programmes sont financés par le moyen le plus approprié.

La BIC et le FLBU ont mis en place un processus selon lequel les requérants dans le cadre des grands projets devaient d'abord demander un financement de la BIC, puis demander une subvention du FLBU pour tout besoin restant. Cette collaboration a permis au programme du FLBU d'atteindre plus de ménages avec les mêmes montants. Au cours de l'évaluation du projet, le FLBU a été largement sollicité, et ISDE a demandé à la BIC de définir des possibilités d'augmenter davantage ses prêts afin de réduire la demande de financement par subvention. La BIC a repéré une occasion

d'accroître ses prêts de façon responsable et à un coût global moindre pour le Canada que ce qui avait été proposé précédemment.

La BIC collabore avec ISDE pour étudier des projets au Nord, éloignés et autochtones. La BIC organise également des appels réguliers avec le CRTC afin d'explorer d'autres occasions de mise en œuvre.

La BIC mesure le nombre de foyers connectés à la suite des projets d'Internet haut débit dans lesquels elle a investi, en vue d'atteindre un objectif à long terme de 900 000 foyers connectés. À ce jour, la BIC estime que ses investissements ont permis de connecter à l'Internet haut débit 341 000 foyers mal desservis.

EXEMPLES D'ACTIFS

Exemples d'actifs dans ce sous-secteur :

- » Les connexions par fibre, fixes sans fil ou par satellite permettant directement de hauts débits d'au moins 50/10 Mb/s
- » La fibre optique, les connexions par satellite ou d'autres infrastructures de base qui permettent une plus grande pénétration des services à haut débit de minimum 50/10 Mb/s, y compris la 5G

Conformément à l'EPR, la BIC commence en outre à explorer de nouvelles façons de soutenir les infrastructures numériques, y compris la connectivité au réseau cellulaire des régions mal desservies et la modernisation des réseaux de communication utilisés

notamment par les premiers secours. Ce type de projets pourrait comprendre l'amélioration de la résilience des réseaux de communication.

Le secteur de l'Internet haut débit présente un large éventail d'économies de projets. La participation de la BIC dans ce secteur est conforme à ses balises qui adaptent le soutien de la BIC en fonction des lacunes qui empêchent un projet d'aller de l'avant. Cette approche permet d'éviter de subventionner des technologies ou des projets qui ne nécessitent pas de soutien fédéral (par exemple le haut débit 50/10 Mb/s dans les zones urbaines denses).

LACUNES DU MARCHÉ

La mise en place d'infrastructures d'Internet haut débit pour les foyers non connectés restants nécessite trop de capitaux pour que le secteur privé puisse fournir les infrastructures à lui seul. Le financement de la BIC réduit les coûts en capitaux de ces projets et augmente le coût par foyer que le secteur privé est prêt à assumer. Il fait ainsi diminuer les besoins de subvention du FLBU d'ISDE ou des programmes provinciaux. Le financement de la BIC est plus efficace que les subventions directes, car le coût du financement de la BIC au Canada est plus que compensé par la réduction des besoins en subventions.

La BIC n'investit que dans des projets qui connectent les personnes actuellement mal desservies, selon la définition d'ISDE, à l'Internet haut débit d'au moins 50/10 Mb/s. La BIC est indifférente quant à la solution

technologique choisie et, dans la plupart des cas, ISDE ou un partenaire provincial sélectionnera le projet et les solutions technologiques.

Dans les cas où le satellite ou la technologie fixe sans fil est la solution choisie, la BIC soutiendra ces projets. De même, si un promoteur pouvait de manière rentable connecter des foyers mal desservis au moyen de ces technologies sans avoir recours à d'autres subventions, la BIC appuierait ces projets.

3.4 Infrastructures pour les communautés autochtones

La BIC offre des prêts à de nouveaux projets d'infrastructures menés en partenariat avec des communautés autochtones et à leur profit afin de réduire l'important déficit en matière d'infrastructures et de promouvoir la participation économique. La BIC collabore avec des communautés de Premières Nations, des Métis et des Inuit pour explorer les occasions.

À cet égard, la BIC travaille en étroite collaboration avec Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin d'assurer l'arrimage et la coordination de leurs initiatives respectives. Elle a mis en place un groupe de travail à cette fin.

La BIC a pour objectif d'investir au moins un milliard de dollars dans des projets d'infrastructures autochtones générateurs de revenus dans ses cinq secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit, et commerce et transport.

La BIC cherche à nouer des partenariats avec les communautés autochtones dans des projets d'envergure. Par exemple, la Six Nations of the Grand River Development Corporation a participé directement au projet d'investissement de la BIC Oneida Energy Storage, une installation de stockage d'énergie dans le sud-ouest de l'Ontario.

La BIC soutient également les investissements dans les infrastructures autochtones par l'intermédiaire de deux initiatives.

Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA)

L'IICA est une solution de financement collaborative qui offre des prêts à faible coût et à long terme pour les projets d'infrastructures autochtones et combine le financement public et l'investissement privé et institutionnel pour construire davantage d'infrastructures. Par l'entremise de l'IICA, l'équipe des investissements de la BIC cherche à investir dans des projets autochtones qui offrent un avantage direct à une ou à plusieurs communautés autochtones.

Initiative pour la participation autochtone (IPA)

Le budget de 2023 a doté la BIC d'un nouvel outil pour permettre une participation plus significative des communautés autochtones aux projets d'infrastructures. La BIC accordera des prêts à des communautés autochtones pour les aider à acquérir des participations en capitaux dans des projets d'infrastructures dans lesquels elle investit également. Cette approche importante contribuera à accélérer la construction d'infrastructures tout en offrant aux communautés autochtones la possibilité de participer à de grands projets à titre de partenaires.

Dans le cadre de l'IPA, la BIC consent des prêts à des communautés autochtones pour leur permettre d'accéder à des capitaux et ainsi d'acquérir des participations dans des projets d'infrastructures sur leurs territoires, dans lesquels la BIC investit également. Les communautés autochtones n'ont souvent pas accès aux capitaux nécessaires pour acquérir des participations et participer activement à la construction d'infrastructures. Grâce aux prêts accordés par la BIC pour l'acquisition de participations, les communautés autochtones peuvent accéder aux rendements économiques des projets qui peuvent ensuite être réinvestis dans la communauté, ce qui réduit ainsi le fossé économique et infrastructurel dans les communautés autochtones.

La BIC a officiellement lancé l'IPA en novembre 2023, après l'approbation du plan d'entreprise 2023-2024. Le premier projet a été annoncé le 15 février 2024 : la BIC versera jusqu'à 138,2 millions de dollars pour donner vie à un projet de stockage d'énergie en Nouvelle-Écosse, y compris un prêt participatif autochtone pouvant aller jusqu'à 18 millions de dollars à Wskijinu'k Mtmó'taquinow Agency Ltd. (WMA), une société en commandite économique détenue par 13 communautés mi'kmaq. Le prêt participatif autochtone s'ajoute au financement de 120 millions de dollars accordé par la BIC à Nova Scotia Power pour soutenir l'aménagement de trois installations de stockage d'énergie.

Il est attendu que la prise de participation autochtone dans les cinq secteurs prioritaires de la BIC touche des projets tels que la transmission d'électricité propre, le stockage de batteries, la production d'électricité et les infrastructures destinées à soutenir l'exploitation de minéraux critiques. La filière d'occasions de l'IPA est solide, et des investissements sont prévus sur plusieurs années.

Veillez consulter la section [Infrastructures pour les communautés autochtones](#) sur le site de la BIC pour en savoir plus sur chaque programme et sur les conditions d'admissibilité.

3.5 Recherche

La BIC estime que la recherche constitue un moyen supplémentaire d'influer concrètement sur l'évolution de l'investissement dans les infrastructures du Canada, et elle continue à renforcer ses capacités de recherche en augmentant la quantité et la portée des travaux entrepris.

La recherche de grande qualité permet de mettre sur pied des projets et d'effectuer des choix plus éclairés en matière de politique et d'investissement. À la BIC, la recherche est étroitement liée à ses fonctions de services-conseils et d'investissement en vue d'un objectif commun : soutenir l'avancement de projets qui ont un impact transformateur.



La recherche peut jouer un rôle clé à des stades précoces, lorsqu'il y a des lacunes dans la compréhension, des problèmes à l'échelle des secteurs et de vastes occasions à explorer. Par les publications et l'engagement, la recherche contribue également à positionner la BIC en tant que chef de file reconnu dans le secteur des infrastructures.

Les activités de recherche de la BIC visent à :

- » éclairer la BIC et les participants du marché sur les considérations liées à l'investissement dans un secteur
- » réunir les parties prenantes afin d'élaborer une marche à suivre pour la construction d'infrastructures dans un secteur prioritaire de la BIC
- » évaluer les politiques publiques nécessaires pour catalyser un plus grand investissement dans les projets d'infrastructures du secteur public
- » accroître la sensibilisation du public aux avantages et aux occasions découlant d'un investissement accru dans les infrastructures dans les secteurs prioritaires de la BIC

La BIC met délibérément l'accent sur les initiatives de recherche qui façonnent sa stratégie d'investissement interne et catalysent ou accélèrent les projets dans ses secteurs. En fonction de la nature de la recherche entreprise, celle-ci peut être publiée et largement diffusée ou être conservée en interne afin d'éclairer les décisions d'investissement.

En 2023-2024, ces efforts ont abouti à la publication de quatre rapports

- » **Récupération des plus-values d'urbanisation – Payer pour les collectivités axées sur le transport en commun.** Ce partenariat entre la BIC et la School of Cities de l'Université de Toronto vise à promouvoir de nouvelles approches pour le financement de projets de transport en commun.
- » **Project of the Century: A Blueprint for Growing Canada's Clean Electricity Supply – and Fast.** Dans cette étude, le Forum des politiques publiques du Canada s'est penché sur le décalage entre l'offre et la demande d'électricité pour prendre en charge la transition vers un réseau propre d'ici 2050. La BIC y a contribué en participant à un groupe de travail sur l'électrification.

- » **Nouveaux projets d'infrastructures envisageables pour favoriser une croissance durable au Canada atlantique.** La BIC s'est associée au Conseil économique de l'Atlantique pour cerner le potentiel de la région en vue de projets transformationnels dans les secteurs du commerce et du transport, des minéraux critiques et des infrastructures vertes, ainsi qu'évaluer les moteurs d'investissement et les difficultés.
- » **Étude sur les modes de transport non traditionnels.** La BIC s'est associée au Consortium de recherche et d'innovation en transport urbain au Canada (CUTRIC) pour réaliser une étude de marché sur les réseaux de transport en commun aérien, les programmes de vélos en libre-service, les navettes autonomes, les traversiers et le transport en commun à la demande.

Des efforts de recherche qui aboutiront à des résultats en 2024-2025 ou ultérieurement ont également été lancés ou sont en cours :

- » **Goulots d'étranglement commerciaux.** La BIC soutient une étude du Conference Board du Canada visant à définir les goulots d'étranglement commerciaux au pays et à présenter des projets transformationnels dans le secteur du commerce et du transport.
- » **Infrastructures habilitantes pour le logement.** Ce projet de recherche a pour but de définir la quantité d'infrastructures habilitantes qu'il faudrait pour soutenir la croissance du logement, de déterminer où ces investissements sont nécessaires et de mettre en évidence les difficultés ou les obstacles auxquels les municipalités canadiennes se butent et qui risquent d'entraver la construction et le financement de ces investissements. Cette recherche complétera et contribuera à éclairer de manière continue l'IIL de la BIC. Les travaux seront menés par Michael Fenn, un expert reconnu dans les secteurs des municipalités et du logement; ils apporteront des informations supplémentaires à prendre en compte dans le cadre de l'initiative. Par des consultations, des publications et une diffusion ciblées, la recherche permettra également de faire connaître aux fonctionnaires municipaux les possibilités et les modes de financement des infrastructures.
- » **Infrastructures résistantes aux changements climatiques.** Ce projet de recherche, qui sera entrepris avec un consortium d'organisations de premier plan ayant des intérêts communs, ira au-delà des analyses existantes des coûts-avantages des infrastructures résistantes aux changements climatiques et élaborera des modèles d'avantages distribués fondés sur des projets réels afin d'éclairer les stratégies pratiques de mobilisation de capitaux privés. La BIC est le fer de lance de cette initiative et a trouvé des partenaires potentiels possédant une expertise en matière d'administration municipale, d'analyse climatique et d'assurance.

- » **Pour un Nord durable et prospère.** Ce projet de recherche vise à étudier les conséquences des changements climatiques sur les infrastructures existantes et prévues de la région, à prévoir les besoins du Nord en matière de commerce et de transport afin de l'aider à participer activement au commerce international, et à contribuer au renforcement des capacités locales et à la participation des populations autochtones aux projets d'infrastructures.

La BIC cherchera des occasions de faire progresser la recherche dans ces domaines, tout en demeurant souple pour saisir ou promouvoir d'autres occasions de tirer parti de la recherche au cas par cas.

Pour renforcer sa position de chef de file dans le domaine du financement mixte, la BIC a entamé un dialogue régulier avec d'autres banques d'infrastructure afin d'explorer et de comprendre les pratiques exemplaires et de se familiariser avec des modèles d'investissement.

Dans le cadre de la fonction de recherche, la BIC soutiendra l'évaluation des infrastructures nationales élaborée par LICC. Elle apportera son point de vue et son expertise en ce qui concerne les priorités en matière d'investissement et les approches de financement novateur en collaboration avec des partenaires privés et institutionnels.

3.6 Services-conseils et accélération de projets

La BIC joue un rôle actif, dès les premières étapes d'un projet, pour contribuer à sa mise en œuvre et à son avancement. Pour ce faire, elle met à profit ses compétences poussées en matière de structuration et de financement de projets afin de conseiller les promoteurs sur la façon de mettre en branle et de faire progresser une initiative d'infrastructures. Dans certains cas, pour combler des lacunes, partager le risque et soutenir l'accélération de projets, la BIC conclut des mandats officiels, jusqu'à ce qu'elle décide de réaliser un investissement d'accélération du projet, sous la forme d'études, de travaux d'ingénierie ou de conception.

3.6.1 Services-conseils

L'une des différences entre la BIC et les autres investisseurs réside dans sa capacité à fournir des conseils professionnels aux partenaires sur la façon d'atteindre leurs objectifs d'investissement. En tant que société d'État ayant pour mandat de réaliser des investissements dans l'intérêt public, la BIC est en mesure d'engager ses partenaires dans une collaboration franche et directe avec l'objectif commun de produire de l'impact et des bienfaits publics.

La fonction de services-conseils est assurée tout au long du processus d'investissement, selon des approches qui varient en fonction du projet, du ou des partenaires et du contexte. Cette fonction est assurée principalement de quatre façons.

Présélection. La BIC conseille les promoteurs dès les premières étapes d'un projet, en commençant généralement par l'évaluation d'un investissement. Les conseils de la BIC contribuent à élaborer des options, des modèles financiers et la structuration potentielle des ententes en vue de faire avancer un projet jusqu'à une étape propice à l'investissement.

Cette approche est particulièrement bénéfique pour les ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les municipalités et les communautés autochtones qui ne possèdent pas une vaste expérience en matière de financement alternatif et dont la capacité d'entreprendre une modélisation et une analyse approfondies et complexes est limitée.

Dans la plupart des cas, les services-conseils sont offerts sans qu'il soit nécessaire d'établir d'ententes officielles. Après avoir déterminé qu'un projet relève de son mandat et qu'il est digne d'intérêt, la BIC le confie à une équipe des investissements et commence à y consacrer des ressources, notamment du temps de travail et des services de consultants externes. Ces travaux permettront de définir les options de mise en œuvre et de procéder à une revue diligente du projet tout en aidant les promoteurs à accélérer les décisions. La BIC travaille avec les promoteurs de projets de façon collaborative et bien plus tôt dans le processus que ce ne serait le cas d'investisseurs du secteur privé.

La BIC a nommé des chef-fes d'élaboration de projets : pour l'Ouest du Canada et pour le Québec et l'Est du Canada. Ces deux cadres d'expérience sont en contact constant avec tous les ordres de gouvernement pour les aider à définir leurs besoins en matière d'infrastructures, puis pour les conseiller et étudier comment la BIC pourrait contribuer au financement des infrastructures, à la fois en investissant des capitaux et en structurant le projet de manière à attirer des capitaux privés.

La BIC a également mis en place une équipe des infrastructures autochtones, dirigée par un-e directeur-riche général-e, qui travaille en permanence avec les communautés autochtones de tout le pays pour les aider à faire avancer des projets importants. Un exemple en est le travail de la BIC avec la Première Nation des Chippewas de Georgina Island pour explorer un projet de lien fixe; la BIC donne entre autres des conseils relatifs au processus d'évaluation des impacts. La BIC joue également un rôle consultatif dans le projet de liaison par fibre optique au Kivalliq, au Nunavut.

Structuration des projets. Au fur et à mesure qu'un projet potentiel progresse vers la réalisation d'investissements, la BIC met à profit ses compétences en matière de services-conseils pour procéder à une revue diligente et fournir des avis relatifs à la structuration d'un investissement. Cette étape consiste notamment à apporter un soutien essentiel pour déterminer les coûts, les avantages, les risques, les modalités financières et les mécanismes de soutien à la mise en œuvre et au remboursement. La BIC travaillera également de concert avec les promoteurs pour attirer des capitaux privés et institutionnels.

Participation élargie. Des services-conseils sont également fournis à des entités de tout le pays en fonction de considérations sectorielles, thématiques ou géographiques. Il peut s'agir de collaborations avec des fonctionnaires ou des promoteurs sur des secteurs potentiels ou des concepts de projets à élaborer, qu'il s'agisse de projets à petite échelle ou de vastes projets potentiels susceptibles de façonner le pays, qui doivent faire l'objet d'initiatives préparatoires concertées pendant plusieurs années avant qu'une décision d'investissement définitive soit prise.

Dans le cadre de ces travaux, la BIC sensibilisera et informera les partenaires potentiels quant au rôle du financement en général, aux occasions d'investissement, aux conditions du marché pour attirer les capitaux privés et aux options de mise en œuvre. La BIC mène des recherches qu'elle peut communiquer à ses partenaires, participe à des groupes de travail et à des comités et collabore sur les moyens d'aborder les difficultés.

Par exemple, au cours des derniers mois, la BIC a beaucoup été en contact avec des fonctionnaires municipaux pour les conseiller sur la façon de structurer et de financer les investissements pour bâtir des infrastructures de soutien au logement. Dans l'est de l'Ontario, la BIC s'est entretenue avec une centaine de fonctionnaires municipaux sur les possibilités de mettre en commun les ressources pour construire de telles infrastructures à grande échelle. Un autre exemple de ce type est le travail de la BIC sur un projet ferroviaire au Québec pour explorer les options en vue d'un nouveau corridor de 370 km entre Dolbeau-Mistassini et Baie-Comeau. Elle fait partie d'un comité de direction composé de représentants du gouvernement de la province, de la Société du Plan Nord et de fonctionnaires locaux qui se réunit toutes les deux semaines pour faire avancer le projet. La BIC fournit au groupe des conseils sur les options financières et la structuration de l'entente.

Ententes officielles. Dans certains cas, la BIC assumera un mandat de services-conseils officiel avec les partenaires du projet pour définir et planifier le projet ou déterminer les options de réalisation et les structures de financement. Ces fonctions sont parfois assumées à la suite de la signature d'un protocole d'entente et d'une annonce publique. La BIC peut également fournir des fonds pour soutenir l'accélération des études et des travaux préliminaires nécessaires à l'avancement des projets. Les travaux de la BIC avec le gouvernement de l'Alberta sur le lien ferroviaire Calgary-Banff illustrent bien ce type de mandats officiels.

3.6.2 Accélération de projets

Il faut des années pour planifier et mener à bien de grands projets d'infrastructures. Ceux-ci sont souvent retardés en partie en raison de l'insuffisance de fonds pour le développement.

Pour régler ce problème, la BIC a fixé un objectif de 500 millions de dollars pour les initiatives d'accélération des projets. L'accélération de projets diffère des services-conseils en ce sens

où le financement d'accélération privilégie les projets qui sont réalisables à court terme et qui sont susceptibles de faire l'objet d'un investissement futur, conformément aux processus habituels d'analyse et de prise de décisions de la BIC. Le financement d'accélération vise à avoir un impact mesurable sur la réalisation de projets, comme la diminution des délais ou l'exhaustivité accrue de la revue diligente.

Ce financement peut être utilisé pour des projets au sein des secteurs prioritaires de la BIC de toutes les tailles à deux fins principales :

1. Accélérer les activités de revue diligente, de planification et de mise en valeur, notamment des études techniques, des prévisions de la demande ou d'autres activités nécessaires pour établir l'analyse de rentabilité du projet et les scénarios possibles concernant la génération de revenus
2. Aider à financer les travaux de construction préliminaires dans le but de raccourcir le cheminement critique des projets à fort impact dans lesquels la BIC prévoit d'investir dans le cadre de son plan d'investissement global

L'accélération des projets est un outil qui différencie la BIC des investisseurs privés, car elle est disposée à investir dans des projets qui en sont aux premières étapes de leur cycle de développement. Cette fonction est possible grâce à la capacité de la BIC d'assumer des pertes sur ses investissements dans le cadre financier.

Depuis l'exercice 2023-2024, et compte tenu du déficit de financement du marché dans l'élaboration de projets de transition énergétique, le financement d'accélération de projets de la BIC inclut également les charges d'investissement dans l'ingénierie et la conception initiales entreprises par le secteur privé dans le domaine du captage et du stockage du carbone, de l'hydrogène et des carburants à faible teneur en carbone. Le financement de l'ingénierie et de la conception initiales par la BIC contribuera à accélérer la mise en œuvre de projets de transition énergétique avec une proposition de valeur commerciale claire, un faible risque technologique global et une forte probabilité de clôture financière une fois le projet terminé.

Les fonds d'accélération sont structurés de manière à pouvoir transférer ces montants dans d'éventuels investissements de la BIC dans des projets. Dans tous les cas où le projet est réalisé au moyen d'un financement de la BIC ou de capitaux privés, il est prévu que les fonds d'accélération de la BIC seront intégrés dans les modalités de financement globales du projet. Dans les circonstances exceptionnelles où un projet n'est pas réalisé au moyen d'un financement de la BIC ou de capitaux privés ou s'il n'est pas réalisé du tout, une obligation de rembourser le financement d'accélération à la BIC sera déterminée au cas par cas. Étant donné que ces travaux en sont à leurs débuts, il y a un risque que la BIC ne soit pas en mesure de recouvrer son financement.

Au total, la BIC accélère des projets de six façons :

- » **Accélération des activités de revue diligente** – y compris des études techniques, des prévisions de la demande ou d'autres activités nécessaires pour établir l'analyse de rentabilité du projet
- » **Absorption des coûts initiaux pour les programmes de la BIC** – fonds utilisés pour subventionner le coût des travaux requis par la BIC dans le cadre de ses programmes de financement (par exemple l'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments, dans le cadre de laquelle un rapport de référence sur l'état du bâtiment est souvent exigé; la BIC absorbe ces coûts pour inciter les propriétaires de bâtiments à participer à son programme)
- » **Financement du secteur public pour mener à bien les études de faisabilité** – financement de projets :
 - » qui en sont à la phase initiale et qui ont besoin d'aide pour mener à bien les études de faisabilité, des travaux d'ingénierie, des études d'achalandage et de volume, des analyses financières, pour progresser de façon importante vers la viabilité
 - » dans lequel il y a une probabilité raisonnable d'investissement futur de la part de la BIC (ces fonds feront alors partie de l'investissement global de la BIC dans le projet)
- » **Financement du secteur privé pour mener à bien les études de faisabilité** – financement de projets :
 - » qui en sont à la phase initiale et qui ont besoin d'aide pour mener à bien les études de faisabilité, des travaux d'ingénierie, des études d'achalandage et de volume, des analyses financières, pour progresser de façon importante vers la viabilité
 - » dans lequel il y a une probabilité raisonnable d'investissement futur de la part de la BIC (ces fonds feront alors partie de l'investissement global de la BIC dans le projet)
 - » se traduiraient par des résultats positifs transformationnels ou véritablement uniques
- » **Programme de financement d'ICI** – fonds mis à la disposition des concepteurs de projets ayant besoin de travaux d'ingénierie et conception initiales (ICI); ces fonds sont destinés à financer et à couvrir les coûts très élevés de ces études, qui constituent souvent un obstacle à l'avancement des projets

- » **Financement des travaux de construction préliminaires** – ces fonds visent à raccourcir le cheminement critique menant à la construction de projets à fort impact dans lesquels la BIC prévoit d'investir dans le cadre de son plan d'investissement

3.7 Engagement externe

La stratégie d'engagement externe de la BIC se fonde sur une mobilisation concrète et sur l'ouverture de nouvelles voies de collaboration afin de construire plus d'infrastructures plus rapidement.

Au cours de la dernière année, la BIC a renforcé son engagement auprès des parties prenantes dans l'ensemble du Canada afin d'établir des liens stratégiques avec des personnes clés, des fonctionnaires de tous les ordres de gouvernement, des partenaires autochtones, des groupes des secteurs public et privé, ainsi que des organisations commerciales et sectorielles. En demeurant en contact auprès d'un vaste éventail de parties prenantes, la BIC est en mesure d'établir et de renforcer des partenariats, de trouver des occasions de collaboration et de communiquer des informations sur ses principales priorités.

L'engagement externe peut déboucher directement sur des activités de services-conseils et d'accélération ou sur des propositions de projets précises en vue d'un investissement de la BIC.

Stratégie en matière d'événements

L'un des éléments centraux de la stratégie d'engagement externe de la BIC consiste à participer à des événements et à y prendre la parole afin d'atteindre des publics ciblés dans tout le pays et de créer de nouvelles possibilités d'investissement. En mettant en avant ses investissements actuels et ses priorités dans ses secteurs prioritaires, la BIC peut faire connaître aux parties prenantes externes son mandat, sa filière d'investissements et la façon dont les partenaires publics, privés et autochtones peuvent s'associer à la BIC pour mettre en œuvre des projets d'infrastructures. Selon l'auditoire et la nature de l'événement, ce sont des directeur·rices, le/la PDG ou le/la président·e du conseil d'administration qui prennent la parole à l'occasion d'événements en personne ou en ligne.

La BIC s'efforce de maintenir une forte présence dans ses interventions auprès des principales têtes dirigeantes du secteur et des parties prenantes. En 2023-2024, la BIC a participé à une centaine d'engagements organisés par des associations sectorielles et commerciales, des universités, des organisations médiatiques et divers ordres de gouvernement. Son objectif est d'être présente à au moins 80 conférences tout au long de l'année. En outre, elle prévoit d'organiser sa première Journée BIC – un symposium virtuel comprenant des sessions en petits groupes animées par des membres de son équipe des investissements qui feront

état des progrès réalisés et s'entreprendront directement avec les promoteurs de projets. Cet objectif correspond aux résultats des interventions effectuées au cours des dernières années.

Tournées régionales

Visant à être présente dans tout le pays, la BIC a commencé à mettre en œuvre le concept de « tournées régionales » en 2022-2023. Ces tournées consistent en une série de réunions, d'ententes de projets et de conférences afin de créer une masse critique de dialogue au sein d'un emplacement géographique. Elles soulignent également l'importance pour la BIC de s'assurer que ses activités sont comprises et proposées dans toutes les régions du pays. L'année dernière, des tournées ont eu lieu à Calgary, à Saskatoon et à Halifax.

En 2024-2025, la BIC poursuivra cette approche pour faire connaître les dernières nouvelles à son sujet auprès d'un vaste groupe de parties prenantes, y compris des propriétaires d'entreprise, des groupes de développement économique, des fonctionnaires clés et des communautés autochtones. Ces tournées permettent à l'équipe de direction de la BIC de rencontrer des partenaires d'investissement potentiels, de comprendre les préoccupations et les priorités locales et de constater l'avancement de la construction des partenariats existants.

Produits de communication

La BIC a établi ses réseaux et canaux de communication pour s'assurer de faire connaître ses activités et ses services. En 2023-2024, s'appuyant sur une base solide de rapports publiés et un site Web détaillé, la BIC a amélioré ses communications en publiant des mises au point sur le marché, des bulletins numériques envoyés directement aux abonné·es, un nouveau contenu en ligne comprenant des vidéos sur les secteurs et des profils de promoteurs de projets, et l'élargissement de l'assemblée publique annuelle, la création d'un bulletin d'information électronique mettant en évidence la communauté de la BIC et de ses partenaires et une utilisation accrue des médias sociaux.

Engagement des parties prenantes

Outre les conférences, les événements et les tournées régionales, la BIC communique régulièrement avec les parties prenantes, individuellement et collectivement, pour assurer la réalisation de son mandat. L'organisation mène régulièrement des campagnes numériques directes auprès d'une base de données de plus de 1 200 parties prenantes nationales, dont des responsables d'associations sectorielles et de chambres de commerce, des élu·es, des universitaires et bien d'autres encore. Ces parties prenantes reçoivent des mises au point sur le marché trimestrielles, un magazine semestriel, des informations sur les nouveaux investissements et des synthèses de l'activité de la BIC.

En outre, la BIC fait participer ces acteurs clés à des réunions directes, des visites de sites et des tables rondes tout au long de l'année. Pour l'avenir, l'engagement ouvert des parties prenantes sera essentiel à la prospérité à long terme de la BIC en tant qu'organisation. La BIC mène d'autres activités comme des sondages et des journées portes ouvertes pour compléter ses activités et mieux comprendre les besoins du marché.

3.8 Principaux risques

La BIC a adopté une approche à quatre volets pour gérer ses risques, en mettant l'accent sur la gestion du risque d'investissement, du risque de crédit, du risque d'entreprise et du risque opérationnel. Cette approche rigoureuse vise à établir la meilleure ligne de conduite à suivre en période d'incertitude. Pour ce faire, les risques qui peuvent représenter à la fois des menaces et des occasions en ce qui a trait à la capacité de la BIC de répondre à ses priorités et de réaliser son mandat seront identifiés, évalués, atténués et surveillés. La gestion du risque est un processus continu, proactif et systématique qui permet de comprendre, de contrôler et de communiquer les risques, tant du point de vue d'un investissement que de celui de l'ensemble de l'organisation. Elle permet à la BIC de prendre des décisions éclairées en matière de risque qui contribuent à l'atteinte de ses priorités globales.

La BIC surveille les risques dans six catégories : risque stratégique, d'investissement, financier, opérationnel, pour la réputation et juridique/réglementaire. Celles-ci comprennent la taxonomie des risques pour la BIC afin d'appuyer la prise de décisions stratégiques et opérationnelles pour les risques importants dans le cadre de ce système de classification.

- » *Risques stratégiques.* Risques liés au mandat, au portefeuille et au contexte commercial de la BIC. Ces risques sont gérés par l'entremise de la gouvernance de la GRE, y compris le conseil d'administration, le comité d'impact et de risque (CIR) du conseil et les comités de gestion.
- » *Risques d'investissement.* Risques liés à la stratégie d'investissement et au portefeuille de la BIC. Ces risques sont gérés au moyen du contrôle par la direction, guidé par la politique d'investissement et les évaluations de l'impact public. Les politiques et les processus de gestion des actifs permettent d'assurer un suivi permanent et de rendre compte du rendement des investissements. Au sein du conseil d'administration, le contrôle des investissements est assuré par le comité d'investissement et le comité d'impact et de risque.

- » *Risques financiers.* Risques pouvant avoir une incidence sur la situation de trésorerie, les résultats financiers, l'établissement de rapports et la capacité de la BIC à poursuivre ses activités. Ils sont gérés au moyen de diverses politiques et procédures en matière d'établissement de rapports, d'octroi de prêts et d'investissement, ainsi que par la gestion continue du portefeuille et du rendement et la revue diligente.
- » *Risques opérationnels.* Risques associés aux personnes, aux processus, à la technologie, à la sûreté, à l'environnement (y compris les changements climatiques), à la durabilité, à la santé et à la sécurité, aux maladies infectieuses, à la conformité et à l'exécution du mandat pouvant avoir un impact sur la capacité de la BIC à réaliser ses priorités stratégiques. Les risques opérationnels sont gérés par l'entremise des unités d'exploitation et des comités de gestion.
- » *Risques pour la réputation.* Risques pouvant avoir un impact sur la marque, l'image ou la réputation de la BIC en raison des actions de la société, indirectement en raison des actions d'un membre du personnel ou indirectement en raison des actions d'autres parties périphériques comme les contreparties ou les entités émettrices. Ces risques sont gérés au moyen de bonnes pratiques de gouvernance et de la transparence et sont surveillés par le conseil d'administration, le comité d'impact et de risque et les comités de gestion de la BIC.
- » *Risques juridiques/réglementaires.* Risques d'impact sur les finances, l'exploitation ou la réputation pouvant découler d'un manque de connaissance ou d'une mauvaise compréhension de la façon dont les lois et les règlements s'appliquent à la BIC ou à l'actionnaire, d'une ambiguïté dans leur application ou d'une indifférence téméraire à l'égard de ceux-ci. Cette catégorie comprend la non-conformité aux lois et aux règlements applicables. Ces risques sont gérés au moyen de modalités contractuelles appropriées, d'exigences en matière de conformité, de conseils et d'examens de conseillers juridiques internes et de services juridiques spécialisés contractuels.

Veillez consulter l'annexe G pour en savoir plus.



Aperçu financier

4.0 Aperçu financier

Dans la présente section, la BIC décrit la santé financière actuelle et prévue de la BIC ainsi que les principaux facteurs susceptibles d'influer sur les prévisions financières au cours de la période de planification quinquennale.

Des plans financiers et de ressources ont été élaborés pour aider la BIC à atteindre ses priorités stratégiques et les résultats escomptés, comme l'indiquent la section 1.0 et l'annexe C des présentes. Les états financiers prévisionnels de la BIC, le budget d'exploitation et d'investissement détaillé et les tableaux de référence sont présentés à l'annexe E; ils ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) que la BIC utilise pour l'établissement de rapports pour le public.

4.1 Engagement et investissements

La BIC investit dans des projets d'infrastructures en prenant un engagement exécutoire à la clôture financière et en fournissant le financement en espèces au fil du temps. Les montants de financement futurs prévus dans le budget de charges d'investissement correspondent à la meilleure estimation des besoins en trésorerie pour répondre à sa filière d'investissements. Le rythme des investissements variera au fil du temps et d'un projet à l'autre. Comme la plupart des projets sont pluriannuels, il peut y avoir des écarts d'une année à l'autre, ce qui entraîne des écarts entre les charges réelles et le budget. Par conséquent, la BIC travaille en étroite collaboration avec les organismes centraux pour examiner l'impact des investissements sur les estimations et les besoins de trésorerie.

Trajectoire du capital

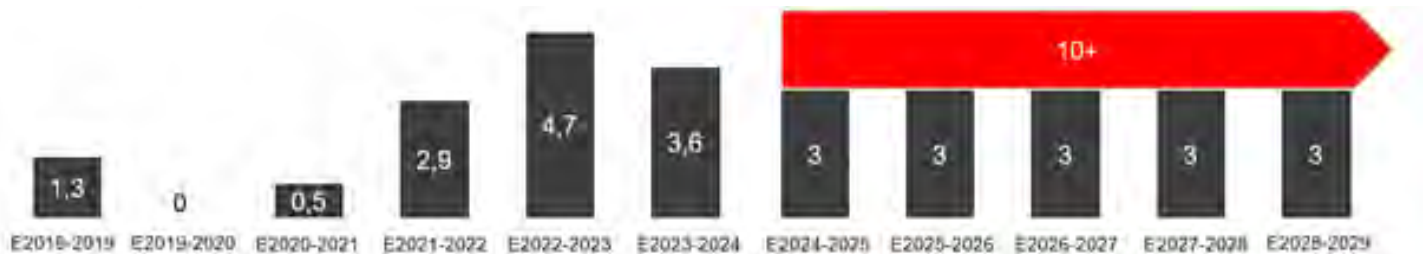
Dans le cadre du processus de planification, la BIC examine régulièrement les prévisions pour atteindre la clôture financière dans chaque secteur de son portefeuille.

La trajectoire du capital permet de prévoir l'exécution de trois à cinq milliards de dollars de clôture financière chaque année, en moyenne, tout en reconnaissant la possibilité que le calendrier des grands projets complexes varie. Elle comprend environ trois milliards de dollars d'investissements provenant de programmes normalisés et de projets de moindre envergure, ainsi qu'une prévision de 10 milliards de dollars de projets de grande envergure sur cinq ans, mais dont le calendrier exact ne peut être attribué à une année précise.

Cette incertitude est reflétée dans le graphique ci-dessous, qui montre qu'une partie de la trajectoire se situe sur les cinq années du plan par opposition à une année donnée, ce qui

indique plus exactement la variabilité des projets d'immobilisations de grande envergure. La répartition sectorielle estimative des capitaux qui atteindront la clôture financière au cours du présent plan comprend également une composante pour les projets plus importants et plus incertains, qui ne ciblent pas encore un secteur en particulier.

Trajectoire des clôtures financières (en milliards de dollars)



Utilisation des charges fiscales

Le gouvernement a affecté, et le Parlement a approuvé, 35 milliards de dollars à la BIC, ainsi que 15 milliards de dollars en charges fiscales nettes engagées dans le cadre financier pour investir dans les projets générateurs de revenus en utilisant des structures financières novatrices pour atténuer les risques des projets et attirer des investissements du secteur privé vers des projets qui ne seraient pas viables autrement. La BIC devrait déployer complètement son montant de 35 milliards de dollars en capitaux et gérer son portefeuille pour utiliser ces ressources afin d'atteindre son but principal de faire avancer les projets d'infrastructures qui pourraient autrement ne pas être construits.

Évaluation des investissements/pertes de crédit

La BIC investit aux côtés d'investisseurs privés et institutionnels dans des projets d'infrastructure qui ne peuvent aller de l'avant uniquement avec des capitaux privés. Pour ce faire, la BIC doit fournir un soutien à des conditions inférieures à celles du marché, y compris en matière de prix et de risques, afin de permettre à ces projets de se réaliser. L'objectif est d'atteindre un équilibre entre la réalisation de ses résultats d'impact, l'attraction d'investissements privés et la gestion des risques pour la BIC.

Pour des besoins d'établissement de rapports financiers, la BIC assume des charges fiscales dans le cadre financier fédéral pour ses investissements au moyen de taux d'intérêt concessionnels et de provisions pour pertes de crédit. Les investissements sont comptabilisés au coût, à moins que les modalités concessionnelles soient importantes et dépassent 25 % de la valeur nominale du prêt en utilisant les emprunts du gouvernement du Canada comme taux d'actualisation. Les frais d'intérêts concessionnels importants sont comptabilisés au prorata à mesure que les fonds sont avancés.

Le risque de crédit à court terme est saisi par la provision pour dépréciation de prêts, qui s'applique au solde des prêts en cours et se fonde sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et rajustée en fonction de l'évolution du risque de crédit. Une provision spécifique pour dépréciation de prêts est établie dans les cas d'événements de dépréciation connus (et, a fortiori, les radiations) qui s'appliquent à tous les actifs financiers qui réduiraient leur capacité de récupération prévue. Il est à noter qu'un événement de dépréciation n'est pas souvent prévisible avant qu'il ne se produise. Ensemble, ces éléments représentent la provision pour dépréciation de prêts qui est comptabilisée en regard du prêt en cours passé en charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

La fourchette potentielle des pertes et provisions cumulées dépendra des types et de la tarification des investissements réalisés. Par exemple, les investissements en capitaux propres sont intrinsèquement plus volatils que les investissements dans des titres de créance garantis en raison de leur risque sous-jacent plus élevé.

À mesure que des projets seront élaborés ou terminés, la BIC disposera de données de portefeuille qui l'aideront à réévaluer les risques en continu et à préciser ses estimations de provisions générales pour prêts.

4.2 Activités d'exploitation

La BIC a adopté des pratiques exemplaires pour assurer une gestion saine et rigoureuse de ses ressources financières. Elle continuera d'accroître sa capacité et ses moyens à l'échelle de l'organisation afin d'atteindre ses priorités stratégiques et ses cibles.

La taille moyenne de ses transactions reflète les projets de petite et de moyenne envergure qui offrent de la souplesse et aident à accélérer le rythme du déploiement des capitaux dans chacun de ses secteurs, ainsi que les projets de plus grande envergure qui, par nature, prennent plus de temps à se concrétiser. Les charges d'exploitation sont principalement attribuables au nombre de transactions et non au montant total déployé, ce qui accroît les besoins en effectifs.

Les activités permanentes par l'intermédiaire de l'initiative d'accélération de projets pour soutenir l'élaboration de projets ont entraîné des coûts liés au personnel de la BIC ainsi que des charges relatives aux conseils de tiers. La BIC prévoit de demander au ministère des Finances des crédits à des fins d'exploitation et d'investissement, tous les trimestres ou au besoin.

Bien que les revenus de la BIC soient supérieurs à ses charges d'exploitation, elle aura besoin de crédits publics pour maintenir ses activités dans un avenir proche, selon les prévisions

actuelles. En effet, le portefeuille d'investissement de la BIC génère actuellement des revenus d'investissement au moyen de paiement en nature sur la plupart de ses transactions. Il n'est pas attendu qu'un revenu important soit reçu en espèces au cours de la période de planification.

4.3 Profil de financement

Les fonds nécessaires au financement des investissements seront demandés au gouvernement trimestriellement, selon les besoins, en fonction des décaissements d'investissement prévus sur les projets. En vertu de la directive sur les paiements versés aux sociétés d'État, un processus est en place pour limiter les décaissements aux besoins de trésorerie à court terme de la société d'État (p. ex., mensuels ou bimensuels) et pour assurer que des décaissements ne sont pas effectués avant que les besoins ne se présentent. La politique de gestion de la trésorerie de la BIC respecte cette directive et la BIC effectue des décaissements trimestriels. Compte tenu de la nature à long terme et de la complexité des investissements dans les infrastructures, des écarts temporels dans le financement se produiront et il faut parfois compter plusieurs années entre la clôture financière et le financement complet des investissements et le cumul ou la réception des revenus.

Pour couvrir les charges d'exploitation, la BIC conservera des ressources en liquidités suffisantes selon les prévisions trimestrielles des besoins opérationnels à court terme. Toutes les charges d'exploitation feront l'objet d'un suivi par le conseil et seront régies par les processus qu'il a approuvés. Elles seront également traitées conformément à la directive sur les paiements versés aux sociétés d'État.

Pour certains prêts pour lesquels la BIC reçoit des paiements en espèces, les montants sont recyclés pour le financement des opérations et des investissements, au lieu des crédits publics. La BIC restituera toute trésorerie qu'elle ne prévoit pas d'utiliser pour des charges liées aux investissements ou à l'exploitation dans une période de 12 mois, à moins que la BIC n'établisse une politique en matière de capital et de dividendes qui fixe des paramètres appropriés pour le moment où la trésorerie doit être restituée à l'État.



ANNEXES

ANNEXE A – Énoncé des priorités et des responsabilités

L'EPR de septembre 2023 définit les priorités et les attentes du gouvernement à l'égard de la BIC en tant qu'investisseur dans les infrastructures, expert-conseil et centre d'expertise, en s'appuyant sur les conclusions de l'examen législatif et sur les dispositions des récents budgets fédéraux.

L'EPR de 2023 s'appuie sur des lettres antérieures émises en 2017 et en 2021.

Le contenu intégral de l'EPR de 2023 suit. L'EPR de 2023 est également disponible sur le site Web de la BIC à <https://cib-bic.ca/fr/a-propos/gouvernance/>.



26 septembre 2023

Mme Tamara Vrooman
Présidente du conseil d'administration
Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Madame Vrooman,

Je vous écris pour souligner les priorités et les attentes du gouvernement du Canada à l'égard de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC).

Je me réjouis de voir que, au cours des deux dernières années, la BIC a accéléré le rythme de ses investissements. Ces projets donnent maintenant lieu à plus de 28 milliards de dollars en investissements dans les collectivités d'un océan à l'autre, qui n'auraient autrement pas eu lieu sans le soutien financier de la BIC. De plus, ces projets appuient la croissance économique, créent des emplois bien rémunérés, facilitent la transition du Canada vers une économie propre et répondent à l'engagement du Canada de faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones.

L'Énoncé des priorités et des responsabilités établit les attentes du gouvernement pour la Banque en tant qu'investisseur dans l'infrastructure, que conseiller et que centre d'expertise. Il établit aussi la manière dont la BIC, en tant que société d'État fédérale, devrait faire rapport sur ses progrès et résultats au gouvernement et aux Canadiens.

La BIC en tant qu'investisseur d'impact

La BIC a été conçue comme un investisseur dans l'infrastructure, afin d'élargir la portée des fonds publics en investissant dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus qui desservent l'intérêt public, au moyen de la collaboration avec des investisseurs fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux, autochtones, institutionnels et du secteur privé. Dans ces partenariats, voici des domaines qui continuent d'être des investissements prioritaires : le transport en commun (5 milliards de dollars), les infrastructures vertes

(10 milliards de dollars), l'énergie propre (10 milliards de dollars), le commerce et le transport (5 milliards de dollars) et la connectivité à larges bandes (3 milliards de dollars). La BIC devrait aussi continuer d'appuyer les investissements dans les projets d'infrastructure qui font avancer la réconciliation avec les peuples autochtones dans ces cinq domaines prioritaires.

Les budgets de 2022 et 2023 ont élargi le rôle de la BIC à de nouveaux domaines, y compris :

- Les projets d'infrastructure dirigés par le secteur privé qui accéléreront la transition du Canada vers une économie faible en carbone dans des catégories d'actifs comme les petits réacteurs modulaires; la production de combustibles propres; la production, le transport et la distribution d'hydrogène; et le captage, l'utilisation et le stockage du carbone;
- Une infrastructure à grande échelle de recharge et de ravitaillement pour les véhicules zéro émission (VZE) dans le cadre du secteur prioritaire des infrastructures vertes;
- Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts en accordant des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché aux propriétaires et exploitants de bâtiments commerciaux et institutionnels qui favorisent l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et la résilience climatique;
- Les infrastructures habilitantes afin d'appuyer la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques;
- Fournir des prêts aux collectivités autochtones pour les appuyer lors de l'achat de titres de participation dans les projets d'infrastructures dans lesquels la Banque investit aussi, dans l'ensemble des secteurs prioritaires.

Je suis satisfait des progrès réalisés par la BIC dans ces nouveaux domaines et j'attends avec impatience de voir plus d'investissements dans les projets d'infrastructures qui amélioreront les vies des Canadiens. Je veux aussi attirer votre attention sur deux domaines qui sont de plus en plus importants pour le gouvernement du Canada.

Premièrement, il faut utiliser tous les outils fédéraux disponibles, y compris la BIC, et travailler en partenariat avec d'autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour remédier à la pénurie nationale de logements au Canada. La BIC investit, et doit continuer d'investir, dans l'infrastructure qui permet des ensembles résidentiels, y compris les systèmes d'aqueduc et d'eaux usées, les réseaux énergétiques de quartier et le transport en commun. À cet égard, je demanderais que la BIC travaille étroitement avec mes responsables et d'autres ministères et organismes fédéraux pour étudier d'autres options afin d'attirer les investissements dans l'infrastructure habilitante nécessaire pour la construction de maisons, conformément au mandat existant de la BIC.

De plus, en tant que conseiller et que centre d'expertise sur l'utilisation d'autres modes de financement pour le développement d'infrastructures, je voudrais obtenir les conseils de la BIC sur les prochaines mesures potentielles que le gouvernement du Canada peut prendre

ou les occasions dont nous pouvons tirer parti pour faciliter l'investissement dans l'offre nationale de logements au Canada et contribuer à la construction d'options de logements plus abordables et durables pour les familles et les collectivités canadiennes. Je demande respectueusement que vous fassiez rapport sur ces sujets au plus tard le 1er décembre 2023.

Ensuite, comme vous le savez, les changements climatiques représentent l'un des plus importants défis de notre époque. Les Canadiens subissent les effets dévastateurs des événements météorologiques extrêmes comme l'augmentation des précipitations, les vagues de chaleur, les feux de forêt et les inondations, et les répercussions qui en découlent sur nos collectivités, notre environnement et notre économie. Dans nos efforts de faire la transition vers une économie carboneutre, il est aussi essentiel de rendre nos infrastructures plus résilientes en ce qui a trait aux effets des changements climatiques. Cela réduira les coûts associés aux dommages liés au climat, mais garantira aussi que les Canadiens sont en sécurité lors des phénomènes météorologiques violents et ont accès à des infrastructures essentielles dans leurs collectivités, notamment l'accès à la connectivité à larges bandes et cellulaire. Le fait de continuer d'intégrer la résilience climatique dans le développement des infrastructures sera critique pour protéger nos infrastructures contre les événements liés au climat.

Je m'attends à ce que la BIC continue de travailler avec les ministères fédéraux pertinents, les sociétés d'État et les organismes, le cas échéant, pour faire avancer et élargir l'utilisation des outils de financement novateurs dans chaque catégorie d'actif. En faisant cela, je demande que la BIC continue de mobiliser Infrastructure Canada et les ministères et organismes fédéraux pertinents et d'utiliser les outils de collaboration, comme les protocoles d'entente, pour s'assurer que le soutien fédéral soit exécuté de manière efficace et que les investissements de la BIC continuent d'être alignés avec les priorités du gouvernement.

Bien que tous les ordres de gouvernement au Canada font d'importants investissements pour répondre aux besoins en infrastructure de l'avenir, il est généralement reconnu que le Canada fait face à des lacunes d'infrastructures importantes et variées. Cela impose un lourd fardeau aux contribuables et nécessite un plus grand rôle pour les autres modèles de financement qui devraient compléter les méthodes de financement traditionnelles comme les subventions et les contributions du gouvernement. Le gouvernement a alloué, et le Parlement a approuvé, un montant de 35 milliards de dollars à la BIC et a affecté 15 milliards de dollars en dépenses nettes engagées dans le cadre financier pour investir dans les projets qui génèrent des revenus en utilisant des structures financières novatrices pour atténuer les risques des projets et attirer des investissements du secteur privé aux projets qui ne serait autrement pas viables. La BIC devrait déployer complètement son montant de 35 milliards de dollars en immobilisations et gérer son portefeuille pour utiliser ces ressources afin d'atteindre son but principal de faire avancer les projets d'infrastructure qui pourraient autrement ne pas être construits.

En ayant cela en tête, la BIC devrait continuer de travailler avec les autres ordres de gouvernement, les partenaires autochtones et les investisseurs du secteur privé et des

institutions pour investir dans des projets qui génèrent des revenus, et offrent des avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les Canadiens. En faisant cela, nous pouvons nous assurer que nos investissements dans les infrastructures ne sont pas seulement motivés par les retours financiers, mais nous permettent aussi des répercussions positives durables sur les vies des Canadiens.

Pour remplir pleinement son objectif et ses fonctions, la BIC devrait mettre à contribution une gamme variée de talents et de points de vue de partout au Canada, en plus des pratiques exemplaires internationales. Cela comprend un engagement continu envers la diversité de l'effectif dans votre organisation, et des efforts pour encourager l'inclusion d'une vaste gamme d'opinions et de points de vue dans la gouvernance et le processus décisionnel. En faisant cela, la BIC devrait tenir compte de la diversité des genres, linguistique, culturelle et régionale du Canada, y compris les points de vue uniques des peuples autochtones. Cela devrait inclure un effort pour investir dans les projets d'un océan à l'autre et devrait aussi chercher à investir dans les projets qui réduiront les obstacles socioéconomiques et aideront à bâtir une société plus inclusive.

En terminant, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à vous, le conseil d'administration de la BIC et tout le personnel de la BIC, pour votre engagement continu et votre dévouement afin de faire avancer cet important travail au nom du gouvernement du Canada. C'est avec intérêt que j'ai observé les contributions précieuses de la Banque au cours des dernières années et je crois fermement qu'elle est dans une bonne position pour avoir un succès constant pour aider à faire avancer des projets d'infrastructures dans l'ensemble du Canada qui offriront des avantages sociaux, économiques et environnementaux à tous les Canadiens.

Les annexes de cette lettre fournissent plus de détails sur les priorités et les attentes soulignées dans la présente lettre. Au fur et à mesure que vous travaillez pour répondre à cet Énoncé des priorités et des responsabilités au moyen du Plan d'entreprise et du Rapport annuel, une collaboration durable et étroite entre les responsables fédéraux et de la BIC sera essentielle à notre réussite.

Je suis impatient de collaborer avec vous pour faire avancer nos priorités collectives et j'aimerais avoir l'occasion de vous rencontrer, ainsi que les membres du conseil d'administration de la BIC, dans un avenir rapproché pour discuter de ce travail important à l'avenir.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.



L'honorable Sean Fraser, C. P., député
Ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités

Pièces jointes : 2

ANNEXE A : Priorités et attentes du gouvernement à l'égard de la Banque de l'infrastructure du Canada

L'annexe suivante décrit les priorités et les attentes afin d'aider la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) à répondre à l'Énoncé des priorités et des responsabilités.

La Banque de l'infrastructure du Canada en tant qu'investisseur

En vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, la BIC a pour mandat d'investir dans des projets d'infrastructure d'intérêt public qui génèrent des revenus au Canada ou en partie au Canada et de chercher à y attirer des capitaux privés et institutionnels. Dans l'exécution de son mandat, la BIC doit s'assurer que ses investissements sont conformes aux priorités et aux politiques du gouvernement du Canada.

Le gouvernement a établi des objectifs d'investissement à long terme pour guider la BIC dans le déploiement de son capital de 35 milliards de dollars dans l'ensemble des secteurs et des catégories d'actif à l'appui des priorités du gouvernement et conformément au mandat de la BIC. Cela comprend l'augmentation des cibles d'investissement annoncées dans le budget de 2023, soit 10 milliards de dollars pour l'énergie propre et 10 milliards de dollars pour l'infrastructure verte.

Le gouvernement comprend que les progrès réalisés par rapport aux objectifs d'investissement à long terme sont influencés par un certain nombre de facteurs, comme la volonté des promoteurs de projets d'utiliser d'autres modèles de financement et l'état de préparation de projets d'infrastructure particuliers. La BIC devrait fournir régulièrement des prévisions sur le déploiement potentiel de capitaux par secteur, ventilé par sous-secteurs dans ses plans d'entreprise.

La BIC devrait continuer de fournir au moins 1 milliard de dollars en investissements pour des projets d'infrastructure autochtones en collaboration avec des ministères fédéraux, des partenaires autochtones et d'autres intervenants par :

- la réalisation d'infrastructures autochtones dans tous les secteurs prioritaires, y compris le soutien de petits projets dans le cadre de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones de la BIC ;
- des prêts aux communautés autochtones pour les aider à acheter des parts de capital dans des projets d'infrastructure dans lesquels la Banque investit également ;
- la collaboration avec Infrastructure Canada, Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada afin de déterminer et d'appliquer les pratiques exemplaires et les leçons apprises pour faire progresser les infrastructures autochtones.

- faire des efforts pour accroître sa capacité interne de cerner, de mobiliser et de fournir des services consultatifs aux collectivités rurales, du nord et autochtones en ce qui a trait aux infrastructures génératrices de revenus ;
- fournir des conseils et établir les attentes en matière de structuration financière et de normalisation des projets et des processus ;
- continuer de cultiver des projets d'investissement potentiels et d'établir une filière solide des transactions envisagées.

La Banque de l'infrastructure du Canada en tant que centre d'expertise

En complément de son rôle de conseiller, en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, la BIC a également reçu le mandat d'agir à titre de centre d'expertise sur des projets d'infrastructure dans lesquels des investisseurs du secteur privé ou des investisseurs institutionnels investissent de façon importante. Au cours des dernières années, la BIC a renforcé ce rôle en établissant des partenariats avec un éventail croissant d'institutions partout au Canada afin de faire progresser les connaissances sur l'expertise liée au financement des infrastructures.

La BIC devrait décrire dans ses plans d'entreprise et ses rapports annuels ses efforts continus pour renforcer son rôle de centre d'expertise, ses plans pour renforcer sa capacité de recherche et ses efforts de mobilisation externe. En particulier, ceci devrait :

- souligner les plans pour mobiliser les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, les intervenants de l'industrie et internationaux, y compris les banques d'infrastructure comparables, afin de réaliser davantage de projets d'infrastructure générateurs de revenus au moyen de modèles qui appuient l'investissement privé et institutionnel; et
- comprendre l'appui, le cas échéant, à l'Évaluation nationale des infrastructures en ce qui concerne les modèles de financement alternatif pour le développement des infrastructures, ainsi que la participation à des dialogues et des forums internationaux visant à élargir la compréhension de la BIC et à partager les meilleures pratiques.

Transparence et reddition de comptes

La BIC rend des comptes au gouvernement fédéral et au public canadien au moyen des mécanismes établis dans sa loi habilitante, ainsi que des lois applicables à toutes les sociétés d'État, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur l'accès à l'information*, *Loi sur la protection des renseignements personnels* et *Loi sur les langues officielles*. La BIC est responsable de respecter ses obligations réglementaires et légales, y compris toute obligation de consulter découlant d'un financement qui pourrait avoir une incidence négative sur les droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, et toute évaluation environnementale ou exigence réglementaire.

Le plan d'entreprise annuel de la BIC devrait préciser comment elle compte investir dans ses domaines prioritaires, par exemple en détaillant les stratégies d'investissement et en veillant à ce que les investissements génèrent des revenus et soient d'intérêt public. Il doit expliquer le budget total d'investissement et d'exploitation de l'organisation sur une période de cinq ans et continuer de décrire la façon dont la BIC exercera une diligence raisonnable et effectuera une analyse relativement à la gestion de ses ressources et de son portefeuille d'investissement, y compris dans des scénarios d'investissement difficiles. Il devrait également décrire comment la BIC prévoit mettre en œuvre l'annonce faite dans le budget de 2023 selon laquelle les sociétés d'État réduiront leurs dépenses, à compter de son plan d'entreprise 2023-2024.

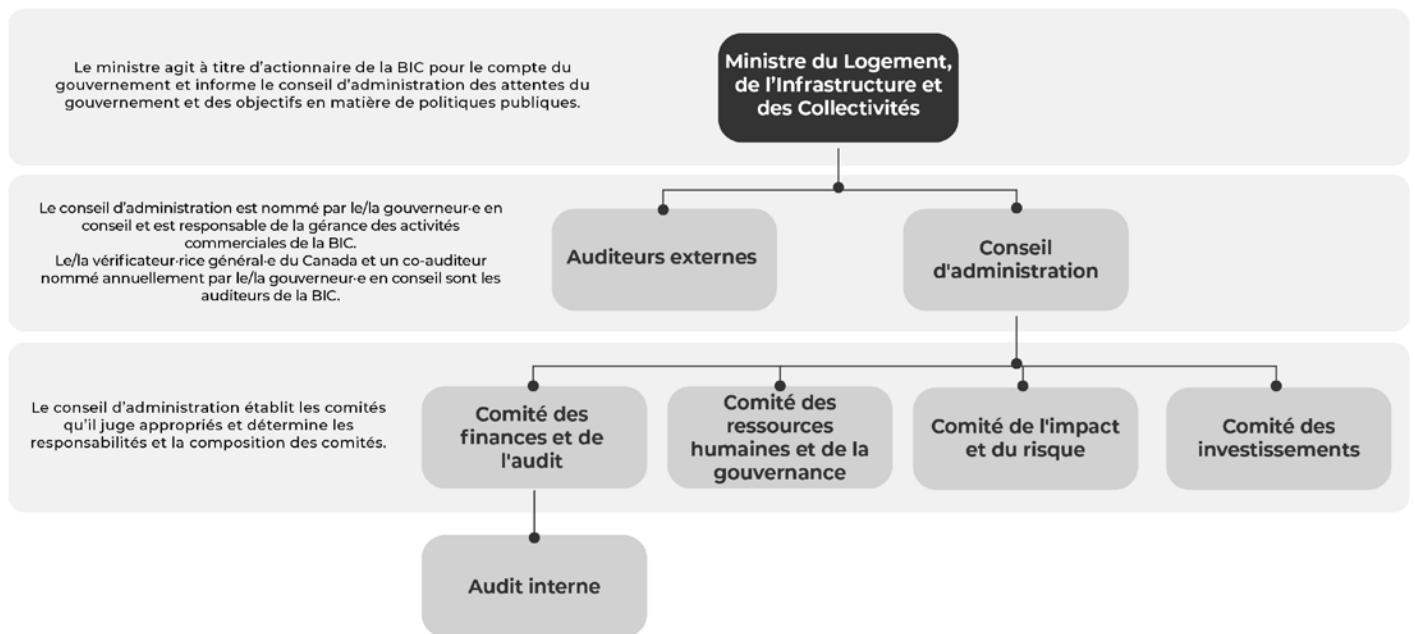
La BIC doit continuer de rendre des comptes au gouvernement et aux Canadiens et Canadiennes par l'entremise de son plan d'entreprise, qui comprendra des plans visant à atteindre les objectifs et les résultats dans le cadre de ses activités courantes. Il faudrait pour cela définir un cadre d'investissement avec une description claire des caractéristiques, des seuils et des risques concernant des investissements ou des initiatives spécifiques. De plus, la BIC devrait formuler un cadre de résultats qui établit un tableau de bord équilibré soulignant les résultats escomptés, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la croissance économique, le rythme des investissements et la venue d'investissements privés et institutionnels à court et à long terme. La BIC devrait harmoniser son cadre de rémunération avec les résultats de ce tableau de bord équilibré.

La BIC est tenue de produire un rapport annuel sur ses activités qui doit être déposé au Parlement. Le rapport annuel doit comprendre des renseignements sur les finances de la BIC, un rapport d'audit et des renseignements sur la façon dont la BIC a atteint les objectifs et réalisé les résultats énoncés dans son plan d'entreprise. Il devrait chercher à communiquer publiquement les avantages tangibles que les investissements de la BIC procurent, en mettant l'accent sur l'intérêt accru du public pour certains investissements dans les infrastructures privées, y compris les comparaisons pertinentes avec le capital déployé. Il doit également démontrer comment la BIC répond aux priorités et aux attentes reprises dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités.

ANNEXE B – Gouvernance d'entreprise

Structure de gouvernance d'entreprise

La BIC est établie en vertu de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et est assujettie aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dirigée par un conseil d'administration indépendant, la BIC rend compte au Parlement par l'entremise du/de la ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (le/la « ministre »). Le tableau ci-dessous donne un aperçu de sa structure de gouvernance :



Conseil d'administration

La BIC est dirigée par un conseil d'administration indépendant, qui se compose du/de la président-e du conseil et de huit à onze autres membres du conseil. Le conseil d'administration est actuellement composé de neuf membres du conseil. Stephen Smith a quitté le conseil le 14 janvier 2024. Il en faisait partie depuis la formation du premier conseil d'administration, le 16 novembre 2017, et il a continué d'en faire partie après la fin de son mandat, en novembre 2021. Le 26 janvier 2024, le ministre a annoncé que Tamara Vrooman quitterait ses fonctions de présidente du conseil d'administration le 27 janvier 2024. Il a par ailleurs annoncé que Jane

Bird, membre du conseil d'administration, assumerait dans l'intervalle la direction des activités de supervision de la BIC par le conseil d'administration jusqu'à ce que le/la gouverneur·e en conseil nomme un·e président·e du conseil permanent·e.

Ensemble, les membres du conseil disposent de compétences professionnelles équilibrées, d'une expertise en infrastructure et d'expérience en matière d'investissement. Ils reflètent la diversité des genres, des langues et des régions, y compris les minorités visibles et les Autochtones.

La personne qui occupe la présidence du conseil est nommée par le/la gouverneur·e en conseil, sur avis du/de la ministre pour le mandat qu'il ou elle estime indiqué. Tous les membres du conseil sont nommés par le/la gouverneur·e en conseil pour un mandat maximal de quatre ans et sont rééligibles à l'expiration de leur mandat.

Le tableau ci-dessous indique le nom, la date de nomination et la durée du mandat de chaque membre du conseil. Les biographies des membres du conseil et les politiques de gouvernance d'entreprise applicables au conseil d'administration sont disponibles sur le site Web de la BIC, sous la section [gouvernance](#).

MEMBRE DU CONSEIL	EMPLACEMENT	DATE DE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT	FIN DU MANDAT
JANE BIRD PRÉSIDENTE INTÉRIMAIRE	Vancouver, Colombie-Britannique	20 octobre 2023	3 ans	20 octobre 2026
KIMBERLEY BAIRD	Delta, Colombie-Britannique	20 octobre 2023	2 ans*	20 octobre 2025
MICHAEL BERNSTEIN	Toronto, Ontario	2 décembre 2022	4 ans	2 décembre 2026
DAVID BRONCONNIER	Calgary, Alberta	16 novembre 2017	3 ans*	16 novembre 2020
MICHÈLE COLPRON	Saint-Lambert, Québec	20 octobre 2023	2 ans	20 octobre 2025
BRUNO GUILMETTE	Montréal, Québec	20 octobre 2023	1 an	20 octobre 2024
ANDRÉE-LISE MÉTHOT	Frelighsburg, Québec	2 décembre 2022	4 ans	2 décembre 2026
POONAM PURI	Toronto, Ontario	16 novembre 2017	3 ans*	16 novembre 2020
PATRICIA YOUZWA	Regina, Saskatchewan	20 octobre 2023	3 ans*	20 octobre 2026

*Bien que leur mandat soit arrivé à terme, les membres du conseil continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que la personne qui leur succédera soit nommée, conformément au paragraphe 8 (8) de la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*.

Renouvellement du conseil

Le 26 octobre 2023, le ministre a annoncé la reconduction du mandat de Kimberley Baird, Jane Bird, Michèle Colpron, Bruno Guilmette et Patricia Youzwa. Il a également lancé un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite afin de rechercher des personnes recommandées pour pourvoir aux sièges vacants et de s'assurer que le conseil continue de posséder une combinaison appropriée de compétences et d'expériences diversifiées. Le conseil a effectué un exercice de grille et de profil des compétences pour communiquer au ministre le profil souhaité et les attentes en matière de compétences pour les prochaines nominations de membres du conseil.

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil est responsable de la gouvernance globale de la société conformément à la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et à ses règlements administratifs. Le conseil a adopté une charte pour promouvoir son efficacité, notamment à l'égard des éléments suivants :

- » Superviser la gestion des activités et des autres affaires de la société
- » Approuver les plans d'entreprise et les budgets qui établissent l'orientation stratégique de la société conformément à l'énoncé des priorités et des responsabilités du/de la ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités
- » Approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la société
- » Établir des objectifs de rendement et surveiller les progrès et les résultats de la société
- » Nommer le/la président·e-directeur·rice général·e, établir ses objectifs de rendement annuels et évaluer son rendement
- » Approuver le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) et s'assurer que les principaux risques liés aux activités de la société sont relevés et bien gérés
- » Approuver les propositions d'investissement et superviser les activités et le portefeuille d'investissement de la société
- » Superviser les pratiques de gestion des talents, la culture et la conduite déontologique de la société
- » Veiller à ce que les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise et d'efficacité du conseil d'administration soient respectées

Le conseil a établi un processus régulier d'évaluation de son rendement. Ce processus comprend l'évaluation du rendement du/de la président·e, des comités du conseil et des contributions des membres du conseil individuels. Les évaluations sont menées au moyen de sondages et d'entrevues et sont réalisées par le/la président·e.

Comités du conseil

Le conseil d'administration est appuyé par quatre comités du conseil permanents. Tous les membres du conseil siègent à au moins un comité du conseil et le/la président·e du conseil est membre d'office de chaque comité. Le tableau ci-dessous présente les responsabilités déléguées pour chacun des comités du conseil, ainsi que les membres les composant en date du 27 janvier 2024.

COMITÉ DES FINANCES ET DE L'AUDIT

Membres :

Michèle Colpron (présidente)
David Bronconnier
Bruno Guilmette
Jane Bird

- » Supervise l'efficacité des contrôles internes de la BIC
- » Supervise l'intégrité des rapports financiers de la BIC et recommande au conseil les états financiers annuels et les rapports financiers trimestriels
- » Surveille et évalue les risques financiers de la BIC
- » Supervise la qualification, l'indépendance et le rendement du co-auditeur externe
- » Supervise les fonctions des finances et d'audit interne
- » Supervise le respect des exigences légales et réglementaires, y compris les procédures de dénonciation
- » Supervise les politiques en matière de risque et de conformité, en ce qui concerne la délégation du pouvoir de signature, l'approvisionnement, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et les sanctions, la sécurité de l'information et la continuité des activités
- » Supervise les examens spéciaux

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA GOUVERNANCE

Membres :

Michael Bernstein (Chair)
Kimberley Baird
Jane Bird
Poonam Puri

- » Confirme que des processus adéquats sont en place pour cerner, évaluer et gérer les risques associés aux stratégies de gestion des personnes et des talents de la BIC
- » Recommande au conseil les objectifs de rendement et l'évaluation du rendement du/de la PDG
- » Supervise le leadership, la planification de la relève et la rémunération totale
- » Surveille et évalue le « ton donné par le/la PDG » et le respect des normes d'intégrité et de conduite de la BIC, y compris les conflits d'intérêts
- » Surveille les risques associés au cadre de gouvernance de la BIC et à la conformité aux lois applicables aux sociétés d'État
- » Participe au processus de sélection du/de la président·e, du/de la PDG et des membres du conseil, et évalue le rendement et l'efficacité du conseil et de ses comités

COMITÉ DE L'IMPACT ET DU RISQUE

Membres :

Patricia Youzwa (présidente)
Kimberley Baird
Jane Bird
Michael Bernstein
Andrée-Lise Méthot

- » Examine le cadre et les méthodologies d'investissement, y compris les indicateurs de rendement clés, pour mesurer l'impact des investissements
- » Examine les programmes et les initiatives d'investissement et en recommande de nouveaux au conseil d'administration en réponse aux orientations en matière de politiques et aux attentes du gouvernement, et surveille le rendement et les résultats obtenus dans le cadre des programmes et des initiatives d'investissement en place
- » Examine et approuve les normes utilisées pour mesurer les résultats de l'impact, tels que les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et en rendre compte
- » Examine et recommande au conseil le cadre de la GRE de la BIC, l'énoncé d'appétence pour le risque et d'autres politiques clés de gestion des risques
- » S'assure que la direction respecte le cadre de GRE de la BIC et les énoncés d'appétit pour le risque, et formule des recommandations au conseil d'administration
- » Supervise la stratégie de la BIC pour gérer et signaler les risques et les occasions liés à la durabilité

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS DU CONSEIL

Membres :

Bruno Guilmette
(président)

Le comité des investissements est composé de tous les membres du conseil et fonctionne comme un « comité plénier ».

- » Supervise la gestion des activités d'investissement de la BIC
- » Examine et recommande au conseil les politiques et les délégations de pouvoirs d'approbation concernant les activités d'investissement
- » Examine et, s'il est satisfait, est autorisé par le conseil d'administration à approuver les décisions et les activités d'investissement
- » Examine et évalue les risques (p. ex., risques de crédit, financiers, de marché) associés aux investissements et à leur gestion
- » Examine des rapports sur les activités de gestion des actifs liées au rendement des investissements clôturés au sein du portefeuille, y compris le financement fourni, le calendrier de projet et les étapes

Rémunération du conseil

Conformément à la *Loi sur la BIC*, le taux de toute rémunération versée au/à la président.e du conseil d'administration et aux autres membres du conseil est fixé par le/la gouverneur.e en conseil. Le/la président.e du conseil et les autres membres du conseil n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif.

Des informations sur les politiques de rémunération de la BIC sont fournies dans le rapport annuel de 2022-2023, publié sur le site Web de la BIC sous [rapports et transparence](#).

Direction

Le conseil d'administration a délégué au/à la président.e-directeur.rice général.e le pouvoir de gérer les activités et les affaires quotidiennes de la BIC.

Sous la direction du/de la PDG, le comité de direction dirige les opérations et les activités de la BIC pour exécuter la stratégie et les objectifs de l'entreprise, met en œuvre les politiques et procédures organisationnelles et exécute les directives du conseil d'administration. Le comité de direction est formé des personnes suivantes :

- » Le/la chef-fe des investissements qui est responsable de la stratégie de services-conseils et d'investissement, du déploiement du capital et de la gestion des actifs
- » Le/la chef-fe de la direction financière qui est responsable des finances d'entreprise, de la gestion des actifs, de la GRE, de la technologie de l'information et de l'administration
- » Le/la chef-fe de groupe, Communications et affaires publiques, qui est responsable des relations avec le gouvernement, des communications et des relations avec les médias et les parties prenantes
- » L'avocat.e général.e et secrétaire de la Société qui est responsable des questions juridiques, du secrétariat de la société ainsi que des fonctions de conformité et des activités de réglementation
- » Le/la chef-fe de groupe, Stratégie, qui est responsable de la répartition et de la stratégie sectorielles du portefeuille, du cadre des investissements, des résultats et de l'impact sur le public, des résultats et de l'établissement des rapports d'entreprise et des connaissances et de la recherche

La BIC a mis sur pied trois comités de gestion pour soutenir le/la PDG dans la gestion des activités courantes de la BIC : le comité de direction, le comité des investissements de la direction et le comité du portefeuille et des résultats. Le mandat de chacun de ces comités, qui décrit leur objet, leur composition et leurs activités, est publié sur le site Web de la BIC.

ANNEXE C – Résultats prévus

Tableau de bord à court terme de la BIC

PRIORITÉ STRATÉGIQUE	PARAMÈTRE DE MESURE	OBJECTIF À COURT TERME POUR L'EXERCICE 2024-2025
1. INVESTIR DANS LES INFRASTRUCTURES	Valeur des clôtures financières de la BIC (\$)	3,0 G\$ à 5,0 G\$
	Nombre de clôtures financières (nbre)	20 à 30
	Valeur des engagements d'investissement de la BIC (\$)	Suivi en tant que paramètre de mesure principal des clôtures financières
	Nombre d'engagements d'investissement (nbre)	Suivi en tant que paramètre de mesure principal des clôtures financières
2. UTILISER LE MODÈLE UNIQUE DE LA BIC POUR OPTIMISER ENCORE DAVANTAGE LES FONDS PUBLICS EN ATTIRANT DES CAPITAUX PRIVÉS ET EN ÉTANT	Coefficient de prêt : capital privé et institutionnel exprimé en pourcentage des coûts d'un projet, déduction faite des subventions, pour de nouvelles clôtures financières	50 %
	Multiplicateur à long terme de capitaux privés : ratio du capital privé et institutionnel par rapport aux retombées financières de la BIC pour de nouvelles clôtures financières	4 x
3. METTRE À PROFIT LE MEILLEUR DE LA DISCIPLINE DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ	Départs volontaires de membres du personnel	10 %
	Engagement des membres du personnel	Médiane du groupe de référence
	Initiatives d'amélioration de la gestion	Mises en œuvre et obtention de l'impact prévu

Tableau de bord à long terme de la BIC (progrès au T3, 2023-2024)

Priorité stratégique 1 : Investir dans les infrastructures

Objectifs à long terme



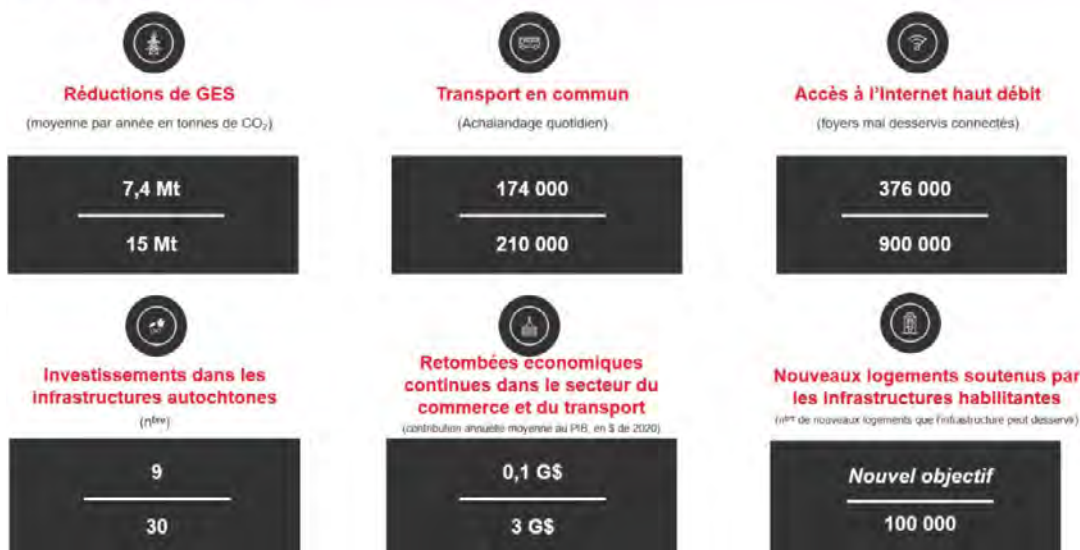
Les paramètres sont indiqués en valeur actuelle par rapport à l'objectif à long terme. Les valeurs actuelles sont basées sur les clôtures financières et les engagements d'investissement à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024.



Les paramètres sont indiqués en valeur actuelle par rapport à l'objectif à long terme. Les valeurs actuelles sont basées sur les clôtures financières à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. Les objectifs à long terme sont alignés sur le déploiement des allocations de capital sectoriel à long terme de la BIC.

Priorité stratégique 2 : Fournir des résultats d'intérêt public à la population canadienne

Objectifs à long terme



Les paramètres sont indiqués en valeur actuelle par rapport à l'objectif à long terme. Les valeurs actuelles sont basées sur les clôtures financières à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. Les objectifs à long terme sont alignés sur le déploiement des allocations de capital sectoriel à long terme de la BIC.

Tableau révisé le 15 janvier 2025 pour corriger une erreur de chiffres dans une version précédente.

Paramètres de mesure



Priorité stratégique 3 : Utiliser notre modèle unique de la BIC pour optimiser l'utilisation des fonds publics en attirant des capitaux privés et en se faisant rembourser

Objectifs à long terme

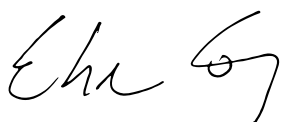


Les paramètres sont indiqués en valeur actuelle par rapport à l'objectif à long terme. Les valeurs actuelles sont basées sur les clôtures financières à la fin du troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. Les objectifs à long terme sont alignés sur le déploiement des allocations de capital sectoriel à long terme de la BIC.

Tableau révisé le 15 janvier 2025 pour corriger une erreur de chiffres dans une version précédente.

Engagement du président-directeur général

Je, Ehren Cory, président-directeur général de la Banque de l'infrastructure du Canada (**BIC**), suis tenu responsable par le conseil d'administration de la BIC de produire les résultats décrits dans le présent plan d'entreprise et dans la présente annexe. Je confirme que cet engagement est soutenu par une utilisation équilibrée de tous les renseignements pertinents aux fins de mesure et d'évaluation du rendement.



Ehren Cory

Président-directeur général

Le 26 mars 2024

ANNEXE D – Attestation de la cheffe de la direction financière

En ma qualité de cheffe de la direction financière de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) qui relève du conseil d'administration de la BIC par l'intermédiaire du/de la président·e-directeur·rice général·e, j'ai lu le plan d'entreprise et les renseignements connexes que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la suite de cet examen de revue diligente, je fais les déclarations suivantes :

1. La nature et la portée de l'information financière et des données connexes sont décrites de manière raisonnable et les principales hypothèses ayant une incidence sur les besoins financiers connexes ont été définies et sont appuyées, sous réserve des observations suivantes : les provisions comptables ou les pertes prévues sur les investissements sont difficiles à estimer avec précision, étant donné que les activités d'investissement de l'organisation en sont à leurs débuts. Ces estimations se préciseront au fil du temps en fonction de la surveillance continue du risque de portefeuille et des pertes enregistrées.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la vulnérabilité des besoins financiers à la modification des principales hypothèses et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été communiqués, sous réserve des observations suivantes : les projets et les investissements présumés durant la période de planification se fondent sur les meilleurs renseignements disponibles pour le moment. Compte tenu de la nature des investissements dans les infrastructures, la mise au point des transactions, la structuration, la négociation, les ententes sur les engagements et les avances peuvent prendre plus de temps que prévu.
3. Les besoins en matière de ressources financières ont été communiqués et cadrent avec les hypothèses décrites dans le plan d'entreprise, et les solutions pour limiter les coûts ont été examinées, sous réserve des observations suivantes : les besoins en ressources se fondent sur le niveau d'activité commercial supposé dans le plan, et l'organisation ajustera activement ces besoins de manière à tirer parti des possibilités de réduction des coûts sans compromettre l'exécution du mandat de la BIC.
4. Le financement est établi et il est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du plan d'entreprise, sous réserve des observations suivantes, notamment en ce qui concerne les crédits qui n'ont pas encore été approuvés : comme souligné au point 2, les estimations se fondent sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la rédaction; les engagements et les besoins financiers peuvent changer.

5. Le plan d'entreprise et le ou les budgets sont conformes aux lois et politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière nécessaires sont en place (ou sont demandés dans le plan d'entreprise), sous réserve des observations suivantes : ce plan d'entreprise décrit les engagements et le financement en espèces potentiels. L'engagement d'investissements peut comporter l'étalement des besoins de financement sur plusieurs années. Une autorisation a été demandée pour conclure des engagements dans l'une ou l'autre des transactions énumérées pour lesquelles il a été déterminé qu'elles auront des résultats d'intérêt public conformément aux critères et aux processus établis dans la politique et le cadre d'investissement qui, dans certains cas, pourraient exiger un financement en espèces durant l'exercice 2023-2024. Le total des engagements liés aux projets dépassera les besoins de financement en espèces estimés pour l'exercice 2023-2024. Une fois des engagements conclus, les obligations de financement futures, quel que soit l'exercice, doivent être respectées (si les conditions préalables sont remplies) pour que la BIC satisfasse à ses obligations légales selon les accords d'investissement. La présentation comptable des états financiers est basée sur l'interprétation de la BIC des normes comptables pertinentes. Elle demeure assujettie à l'approbation des co-auditeurs de la BIC et pourrait donc faire l'objet de changements.
6. Les principaux contrôles financiers nécessaires à la mise en œuvre des activités proposées et à l'exploitation continue de la BIC sont en place.

Je suis d'avis que l'information financière contenue dans le présent plan d'entreprise et le ou les présents budgets est généralement suffisante aux fins de la prise de décisions.



Evelyn Joerg

Cheffe de la direction financière

Le 26 mars 2024

ANNEXE E – États financiers et notes afférentes

La présente section présente les états financiers consolidés pro forma, préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP). Il est à noter que la BIC ne prévoit pas que des changements qui auraient des effets importants sur les résultats financiers prévus seront apportés aux NCSP.

État de la situation financière pro forma (non audité)

(en milliers de dollars) AU 31 MARS	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION	PRÉVU				
	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029
Actifs financiers							
Trésorerie	121 353 \$	184 336 \$	183 099 \$	183 035 \$	182 984 \$	182 884 \$	182 779 \$
Intérêts à recevoir	310	1 459	1 959	2 459	2 959	3 459	3 959
Financement public à recevoir	7 546 298	9 886 433	10 023 291	10 130 215	10 224 151	10 288 835	10 267 051
Prêts à recevoir	1 755 711	3 007 260	6 247 874	9 442 583	12 543 979	15 594 307	18 566 116
TVH à recevoir	1 820	2 952	4 188	4 252	4 304	4 404	4 509
Comptes débiteurs de parties liées	5 708	-	-	-	-	-	-
	9 431 200	13 082 440	16 460 411	19 762 544	22 958 377	26 073 889	29 024 414
Passifs							
Comptes créditeurs et charges à payer	18 010	12 867	15 032	15 471	16 075	16 633	17 173
Passifs différés	3 897	3 822	2 055	2 114	2 176	2 240	2 306
	21 907	16 689	17 087	17 585	18 251	18 873	19 479
Actifs financiers nets	9 409 293	13 065 751	16 443 324	19 744 959	22 940 126	26 055 016	29 004 935
Actifs non financiers							
Immobilisations corporelles	2 018	2 317	2 169	2 302	1 882	1 448	1 125
Charges payées d'avance	277	618	643	668	693	718	743
	2 295	2 935	2 812	2 970	2 575	2 166	1 868
Excédent accumulé	9 411 588 \$	13 068 686 \$	16 446 136 \$	19 747 929 \$	22 942 701 \$	26 057 182 \$	29 006 803 \$

État des résultats et de l'excédent accumulé pro forma (non audité)

(en milliers de dollars)	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION	PRÉVU					
			EXERCICE CLOS LE 31 MARS	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027
Revenue								
Crédits publics – investissements	4 448 926 \$	3 601 000 \$	3 475 000 \$	3 450 000 \$	3 425 000 \$	3 400 000 \$	3 375 000 \$	
Crédits publics – exploitation	51 500	88 384	84 221	87 180	89 425	92 642	95 900	
Revenus d'intérêts	29 712	49 279	61 067	117 583	180 434	220 380	279 145	
	4 530 138	3 738 663	3 620 288	3 654 763	3 694 859	3 713 022	3 750 045	
Charges								
Rémunération	30 225	38 722	45 258	47 116	49 347	51 235	53 008	
Charges générales et administratives ¹	15 763	19 064	24 985	26 096	26 520	26 230	27 606	
Élaboration de projets	1 479	2 359	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Provision pour prêts concessionnels	189	18 315	69 745	70 635	106 918	95 070	183 261	
Provision pour dépréciation de prêts/(recouvrement)	(4 852)	3 105	95 725	201 926	310 046	418 637	529 059	
Éventualités	-	-	3 124	3 197	3 256	3 370	3 490	
	42 804	81 565	242 837	352 970	500 087	598 542	800 424	
Excédent annuel	4 487 334	3 657 098	3 377 451	3 301 793	3 194 772	3 114 480	2 949 621	
Excédent accumulé, début de l'exercice	4 924 254	9 411 588	13 068 686	16 446 137	19 747 930	22 942 702	26 057 182	
Excédent accumulé, fin de l'exercice	9 411 588 \$	13 068 686 \$	16 446 137 \$	19 747 930 \$	22 942 702 \$	26 057 182 \$	29 006 803 \$	

¹ Les charges générales et administratives sont nettes des coûts de transactions capitalisés.

État des variations des actifs financiers nets pro forma (non audité)

(en milliers de dollars)	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION	PRÉVU				
			EXERCICE CLOS LE 31 MARS	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026
Excédent annuel	4 487 334 \$	3 657 098 \$	3 377 451 \$	3 301 793 \$	3 194 772 \$	3 114 480 \$	2 949 621 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisitions	(535)	(866)	(468)	(870)	(406)	(430)	(579)
Variation des immobilisations corporelles – amortissements	466	567	616	737	826	864	902
Variation des charges payées d'avance	143	(341)	(25)	(25)	(25)	(25)	(25)
Actifs financiers nets, début de l'exercice	4 921 885	9 409 293	13 065 751	16 443 325	19 744 960	22 940 127	26 055 016
Actifs financiers nets, fin de l'exercice	9 409 293 \$	13 065 751 \$	16 443 325 \$	19 744 960 \$	22 940 127 \$	26 055 016 \$	29 004 935 \$

Tableau des flux de trésorerie pro forma (non audité)

(en milliers de dollars)	DONNÉES RÉELLES		PRÉVU						
	EXERCICE CLOS LE 31 MARS	DERNIÈRE ESTIMATION	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit									
Activités d'exploitation									
Excédent annuel	4 487 334 \$	3 657 098 \$	3 377 451 \$	3 301 793 \$	3 194 772 \$	3 114 480 \$	2 949 621 \$		
Éléments sans effet sur la trésorerie :									
Intérêt capitalisé payé en nature	(23 083)	(40 416)	(46 697)	(103 063)	(142 364)	(166 353)	(202 007)		
Amortissement des immobilisations corporelles	466	567	616	737	826	864	902		
Provision pour dépréciation de prêts/(recouvrement)	(4 852)	3 105	95 725	201 926	310 046	418 637	529 059		
Provision pour prêts concessionnels	189	18 315	69 745	70 635	106 918	95 070	183 261		
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	(4)	(10)	(400)	(756)	(1 328)	(2 878)	(8 634)		
Variation du fonds de roulement hors trésorerie									
Financement public à recevoir	(4 115 976)	(2 340 135)	(136 858)	(106 924)	(93 936)	(64 684)	21 784		
Comptes débiteurs de parties liées	(5 708)	5 708	-	-	-	-	-		
Intérêts à recevoir	(310)	(1 149)	(500)	(500)	(500)	(500)	(500)		
Coûts de transactions	(8 688)	(6 093)	(6 875)	(6 611)	(6 862)	(8 339)	(8 200)		
TVH à recevoir	177	(1 132)	(317)	(64)	(52)	(100)	(105)		
Charges payées d'avance	143	(341)	(25)	(25)	(25)	(25)	(25)		
Comptes créditeurs et charges à payer	7 369	(5 143)	2 165	439	604	558	540		
Passifs différés	821	(75)	(1 767)	59	62	64	66		
Remboursement du capital	40	15 000	11 030	36 236	38 258	48 851	56 496		
Décaissement de prêts	(261 570)	(1 241 450)	(3 363 142)	(3 393 076)	(3 406 064)	(3 435 316)	(3 521 784)		
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation	76 348	63 849	151	806	355	329	474		
Activités d'immobilisations									
Acquisitions des immobilisations corporelles	(535)	(866)	(468)	(870)	(406)	(430)	(579)		
Total des sorties de trésorerie liées aux activités d'immobilisations	(535)	(866)	(468)	(870)	(406)	(430)	(579)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	75 813	62 983	(317)	(64)	(51)	(101)	(105)		
Trésorerie, début de l'exercice	45 540	121 353	184 336	184 019	183 955	183 904	183 803		
Trésorerie, fin de l'exercice	121 353 \$	184 336 \$	184 019 \$	183 955 \$	183 904 \$	183 803 \$	183 698 \$		

Comparaison entre le plan d'entreprise 2024-2025 et le plan d'entreprise 2023-2024

Le plan d'entreprise 2024-2025 de la BIC comprend des hypothèses actualisées relatives aux clôtures financières et au financement d'immobilisations. La BIC vise l'exécution de trois à cinq milliards de dollars de clôtures financières chaque année, selon le calendrier des clôtures de projets particulièrement importants et complexes. L'hypothèse d'une moyenne de 3,5 milliards de dollars de clôtures financières par année s'appuie sur les données historiques de la BIC, sur le calendrier et la capacité du marché à déployer le capital de la BIC et sur les mandats actuels en matière des secteurs.

Compte tenu de sa maturité organisationnelle croissante, la BIC a également modifié ses exigences d'exploitation, en plus des économies de coûts définies dans son plan d'entreprise 2023-2024, qui découlaient des initiatives de « gouvernement efficace » prévues dans le budget fédéral de 2023. Ces initiatives exigeaient une réduction de 15 % des honoraires professionnels et des frais de voyage et une réduction de 3 % des frais d'administration (total des charges liées à l'exploitation moins les honoraires professionnels et les frais de voyage).

Le budget de trésorerie d'exploitation pour 2024-2025 de la BIC, excluant l'impact des charges liées à l'élaboration des projets, fait écho à une diminution moyenne supplémentaire de 6,1 millions de dollars ou 6,7 % par année des charges liées à l'exploitation sur l'ensemble de la période de planification de l'année précédente (de 2024-2025 à 2027-2028).

Les économies sont principalement attribuables à une croissance des effectifs futurs inférieure aux prévisions, ce qui a une incidence sur les dépenses en rémunération, en administration et en technologie de l'information, ainsi qu'à une réduction des honoraires professionnels en raison de l'adoption d'une méthode prudente du déploiement des projets dans l'ensemble de l'organisation.

Les charges liées à l'exploitation de la BIC sont principalement amorties par les revenus au cours de l'exercice 2023-2024 et la direction s'attend à réaliser des gains de productivité continus d'échelle. Ainsi, sur la période de planification de cinq ans, il y a une tendance à la baisse des charges liées à l'exploitation en pourcentage du total moyen des actifs sous gestion, qui passent de 1,90 % à 0,52 %, et une croissance des bénéfices d'exploitation avant provisions pour pertes sur prêts et pour dépréciation de prêts, qui atteignent 191,0 millions de dollars sur la période de planification de cinq ans.

(en milliers de dollars)	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION		PRÉVU				
		EXERCICE CLOS LE 31 MARS	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028
Revenus d'intérêts	29 712 \$	49 279 \$	61 067 \$	117 583 \$	180 434 \$	220 380 \$	279 145 \$	\$ 19 111 454
Charges liées à l'exploitation	47 467	60 145	87 901	90 943	93 656	95 368	98 638	8 220
Bénéfice/(perte) lié(e) à l'exploitation avant provisions et allocations	(17 755) \$	(10 866) \$	(26 834) \$	26 640 \$	86 778 \$	125 012 \$	180 507 \$	\$19 119 674

Hypothèses – État de la situation financière pro forma

Financement public à recevoir

(en milliers de dollars)	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION		Prévu				
		AU 31 MARS	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028
Solde d'ouverture	3 430 322 \$	7 546 298 \$	9 886 433 \$	10 023 291 \$	10 130 215 \$	10 224 151 \$	10 288 835 \$	10 288 835 \$
Nouvelles clôtures financières d'investissements	4 651 036	3 601 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000	3 500 000
Crédits publics reçus – investissements	(332 950)	(1 240 865)	(3 338 142)	(3 343 076)	(3 331 064)	(3 335 316)	(3 396 784)	(3 396 784)
Moins capital recyclé et intérêts	-	(20 000)	(25 000)	(50 000)	(75 000)	(100 000)	(125 000)	(125 000)
Réductions après la clôture financière	(202 110)	-	-	-	-	-	-	-
Financement public à recevoir	7 546 298 \$	9 886 433 \$	10 023 291 \$	10 130 215 \$	10 224 151 \$	10 288 835 \$	10 267 051 \$	

- » Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la BIC pour qu'elle puisse réaliser ses priorités et remplir son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, un poste « financement public à recevoir » est créé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière. Le financement public est réduit lorsque les crédits sont reçus. La BIC prévoit de recevoir des crédits publics nets de 16,7 milliards de dollars pour ses investissements au cours de la période de cinq ans couverte par le présent plan d'entreprise.

Prêts à recevoir

(en milliers de dollars) AU 31 MARS	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION	PRÉVU				
	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029
Solde d'ouverture	1 457 743 \$	1 755 711 \$	3 007 260 \$	6 247 874 \$	9 442 583 \$	12 543 979 \$	15 594 307 \$
Décaissements	261 570	1 241 450	3 363 142	3 393 076	3 406 064	3 435 316	3 521 784
Intérêt capitalisé payé en nature	23 083	40 416	46 697	103 063	142 364	166 353	202 007
Coûts des transactions (déduction faite de l'amortissement)	8 688	6 093	6 875	6 611	6 862	8 339	8 200
Provision pour prêts concessionnels	(189)	(18 315)	(69 745)	(70 635)	(106 918)	(95 070)	(183 261)
Augmentation de la provision pour prêts concessionnels	4	10	400	756	1 328	2 878	8 634
Remboursement du capital	(40)	(15 000)	(11 030)	(36 236)	(38 258)	(48 851)	(56 496)
Recouvrement pour dépréciation de prêts/(provision)	4 852	(3 105)	(95 725)	(201 926)	(310 046)	(418 637)	(529 059)
Prêts à recevoir	1 755 711 \$	3 007 260 \$	6 247 874 \$	9 442 583 \$	12 543 979 \$	15 594 307 \$	18 566 116 \$

- » Les prêts à recevoir sont déterminés par les avances; ils comprennent également les intérêts capitalisés gagnés et les coûts de transaction capitalisés qui font partie de la valeur comptable initiale du prêt et qui sont amortis sur le revenu, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Des avances d'environ 3,4 milliards de dollars par année constituent la meilleure estimation du financement en espèces requis selon le modèle de capital à long terme de la BIC (décrit dans la section budget de capital et investissement ci-dessous). Pour simplifier, il est supposé que ces investissements étaient des prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, mais il pourrait aussi s'agir d'investissements en capitaux propres, de prêts liés à la juste valeur ou de produits dérivés, comme des ententes de redevances. Les prêts sont réduits pour toute provision de prêts concessionnel, l'encaisse reçue du remboursement du capital et la provision pour dépréciation de prêts.
- » Les intérêts payés sur les investissements et les remboursements de capital doivent être recyclés et utilisés pour les besoins de financement futurs. Ces fonds sont conservés sur un compte d'entreprise auprès d'une banque canadienne de l'annexe I. Le service des finances de la BIC surveille les fonds disponibles pour couvrir ses besoins de trésorerie et utilise ces fonds avant de soumettre des demandes de décaissement aux organismes centraux.

- » Une provision pour prêt concessionnel est constatée lorsqu'un prêt est considéré comme étant considérablement concessionnel par rapport à sa valeur nominale (par plus de 25 %); il est actualisé en utilisant le coût moyen d'emprunt du gouvernement du Canada. La provision pour prêt concessionnel est constatée à un coût équivalent à la valeur nominale moins l'escompte au prorata à mesure que les fonds sont avancés, et sera par la suite contre-passée pendant la durée du prêt.
- » La provision pour dépréciation de prêts comprend les provisions générales et spécifiques pour dépréciation de prêts.
 - » La provision générale pour dépréciation de prêts s'applique aux prêts en cours et est fondée sur une estimation à court terme du risque de crédit du portefeuille qui est surveillée de façon continue et rajustée en fonction de l'évolution du risque de crédit. Une réduction de la provision générale pour dépréciation de prêts donnerait lieu à un recouvrement et serait comptabilisée à titre de revenus. La provision générale prévue au budget représente environ 2 % du montant du prêt à recevoir et pourrait différer selon les résultats réels.
 - » Une provision spécifique pour dépréciation de prêts est établie dans les cas d'événements de dépréciation connus (par extension, les radiations) qui s'appliquent à tous les actifs financiers qui réduiraient leur capacité de récupération prévue. Il est à noter qu'un événement de dépréciation n'est pas souvent prévisible avant qu'il ne se produise. La provision spécifique prévue au budget est estimée en fonction des pertes de crédit attendues au cours de la durée du portefeuille.

(en milliers de dollars)	DONNÉES RÉELLES	DERNIÈRE ESTIMATION	PRÉVU				
			EXERCICE CLOS LE 31 MARS	E2022-2023	E2023-2024	E2024-2025	E2025-2026
Provision générale pour dépréciation de prêts	4 852 \$	(3 105) \$	(60 145) \$	(126 872) \$	(194 805) \$	(263 034) \$	(332 413) \$
Provision spécifique pour dépréciation de prêts			(35 580)	(75 054)	(115 241)	(155 603)	(196 646)
Provision pour dépréciation de prêts	4 852 \$	(3 105) \$	(95 725) \$	(201 926) \$	(310 046) \$	(418 637) \$	(529 059) \$

Autres éléments

- » La TVH à recevoir est fondée sur le statut fiscal actuel de la BIC en tant qu'organisme sans but lucratif financé en grande partie par des crédits publics. Cette hypothèse peut évoluer au fil du temps, parallèlement à l'expansion des affaires de la BIC; par conséquent, la recouvrabilité peut changer.
- » Les comptes créditeurs et charges à payer comprennent la rémunération incitative à court terme en fonction du personnel prévu, ainsi que la partie de l'incitatif à long terme qui est payable dans les 12 mois de chaque exercice.
- » Les actifs non financiers comprennent les actifs immobilisés pour les améliorations locatives liées à l'agrandissement des bureaux et à l'équipement informatique pour les nouvelles recrues et les machines de remplacement qui ont dépassé leur durée de vie utile.

Hypothèses – État des résultats et de l'excédent accumulé pro forma

Revenus

Au cours de la période de planification, compte tenu de l'horizon à long terme des investissements dans les infrastructures et de l'incertitude relative aux structures finales des nouveaux engagements d'investissement, la BIC prévoit des revenus d'investissement pour les deux transactions qui ont atteint la clôture financière en fonction de leur rendement effectif prévu et d'un revenu d'investissement présumé sur les engagements futurs en utilisant des profils de rendement historiques moyens propres au secteur. Les résultats réels différeront de ses prévisions.

- » Un revenu lié aux crédits publics est comptabilisé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière et qu'il correspond à la comptabilisation du financement public à recevoir indiqué ci-dessus. La BIC prévoit des revenus liés aux crédits publics de 17,1 milliards de dollars au cours des cinq années du présent plan d'entreprise.
- » Les revenus d'intérêts comprennent principalement les intérêts courus sur les investissements, ce qui comprend les montants versés en nature et capitalisés sur le solde impayé des prêts à recevoir plus les intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie. Compte tenu de l'approche particulière de la BIC à l'égard du financement de projets, la date et le montant des revenus découlant des nouveaux engagements peuvent varier considérablement. Pour le capital non affecté, elle a appliqué un taux d'intérêt moyen mixte par secteur fondé sur les données historiques des projets d'immobilisations engagés. Pour des raisons de simplicité, il a été supposé que la plupart de ces investissements sont financés par emprunt.

- » L'intérêt concessionnel est comptabilisé de façon semblable à la méthodologie applicable aux provisions indiquée dans la section ci-dessus sur les prêts à recevoir. Pour le capital non engagé, la valeur préférentielle pour chaque secteur est déterminée comme l'écart de taux d'intérêt (différence entre le rendement du gouvernement du Canada et le taux d'intérêt moyen pondéré sectoriel applicable) multiplié par le paiement d'intérêt au cours de la période.

Charges

Le budget a été préparé à la suite d'un examen approfondi par division, y compris les dépenses prévues pour les honoraires professionnels, l'administration, la technologie de l'information, les locaux, les équipements et les besoins en effectif.

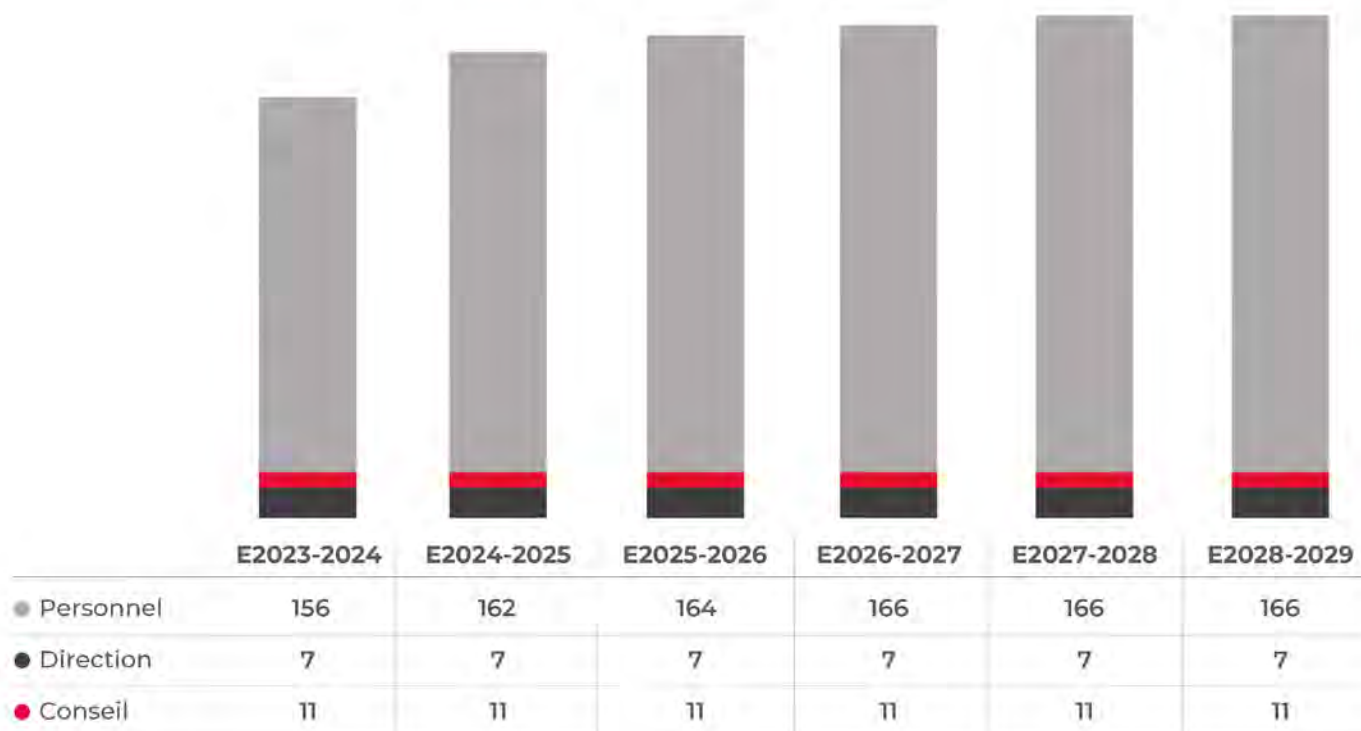
Cette augmentation des dépenses prévues est principalement attribuable à la hausse du volume de transactions, qui entraîne des honoraires professionnels et des besoins en ressources pour exécuter ces transactions.

Rémunération

La rémunération comprend les salaires prévus, les incitatifs à court et à long terme, les avantages sociaux et d'autres retenues sur la paie. Les hypothèses relatives à la rémunération ont été revues en fonction du marché, y compris les coûts liés aux membres du personnel et du conseil d'administration, ainsi que les avantages sociaux et la rémunération au rendement.

L'équipe de direction surveille et gère de façon continue les besoins en personnel à long terme pour exécuter le mandat. À cette fin, la BIC continue d'embaucher principalement du personnel à temps plein. La BIC prévoit une croissance modeste de son effectif au cours de la période de cinq ans, ce qui peut changer si elle entre dans de nouveaux secteurs ou si son mandat est élargi. Le recours à des personnes contractuelles et à des sociétés de services professionnels vise à compléter les ressources existantes lorsque la BIC fait face à des périodes d'augmentation à court terme ou dans le cadre de projets spéciaux. Les coûts liés aux personnes contractuelles et aux sociétés de services professionnels sont compris dans le poste « honoraires » des états financiers et leurs services sont assujettis à la politique d'approvisionnement de la BIC.

Au cours du présent plan, l'effectif de la BIC devrait passer de 163 à 173 postes permanents pour gérer son portefeuille croissant. Le graphique qui suit illustre la trajectoire de croissance prévue de l'effectif à temps plein par service ainsi que l'effectif total, y compris les membres du conseil.



Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives comprennent les honoraires professionnels, les frais de communication et de technologie de l'information, la location de locaux, les améliorations locatives, les frais de voyage et autres charges administratives. Une réserve pour éventualités de 10 % des charges liées à l'exploitation, y compris la rémunération, a été incluse pour tenir compte des activités d'exploitation qui ne font pas partie des initiatives des années afférentes et des incertitudes relatives aux estimations.

Élaboration de projets

- » Les charges liées à l'élaboration de projets se rapportent principalement aux financements d'accélération pour lesquels la BIC investit dans les activités de revue diligente et les travaux de construction préliminaires afin d'accélérer les projets d'infrastructures à fort impact dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme, et sont distinctes de toutes les charges liées à l'exploitation interne de la BIC. L'accélération des projets raccourcit les étapes critiques de la construction et de l'exploitation en (i) accélérant les activités de revue diligente, de planification et d'élaboration, qui peuvent comprendre des études d'ingénierie, des prévisions de la demande ou d'autres activités nécessaires pour établir l'analyse de rentabilité du projet et (ii) en raccourcissant les étapes critiques

des projets à fort impact dans lesquels la BIC prévoit d'investir dans le cadre du plan d'investissement global de la BIC. Le financement d'accélération est soit passé en charges au fur et à mesure qu'il est engagé, soit capitalisé sur la durée de vie du projet, en fonction des caractéristiques de chaque projet. Le montant budgétisé de 20,0 millions de dollars sur la période de planification représente le montant du financement d'accélération estimé comme répondant aux critères d'une charge et comporte une incertitude à la fois sur le calendrier et sur le montant total de la charge.

Charges non liées à l'exploitation

- » Lorsqu'un prêt est considéré comme étant considérablement concessionnel, une provision pour prêt concessionnel est comptabilisée. Veuillez consulter la section sur les prêts à recevoir ci-dessus pour plus de détails.
- » La provision pour moins-value de prêt comprend les provisions pour moins-value générales et particulières. Veuillez consulter la section sur les prêts à recevoir ci-dessus pour plus de détails.

Budget des charges liées à l'exploitation ayant un effet sur la trésorerie (non audité)

(en milliers de dollars) EXERCICE CLOS LE 31 MARS	DONNÉES RÉELLES E2022-2023	DERNIÈRE ESTIMATION E2023-2024	PRÉVU				
			E2024-2025	E2025-2026	E2026-2027	E2027-2028	E2028-2029
Rémunération	30 225 \$	38 722 \$	45 258 \$	47 116 \$	49 347 \$	51 235 \$	53 008 \$
Honoraires professionnels							
Lié aux transactions	15 730	14 103	18 170	18 855	19 679	20 523	21 157
Non lié aux transactions	3 569	3 982	3 820	3 025	3 026	2 973	3 116
Connaissances et recherche	54	250	500	513	525	538	552
Total des honoraires professionnels	19 353	18 335	22 490	22 393	23 230	24 034	24 825
Charges générales et administratives							
Administration	3 274	3 287	5 196	5 813	5 275	5 420	5 824
Technologie de l'information	726	2 300	1 904	2 191	2 390	2 578	2 709
Locaux et matériel	827	1 068	1 600	1 900	1 500	1 510	1 510
Voyages	340	466	915	938	961	985	1 010
Éventualités	-	-	3 164	3 237	3 295	3 410	3 530
Total charges générales et administratives	5 167	7 121	12 779	14 079	13 421	13 903	14 583
Total des charges liées à l'exploitation	54 745	64 178	80 527	83 588	85 998	89 172	92 416
Élaboration de projets	1 479	2 359	14 100	14 100	14 100	14 100	14 100
Coût de réalisation total	56 224 \$	66 537 \$	94 627 \$	97 688 \$	100 098 \$	103 272 \$	106 516 \$

Le budget d'exploitation a été préparé conformément aux hypothèses relatives aux charges indiquées ci-dessus, converties de la comptabilité d'exercice à la comptabilité de caisse, selon l'état des résultats et de l'excédent accumulé pro forma. Il est ajusté en fonction des primes de rendement à payer à court et à long terme, des actifs immobilisés, ainsi que des coûts de transaction et de l'amortissement connexe de ces charges.

Les charges liées à l'exploitation ayant un effet sur la trésorerie totales prévues s'élèvent à 80,1 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025, et à 429,5 millions de dollars pour la période de planification quinquennale. Pour l'exercice 2023-2024, la BIC prévoit des charges liées à l'exploitation réelles de 64,2 millions de dollars, comparativement à 77,5 millions de dollars dans le plan d'entreprise de 2023-2024. L'écart positif est principalement attribuable aux dépenses liées à la rémunération et aux honoraires professionnels inférieurs aux prévisions.

Les coûts de réalisation totaux prévus pour 2024-2025 s'élèvent à 84,1 millions de dollars; ils comprennent 14,0 millions de dollars supplémentaires pour les charges d'élaboration de projets. Les coûts de réalisation totaux prévus pour la période de planification quinquennale s'élèvent à 449,5 millions, y compris 20,0 millions de dollars supplémentaires pour les charges d'élaboration de projets. Comme mentionné précédemment, les fonds destinés à l'accélération des projets sont distincts des charges liées à l'exploitation interne de la BIC.

Budget de capital et d'investissement

La BIC offre des modalités de financement souples pour accélérer les transactions et permettre aux projets d'aller de l'avant, tout en veillant prudemment à ce que le financement soit accordé en fonction de l'avancement de la construction. Cela se traduit par une visibilité moindre quant au moment du déploiement du capital. Il est attendu à ce que la majorité des transactions exigent que des capitaux soient déployés en fonction des dépenses sur la durée de la période de construction, ce qui est difficile à prévoir par année.

Par conséquent, il est prudent que la BIC veille à ce que le budget d'investissement annuel soit suffisant pour répondre adéquatement aux besoins de financement. Pour se prémunir, la BIC a élaboré un modèle d'investissement à long terme pour prévoir les clôtures financières et les besoins de financement. Pour établir les prévisions d'immobilisations, la BIC tient compte des engagements existants, des capitaux non engagés et de la composition de son portefeuille sur un horizon de cinq ans et le gère selon la fiche d'évaluation équilibrée qu'elle a établie pour son portefeuille d'investissements dans le cadre de ses priorités stratégiques.

L'exercice de prévision des besoins en immobilisations évolue chaque année au fur et à mesure que la BIC acquiert de l'expérience dans les projets clôturés à ce jour et grâce aux modifications apportées à l'affectation des immobilisations. Les immobilisations engagées orientent ses principales hypothèses et analyses de scénarios et comprennent les projets qui ont atteint la clôture financière et qui sont presque clôturés lorsque la BIC et les partenaires se sont entendus sur des modalités qui établissent l'engagement des immobilisations et d'autres modalités financières d'un investissement, comme la durée, le taux d'intérêt et la structure de financement. L'expérience passée, l'analyse de scénarios et les calendriers de déploiement des capitaux contractuels sont pris en compte dans les attentes de financement des investissements du plan d'entreprise.

Le capital non engagé représente l'écart entre le capital engagé et ses cibles annuelles à long terme. Les prévisions pour le revenu, le remboursement du capital, le financement et les provisions pour prêts sont fondées sur des hypothèses relatives aux taux d'intérêt moyens pondérés, la durée de la période d'exploitation, les provisions pour les structures de remboursements (p. ex. l'amortissement linéaire ou les remboursements in fine) et la cote de crédit par secteur en fonction de ses investissements existants. Le financement est prévu à l'aide de courbes de décaissements qui sont fondées sur les modèles financiers des transactions qui ont atteint la clôture financière ou qui en sont aux dernières étapes de la revue diligente et prévoient les échéances de déploiement de capitaux et la répartition des décaissements par secteur chaque année.

Clôtures financières

Sur la période de planification quinquennale, la valeur des clôtures financières totale prévue est de 17,5 milliards de dollars. Comme il a été mentionné précédemment, la BIC cible de trois à cinq milliards de dollars en clôtures financières par année. Pour les besoins de ses prévisions de financement de l'investissement, il est supposé des clôtures financières de 3,5 milliards de dollars par année, mais celles-ci peuvent varier selon le moment de la clôture des projets, en particulier les projets vastes et complexes.

Financement des investissements

D'après les prévisions de clôtures financières totales de 17,5 milliards de dollars, le budget de financement d'immobilisations quinquennal prévoit des crédits d'investissement de

17,1 milliards de dollars pour le financement d'immobilisations, déduction faite des versements de capital et d'intérêts reçus. Dans son estimation des décaissements de 3,4 milliards de dollars pour l'exercice 2024-2025, la BIC a tenu compte des retards dans le déploiement des capitaux en se fondant sur l'expérience passée et les prévisions actualisées. Il est à noter que, compte tenu des investissements existants dans son portefeuille, la BIC a conclu une entente contractuelle pour financer jusqu'à 9,6 milliards de dollars en 2024-2025.

La prévision totale pour le déploiement du capital comprend le financement des engagements d'investissement existants, une prévision basée sur les projets dont la clôture financière est attendue, et une provision pour le capital non engagé qui comprend une prévision pour les projets qui devraient atteindre la clôture financière. Cette éventualité soutient l'exécution de l'approche d'investissement de la BIC qui prévoit des modalités de financement souples pour faire progresser les projets. Les prévisions de financement des engagements d'investissement peuvent changer au fil du temps.

La BIC surveille l'avancement des projets avec prudence, sachant qu'elle est chargée d'investir des fonds publics et qu'elle ne fournit de financements qu'en fonction de conditions préalables liées à l'activité. Bien que cette prévision se fonde sur l'expérience passée et l'analyse, le calendrier du financement peut varier considérablement en raison du moment où les clôtures financières se produiront, des retards de construction, des changements de portée, etc., ce qui rend difficiles les prévisions pour des exercices précis.

(en milliers de dollars) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PRÉVU	AVANT E2023- 2024	DERNIÈRE ESTIMATION E2023- 2024	PRÉVU					TOTAL
			E2024- 2025	E2025- 2026	E2026- 2027	E2027- 2028	E2028- 2029	
Clôture financière	1 670 549 \$	1 241 450 \$	2 651 191 \$	1 734 213 \$	1 283 453 \$	497 502 \$	284 985 \$	9 363 343 \$
Près de la clôture financière			644 323	859 837	555 657	293 759	127 248	2 480 824
Total engagé	1 670 549	1 241 450	3 295 514	2 594 050	1 839 110	791 261	412 233	11 844 167
Total non engagé			67 628	799 026	1 566 954	2 644 055	3 109 551	8 187 214
Total du financement des investissements prévu	1 670 549 \$	1 241 450 \$	3 363 142 \$	3 393 076 \$	3 406 064 \$	3 435 316 \$	3 521 784 \$	20 031 381 \$

La BIC est prudente dans sa planification. Les prévisions de financement des investissements totaux correspondent à la meilleure estimation des besoins en trésorerie conformément à son portefeuille d'investissements actuel et à ses possibilités d'investissements. Il est toutefois à noter que la BIC a l'obligation de verser ses fonds selon les modalités de ses ententes contractuelles.

ANNEXE F – Conformité aux lois et aux politiques

La BIC est régie par la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* et est assujettie au cadre général de gouvernance pour les sociétés d'État de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois et politiques qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC se conforme également aux politiques du Conseil du Trésor et aux directives du gouverneur ou de la gouverneure en conseil qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État. La BIC n'a pas reçu de directive ministérielle en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Ci-après les efforts que déploie la BIC pour se conformer à certaines lois et politiques auxquelles elle est soumise vous seront présentés.

Loi sur l'accès à l'information et Loi sur la protection des renseignements personnels

La BIC s'engage à respecter ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, tout en protégeant les renseignements personnels et en respectant la confidentialité des renseignements commerciaux de nature sensible qu'elle reçoit des promoteurs de projets d'infrastructure. Les pouvoirs, les devoirs et les fonctions d'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* sont conférés au/à la président·e-directeur·rice général·e à titre de responsable de l'institution. Ces responsabilités ont été déléguées à l'avocat·e général·e et secrétaire de la Société.

La BIC a adopté des procédures pour s'assurer que les demandes officielles d'accès à l'information et relatives à la protection des renseignements personnels sont traitées conformément aux dispositions de la législation et des politiques afférentes du Conseil du Trésor. Des activités de formation des membres du personnel sont également tenues périodiquement afin de les sensibiliser à leurs devoirs et responsabilités en matière de gestion des documents ayant une valeur commerciale et des renseignements personnels. La BIC publie sur son site Web le rapport annuel présenté au Parlement sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, y compris les statistiques sur les demandes d'information reçues et traitées. Les frais de voyages et d'accueil des membres du conseil d'administration, du/de la PDG et des membres de la direction sont publiés de manière proactive sur son site Web dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement.

La BIC prend acte de la mise à jour de la directive sur la publication proactive en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*; elle actualise ses processus internes pour publier ses rapports mensuels sur ses frais de déplacement et de représentation sur le portail Gouvernement ouvert, conformément à la nouvelle directive. La BIC respecte également d'autres exigences relatives à la publication proactive, y compris la publication des demandes d'accès à l'information traitées sur le portail Gouvernement ouvert. Les résumés de ces demandes sont également affichés sur le portail Gouvernement ouvert (ouvert.canada.ca) dans les 30 jours civils suivant la fin du mois au cours duquel les demandes sont closes.

Les informations et politiques relatives à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels, y compris les fins pour lesquelles ils sont recueillis et utilisés, aux renseignements détenus connexes et aux banques de renseignements personnels sont divulguées dans la politique de protection des renseignements personnels publiée sur le site Web de la BIC.

Loi canadienne sur l'accessibilité

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* vise à cerner, à éliminer et à prévenir les obstacles auxquels font face les personnes handicapées. La BIC s'est engagée à améliorer l'inclusion, l'égalité des chances, l'accès et la participation des personnes handicapées par l'identification, la prévention et l'élimination des obstacles à l'accessibilité. À l'appui de cet objectif, elle a publié un plan d'accessibilité pluriannuel. Ce plan décrit la stratégie de la BIC et offre une feuille de route claire pour respecter ses engagements et ses objectifs en matière d'accessibilité.

Loi sur l'équité en matière d'emploi

La BIC s'engage à se doter d'une main-d'œuvre qui reflète la diversité des genres, des langues et des cultures du Canada. Elle élabore une stratégie de diversité et d'inclusion pour s'assurer d'offrir un lieu de travail inclusif capable d'attirer, d'embaucher, de retenir et de promouvoir des talents d'origines diverses. La BIC a créé un comité de diversité, d'équité et d'inclusion composé de membres du personnel de toute l'organisation pour déterminer et orienter les objectifs et les actions qui favorisent un lieu de travail positif, respectueux et productif.

Loi canadienne sur les droits de la personne

La BIC s'engage à offrir à toutes les personnes des chances égales en matière d'embauche, de rémunération, de promotion, de formation et d'autres conditions d'emploi. Les obligations de la BIC en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et sa volonté de promouvoir un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux sont intégrées dans le code de conduite

à l'intention des membres du personnel et la politique sur le respect en milieu de travail, qui sont publiés sur le site Web de la BIC.

Loi sur les langues officielles

La BIC a mis en place une structure de gouvernance et des outils pour se conformer aux parties IV, V, VI et VII de la *Loi sur les langues officielles*, au Règlement sur les langues officielles (communications avec le public et prestation des services) et à la Politique sur les langues officielles du Conseil du Trésor (y compris les directives connexes). Pendant la présente période de planification, la BIC cherchera à réviser sa politique sur les langues officielles et les orientations afférentes pour assurer sa conformité aux dernières modifications apportées au Règlement sur les langues officielles – communications avec les membres du public et prestation des services. Le plan d'action de la BIC en matière de langues officielles mis en place en 2019 sera également révisé et actualisé pour faire écho aux priorités du gouvernement du Canada à ce chapitre.

Loi sur l'équité salariale

La BIC travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan proactif en matière d'équité salariale pour définir et combler l'écart salarial entre les sexes et veiller à ce que les travailleurs-ses reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale, conformément à la nouvelle *Loi sur l'équité salariale* et aux règlements applicables aux lieux de travail du secteur public réglementés par le gouvernement fédéral.

Accords commerciaux

En tant que société d'État, la BIC établit ses propres principes, politiques et procédures en ce qui concerne l'approvisionnement en biens et services. La politique d'approvisionnement et la procédure d'approvisionnement de la BIC renforcent son engagement à adopter des pratiques d'approvisionnement ouvertes, transparentes et non discriminatoires. Toutes les occasions d'approvisionnement qui respectent les seuils des accords commerciaux sont affichées publiquement pour assurer des chances égales à tous les fournisseurs qualifiés, tout en reconnaissant que la BIC se réserve le droit de participer à des approvisionnements non concurrentiels dans des circonstances appropriées. Comme il est exigé et demandé, les rapports connexes sont soumis au gouvernement.

Valeurs et éthique

La BIC a adopté un code de conduite pour les membres du personnel et les politiques qui l'accompagnent reflètent les normes les plus élevées en matière de bonne gouvernance, d'intégrité et de transparence. Le code de conduite à l'intention du personnel intègre le code de valeurs et d'éthique du secteur public et décrit les principes directeurs et les sept lignes directrices en matière de comportement éthique dont tous les membres du personnel doivent faire preuve pour exercer un jugement sain et éthique dans chacune de leurs actions et de leurs décisions :

- » Nous favorisons un milieu de travail diversifié, inclusif et respectueux.
- » Nous maintenons un milieu de travail sain, sûr et sécuritaire.
- » Nous communiquons ouvertement et honnêtement.
- » Nous évitons et divulguons les conflits d'intérêts.
- » Nous refusons les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages inappropriés.
- » Nous protégeons les biens et les renseignements de la BIC.
- » Nous observons les lois et les règlements.

Lors de son entrée en fonction à la BIC et chaque année par la suite, tout membre du personnel est tenu de certifier son respect du code de conduite et de reconnaître qu'il a l'obligation de prévenir, de corriger et de signaler sans délai toute infraction éventuelle aux politiques de la BIC.

La BIC a aussi adopté la politique de divulgation d'information concernant des actes répréhensibles à l'intention des membres du personnel, qui décrit les procédures internes permettant aux membres du personnel de divulguer des actes répréhensibles au travail ou une violation des politiques de la BIC, des lois ou des réglementations. L'avocat-e général-e et secrétaire de la Société est le membre de la direction désigné par le/la PDG en vue de l'aider à répondre aux exigences de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.

Loi sur les conflits d'intérêts

Le conseil d'administration a adopté un code de conduite pour les membres du conseil, qui intègre leurs fonctions et responsabilités en vertu de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et des Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires d'une charge publique publiées par le Bureau du Conseil privé. Chaque année, les membres du conseil doivent revoir et confirmer leur engagement et leur conformité au code de conduite.

Violence et harcèlement en milieu de travail

La BIC est déterminée à offrir un milieu de travail sécuritaire, sain et positif, exempt de harcèlement sexuel, de harcèlement, de violence et de discrimination, dans lequel les personnes sont traitées avec respect, équité et courtoisie. La politique sur le respect en milieu de travail de la BIC est conforme aux modifications apportées au *Code canadien du travail* en vertu du projet de loi C-65 et au Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail. Au cours de l'exercice 2023-2024, tous les membres du personnel ont suivi une formation obligatoire sur la manière de reconnaître, de réduire et de prévenir le harcèlement, la violence et la discrimination sur le lieu de travail et d'y répondre.

Obligation de consulter et *Loi sur l'évaluation d'impact*

La BIC est tenue de respecter ses obligations statutaires et légales, y compris l'obligation de consulter qui peut découler de l'octroi d'un financement susceptible d'avoir un impact négatif sur les droits ancestraux ou issus de traités potentiels ou établis, d'évaluations environnementales ou d'exigences réglementaires. En outre, la *Loi sur l'évaluation d'impact* prévoit un processus relatif aux projets non désignés sur un territoire domanial en vertu duquel les autorités fédérales sont tenues de déterminer si la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants avant de rendre une décision qui permettra au projet d'être entrepris. À cette fin, la BIC a adopté des lignes directrices en matière de revue diligente pour satisfaire à ses obligations légales relatives au devoir de la Couronne de consulter les groupes autochtones et aux décisions portant sur des projets non désignés sur un territoire domanial. La BIC travaille en collaboration avec d'autres autorités fédérales, ainsi que des organismes provinciaux et de réglementation, pour éviter le chevauchement des activités et simplifier le processus d'approbation de projets.

ANNEXE G – Risques et réponses aux risques

Le mandat de la BIC, qui consiste à financer des projets générateurs de revenus dans l'intérêt public, et la nature de ses activités l'obligent à assumer des risques plus élevés que ceux que le secteur privé veut ou peut accepter. En assumant un risque plus élevé, elle est en mesure d'attirer une plus grande part d'investissements du secteur privé dans la catégorie d'actifs des infrastructures.

Comme l'indique la troisième section du présent plan d'entreprise, l'adoption d'un cadre et d'une politique de GRE révisés, ainsi que des rajustements aux politiques et procédures de crédit, à la formation des membres du personnel et à l'établissement d'une culture du risque sont en cours.

Les risques associés à la priorité accordée par la BIC à l'atteinte de résultats clés et à l'attraction d'investissements du secteur privé sont clairement identifiés, évalués et atténués dans le cadre du processus décisionnel.

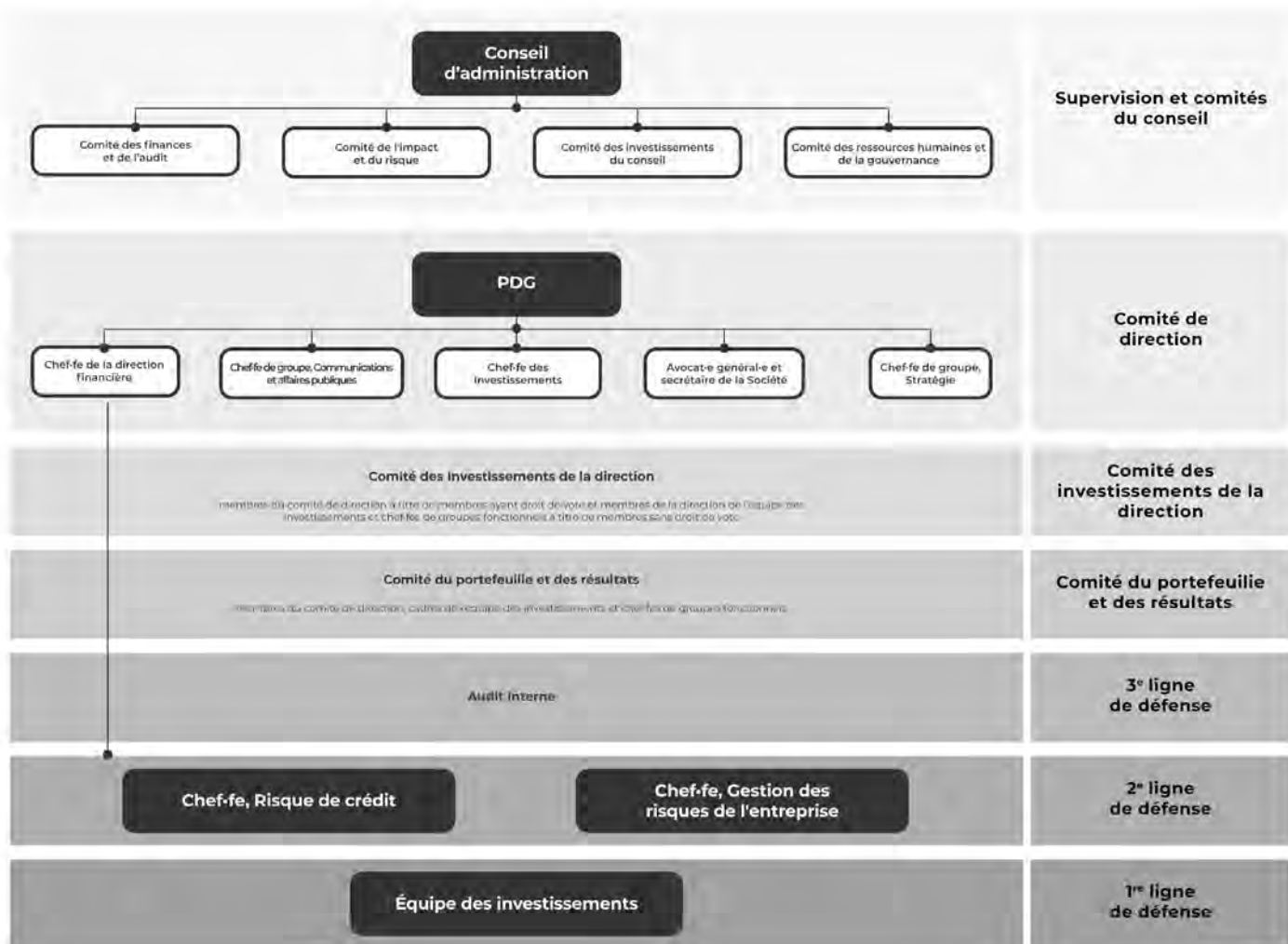
Approche de la BIC en matière de gestion des risques

La BIC reconnaît qu'assumer un certain niveau de risque est essentiel pour mener des affaires, en particulier dans le contexte de son mandat et de son modèle d'affaires, qui diffèrent sensiblement de ceux des institutions financières traditionnelles. La BIC a adopté une approche à quatre volets pour gérer ses risques, en mettant l'accent sur le risque d'entreprise, le risque d'investissement, le risque de crédit et le risque opérationnel. La direction et les comités concernés du conseil d'administration examinent périodiquement chaque domaine de gestion des risques.

La BIC demeure concentrée sur l'évolution de son approche de la gestion des risques à quatre volets dans l'ensemble de l'organisation par l'entremise de processus et de procédures. Elle continue de favoriser une forte culture du risque afin d'atténuer et de résoudre les problèmes potentiels le plus tôt possible, et d'appuyer des décisions et des affectations des ressources qui sont éclairées et fondées sur le risque.

Modèle de gouvernance des risques

Le modèle de gouvernance des risques de la BIC est illustré dans le tableau ci-dessous et s'appuie sur le cadre de gestion des risques d'entreprise, sur les processus et procédures de gestion des risques et sur la formation en gestion des risques.



Politique et cadre de gestion des risques

La politique et le cadre de GRE de la BIC ont été révisés en interne en 2023 afin de fournir la vision, les principes, les objectifs, la taxonomie, la structure de gouvernance, le processus d'évaluation des risques et les rapports nécessaires à la gestion efficace des risques au sein de la BIC. Ils s'appliquent à tous les membres du personnel ainsi qu'à toutes les activités de la BIC. Ils sont complétés par des énoncés d'appétence pour le risque et des indicateurs de risque principaux afin de soutenir les stratégies et les décisions relatives à la prise de risque et de fournir un aperçu des risques émergents auxquels la BIC peut être confrontée.

Méthodologie d'évaluation des risques d'investissement

La BIC a mis au point une méthode d'évaluation interne des risques pour aider son équipe des investissements dans ses évaluations et dans la détermination du risque d'investissement qui en découle pour chaque investissement envisagé. Cette méthode permet d'adopter une approche cohérente pour évaluer le risque des opérations de financement de projets, conformément aux pratiques exemplaires du marché. En ce qui concerne les entreprises emprunteuses, la BIC utilise les méthodes de notation de la dette des entreprises en vigueur dans le secteur. La notation du risque sous-jacent d'un emprunteur constitue un élément fondamental de l'évaluation des pertes provisionnelles de la BIC au cours de sa vie.

Politiques et procédures liées aux risques

Un répertoire numérique exclusif a été créé, où toutes les politiques et procédures de la BIC, y compris celles liées aux risques, sont classées, stockées et mises à la disposition de tous les membres du personnel.

Des politiques de sécurité et de gestion de l'information sont en place, y compris les procédures relatives aux technologies de l'information en ce qui concerne la cybersécurité, la continuité des activités et l'utilisation acceptable de la technologie ainsi que la formation et les tests connexes.

Un programme de gestion des risques opérationnels est en cours de révision, y compris les principaux indicateurs de risque présentés au conseil d'administration chaque trimestre.

ANNEXE H – Harmonisation avec les priorités du gouvernement

Les priorités et les activités de la BIC sont axées sur les domaines des infrastructures et des investissements et sont par conséquent en accord avec le plan sur les infrastructures Investir dans le Canada du gouvernement. Les activités de la BIC sont également conformes aux priorités de l'ensemble du gouvernement dans les secteurs clés ci-dessous.

Transparence et gouvernement ouvert

La BIC a à cœur l'ouverture et la transparence envers la population canadienne en ce qui concerne ses activités, ses investissements et ses processus décisionnels, tout en protégeant la confidentialité des renseignements commerciaux de nature sensible transmis par ses partenaires commerciaux, comme l'exigent la *Loi sur la BIC* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Conformément à cette priorité, la BIC donne accès à l'information suivante sur son site Web :

- » états financiers trimestriels
- » résumés des plans d'entreprise, y compris les budgets d'exploitation et d'investissement, une fois qu'ils ont été soumis au ministre et déposés au Parlement
- » rapports annuels des activités, y compris les états financiers annuels audités et le rapport de l'auditeur, une fois qu'ils ont été soumis au ministre et déposés au Parlement
- » frais de voyages et d'accueil des membres du conseil d'administration et de la direction
- » rapports annuels sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- » assemblées publiques annuelles et documents connexes
- » politiques en matière de responsabilité et de processus décisionnels, notamment au sujet des activités d'approvisionnement et d'investissement

Chaque année, la BIC organise une assemblée publique annuelle pour partager ses résultats financiers et opérationnels. Cette assemblée publique permet au public de faire des commentaires et d'engager un dialogue avec le conseil d'administration et le/la PDG de la

BIC sur des questions directement liées à ses activités et à son exploitation. Après l'assemblée publique, la BIC publie les procédures, les présentations et les réponses aux questions y afférentes sur son site Web. La dernière assemblée publique annuelle a eu lieu le 13 juin 2023.

La BIC continuera à appuyer la transparence accrue de ses activités, de ses opérations, de ses investissements et de ses processus décisionnels au cours de la période de planification. Cet effort consistera notamment à améliorer la divulgation et l'accès à l'information en recourant à divers moyens (des méthodes traditionnelles aux approches numériques) pour communiquer avec la population canadienne.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

La BIC investit dans l'infrastructure dans l'intérêt public, notamment dans cinq secteurs prioritaires. Elle a pour objectif premier d'apporter à la population canadienne un large éventail d'avantages en matière d'infrastructure dans l'ensemble du pays. Conformément à l'énoncé des priorités et des responsabilités, la BIC cherche à obtenir des résultats concrets par ses investissements dans les infrastructures, notamment la réduction des GES, la connexion de la population canadienne, l'augmentation de la croissance économique et la réduction du déficit en matière d'infrastructures autochtones. Ces retombées publiques sont au cœur de son cadre d'investissement, et la BIC les considère comme le rendement de ses investissements.

La BIC fournit des rapports détaillés sur l'impact public de ses projets pour la population du pays, y compris pour les communautés autochtones, et par région. Il est également important de mieux comprendre la répartition des investissements et de l'impact public de la BIC entre les différents groupes de la population canadienne. À l'appui de cet objectif, elle a également réalisé une analyse ACS+ de la répartition attendue de l'impact public dans ses secteurs prioritaires.

Les infrastructures des secteurs prioritaires de la BIC créent des attentes en ce qui a trait aux avantages pour un large éventail de la population canadienne, et leur répartition générale est relativement équilibrée en ce qui concerne le revenu, le sexe et l'âge. L'impact pour les différents groupes varie selon les catégories d'infrastructures; par exemple, les transports en commun sont plus susceptibles de bénéficier aux jeunes et aux personnes à faible revenu, et le secteur d'Internet haut débit, aux zones rurales et à faible revenu. Contrairement aux résultats relatifs à l'utilisation et à l'exploitation de l'infrastructure, la phase de construction a des avantages plus concentrés qui sont susceptibles de profiter de façon disproportionnée aux travailleurs masculins.

Les conclusions de l'analyse ACS+ montrent l'impact général du travail de la BIC, tout en mettant en évidence la nécessité de continuer à surveiller les domaines d'infrastructure dans lesquels elle investit. L'analyse ACS+ des résultats attendus dans ses secteurs prioritaires sera examinée chaque année et communiquée dans le rapport annuel. Les résultats seront pris en compte pour constituer le portefeuille et veiller à ce que les diverses populations continuent à accéder aux projets de la BIC et à en bénéficier.

Diversité et équité en matière d'emploi

La BIC est déterminée à offrir à son personnel un milieu de travail inclusif qui reconnaît que les compétences, les connaissances et les antécédents distincts renforcent la société et au sein duquel tout le monde apporte quelque chose au groupe, ce qui permet d'apprendre les uns des autres.

Le comité interfonctionnel de diversité, d'équité et d'inclusion, qui est dirigé par des membres du personnel, continue de fournir des conseils sur les programmes internes de la BIC en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Une nouvelle structure de gouvernance sur ces questions a été élaborée et approuvée par le comité de direction de la BIC, qui entreprendra la mise en place des mesures recommandées pour soutenir la gouvernance, la responsabilisation, la formation et la communication en matière de diversité et d'inclusion.

La BIC a lancé son premier questionnaire d'auto-identification à l'appui de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* en 2023. Celui-ci lui permettra de mettre en place et de suivre des mesures en vue de faire croître la diversité, l'équité et l'inclusion.

Intérêts des communautés autochtones et du Nord

La BIC aidera le gouvernement à réaliser son engagement de parvenir à une réconciliation avec les communautés autochtones ainsi que d'établir et de maintenir des relations mutuellement respectueuses.

Grâce à ses activités de mobilisation et de sensibilisation, la BIC rencontre différents groupes partout au pays. Les communautés et les organisations autochtones ainsi que les parties prenantes représentant les territoires du Nord ont fait pression pour que l'on tienne compte des déficiences dans les infrastructures auxquelles ces communautés et régions se heurtent. La BIC a tenu des rencontres avec les trois gouvernements territoriaux pour discuter de leurs priorités globales et cerner des projets auxquels elle pourrait éventuellement participer. La BIC continuera d'explorer des possibilités de travailler avec les communautés autochtones et du Nord afin de comprendre les difficultés et les solutions associées aux besoins en infrastructures de ces communautés, y compris leurs liens avec son mandat.

En mars 2021, la BIC a lancé l'initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) qui vise à construire de nouveaux projets d'infrastructure dans les communautés autochtones. L'initiative générera davantage d'investissements dans des projets qui sont essentiels à la croissance économique et à la protection de l'environnement avec les communautés autochtones du Canada. L'IICA a été élaborée avec la contribution de responsables, communautés et organisations d'infrastructures autochtones, afin de créer une initiative qui favorisera l'accès au capital pour les projets communautaires.

La BIC investit aussi activement dans les communautés autochtones partout au Canada et elle a comme objectif d'investir au moins un milliard de dollars dans les infrastructures autochtones dans ses secteurs prioritaires.

À cette fin, la BIC a mis sur pied une équipe spécialisée composée de spécialistes du domaine et de représentant·es autochtones. Cette équipe se consacre à l'offre de conseils et au développement de projets avec les communautés autochtones. Elle effectuera une revue diligente interne sur toutes les occasions d'investissement dans des projets.

Développement durable

La BIC engage des investissements dans des projets qui sont dans l'intérêt public. Conformément à la mission énoncée dans la *Loi sur la BIC*, l'un des facteurs considérés est la contribution du projet à la durabilité des infrastructures au Canada. Cela peut signifier, par exemple, qu'un projet contribue à la capacité du gouvernement de financer et d'entretenir des infrastructures au profit de la population canadienne à long terme ou qu'il aura des effets favorables pour le climat et les collectivités.

Investir dans un avenir à faibles émissions de carbone pour l'ensemble de la population canadienne est une force motrice qui motive plusieurs de ses investissements. Une partie importante de son mandat est consacrée à l'investissement dans des projets de transport en commun, d'énergie propre et d'infrastructures vertes et à la réalisation de progrès importants visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la création d'un avenir durable pour toute la population canadienne. La BIC a fixé, parmi ses indicateurs de rendement clés, un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées à ses investissements. Revu périodiquement, cet objectif de réduction annuelle moyenne de GES est actuellement fixé à 15 Mt.

En décembre 2022, la BIC a publié un document intitulé « [Durabilité et impact à la BIC](#) », qui donne un aperçu détaillé des activités et des progrès liés à la durabilité. Ce document contient le cadre de durabilité de la BIC, composé de trois piliers qui indiquent de quelle façon la BIC atteindra ses objectifs par ses investissements, en sa qualité d'investisseuse d'impact et en

tant que société. Il décrit également sa démarche pour atteindre les cibles de carboneutralité, fournit un calcul de l'empreinte carbone (émissions de GES de la portée 1 et 2) associée aux activités de la BIC et présente le premier rapport du groupe de travail sur les informations financières relatives aux changements climatiques (GIFCC).

Au cours de 2023-2024, la BIC a poursuivi ses initiatives de durabilité conformément au cadre. Elle a notamment élaboré sa méthode de gestion du risque physique et de transition, exploré comment elle pourrait utiliser son influence auprès des partenaires d'investissement pour faire progresser les résultats en matière de durabilité, amélioré les rapports du GIFCC par le calcul des émissions financées de ses projets (de la portée 3) et entrepris une analyse des scénarios liés au climat. Ces initiatives seront présentées dans le rapport annuel 2023-2024. En 2024-2025, la BIC s'appuiera sur ces travaux en approfondissant sa compréhension des émissions financées et en explorant comment elle peut utiliser son influence en matière d'investissement pour encourager les partenaires à utiliser dans les projets des matériaux de construction à faible émission de carbone.

La BIC a mis sur pied un groupe de travail sur la durabilité. Le groupe est composé de membres de la direction et de membres du personnel de toute l'organisation afin de garantir un large éventail de contributions et de perspectives sur les questions de durabilité ayant un impact sur la BIC, telles que la politique et les résultats axés sur la durabilité pour l'organisation. La BIC communique régulièrement avec d'autres parties prenantes de son secteur qui s'intéressent aux mesures de lutte contre les changements climatiques et participe à la Communauté de pratique écologique des sociétés d'État.

Milieu de travail sécuritaire

La BIC est déterminée à offrir un environnement de travail sûr et sain qui donne la priorité à la prévention du harcèlement, de la violence au travail et de la discrimination. Les membres du personnel ont accès à un ensemble complet de politiques et de ressources qui décrivent les attentes de la BIC et les responsabilités du personnel. Ils suivent également une formation annuelle obligatoire sur les moyens de lutter contre le harcèlement et la violence au travail. La BIC offre un programme d'apprentissage professionnel approfondi qui comporte des programmes précis sur la santé mentale et le bien-être. Le comité de santé et de sécurité au travail, qui représente une variété de membres du personnel interfonctionnels de la BIC, a reçu une formation sur la politique fédérale en milieu de travail et le *Code canadien du travail*, et en est certifié. Il s'efforce d'éliminer et d'atténuer les risques liés à la santé et à la sécurité au travail.

ANNEXE I – Cadre d'investissement de la BIC

L'activité la plus importante de la BIC est d'effectuer des investissements dans les infrastructures qui produiront des résultats pour la population canadienne, conformément à son mandat législatif, aux priorités énoncées dans l'EPR et à d'autres directives pertinentes.

Le cadre d'investissement est une méthodologie qui régit les décisions d'investissement de la BIC et garantit que les investissements s'alignent sur les résultats de la BIC et se traduisent par des avantages pour le public. Il guide l'organisation dans son évaluation et dans l'approbation des investissements proposés, conformément au pouvoir du conseil d'administration de la BIC de prendre les décisions d'investissement finales dans les secteurs prioritaires approuvés.

Le cadre d'investissement comporte quatre composantes :



Composante 1 : Axé sur l'impact public et les résultats

La modernisation des infrastructures et l'obtention de résultats qui profitent à la population canadienne sont essentielles au succès de la BIC. Ces deux impératifs font partie des priorités stratégiques de la BIC.

Le cadre d'investissement soutient ces priorités en établissant des résultats quantifiables clairs pour définir ce qui sera considéré comme un succès. Ces résultats s'appuient sur les priorités du gouvernement telles qu'énoncées par la *Loi sur la BIC*, l'EPR, les budgets fédéraux et d'autres politiques gouvernementales plus larges, afin de s'assurer que ses activités d'investissement sont conformes à l'intérêt public.

L'investissement dans la modernisation des infrastructures est mesuré en fonction de l'augmentation globale de l'investissement total dans les infrastructures de la BIC au Canada et des investisseurs privés et institutionnels.

Pour quantifier ce résultat, la BIC évalue le potentiel d'un investissement dans l'ensemble de son portefeuille en fonction des caractéristiques suivantes, qui indiqueront l'ampleur et la diversité de ses investissements :

- » En quoi il contribue au rythme du capital déployé, que ce soit sur le plan du nombre d'investissements et de la valeur totale
- » En quoi il alimente la diversité des capitaux déployés dans les secteurs prioritaires de la BIC et dans les régions du pays
- » S'il est réalisé en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers, conformément à l'objectif d'un milliard de dollars énoncé dans l'EPR

Ce résultat entraîne la création d'emplois dans le secteur de la construction, car les projets d'infrastructure sont rendus possibles et réalisés grâce au financement de la BIC.

La BIC évalue également les facteurs de réussite du capital qui reflètent les éléments uniques de son mandat, notamment :

- » Attirer des capitaux privés et institutionnels pour investir au côté de la BIC
- » L'utilisation des ressources pour offrir des taux d'intérêt avantageux, assumant les risques associés au développement de projets d'infrastructure pour stimuler l'investissement

Les **résultats des investissements** sont évalués par la mesure dans laquelle un projet atteint des résultats positifs d'impact public pour l'action climatique, la connectivité de la population canadienne, la croissance économique et les infrastructures autochtones.

Pour quantifier ce résultat, la BIC mesure ses progrès en matière de livraison des résultats du plan de croissance et des résultats similaires des avantages à long terme de la nouvelle infrastructure comme suit :

- » **L'action climatique** – réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux objectifs du Canada pour 2030 et 2050
- » **Connecter les personnes et les collectivités** – notamment en améliorant l'accès à l'Internet haut débit, en augmentant l'achalandage des transports en commun et en comblant les déficits d'infrastructures autochtones
- » **La croissance économique** – par le biais de l'accroissement du volume commercial et de la productivité agricole

Composante 2 : Lien entre les résultats d'impact public et le déploiement du capital et l'appétence pour le risque

La BIC diffère d'un investisseur traditionnel à bien des égards, mais l'une des différences fondamentales réside dans la façon dont elle évalue le rendement de son capital. Alors qu'un investisseur traditionnel cherche à optimiser le rendement sous forme de profits, la BIC cherche à obtenir des résultats qui profitent à la population canadienne.

Cela donne à la BIC la souplesse et la possibilité d'utiliser son capital pour innover, prendre plus de risques que le marché n'en prendra, et être un investisseur d'impact patient.

Cependant, déterminer comment et quand déployer ce capital et pour quel type de rendement nécessite de comprendre les différences entre les projets et les secteurs et les différents impacts et résultats qui peuvent être atteints.

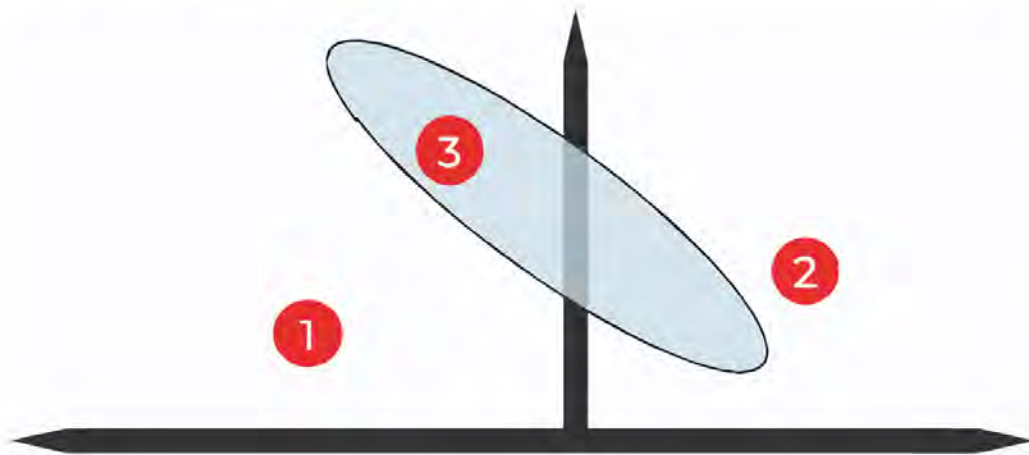
C'est pourquoi le cadre d'investissement établit un lien entre l'atteinte des résultats du portefeuille en matière d'intérêt public et l'utilisation des ressources du cadre financier de la BIC.

Pour ce faire, il faut comparer l'intérêt public d'un investissement à l'utilisation des ressources financières de la BIC. La BIC est prête à investir davantage dans des projets qui permettent de mieux atteindre les objectifs d'intérêt public.

Pour chaque projet à l'étude au moyen du cadre d'investissement, le résultat en matière d'intérêt public doit être lié à l'un des intérêts publics définis dans la première composante du cadre d'investissement et être rigoureusement quantifié en collaboration avec les promoteurs du projet

Résultats dans l'intérêt public

(c.-à-d. réduction des gaz à effet de serre, utilisation des transports en commun, foyers connectés à Internet haut débit, croissance économique, réduction du déficit en matière d'infrastructures autochtones)



Incidence fiscale

(Risque/Rendement)

1	Les résultats de cet investissement ne justifient pas encore un investissement de la BIC. Elle évalue si elle peut améliorer les résultats – ou réaliser le projet avec un moindre investissement de la BIC.
2	Cet investissement dépasse ses attentes – est-il possible de l'accélérer? Existe-t-il d'autres occasions similaires qu'elle peut développer?
3	Si elle effectue constamment des investissements dans sa zone cible, elle attendra ses objectifs globaux pour le portefeuille.

Les ressources financières d'un projet sont quantifiées en fonction de son incidence fiscale. L'incidence fiscale comprend des taux avantageux par rapport au taux d'emprunt du gouvernement du Canada et l'impact du risque assumé dans un investissement donné. Cela inclut une évaluation du risque de crédit qui prend en compte des facteurs tels que les conditions du marché, les coûts de construction et d'autres facteurs qui ont un impact important. L'incidence fiscale peut être positive ou négative en fonction de la tarification et du risque. Elle correspond à l'impact de l'investissement sur l'excédent ou le déficit consolidé du gouvernement du Canada.

La BIC explore activement des approches d'investissement pour s'assurer d'utiliser pleinement son capital et son affectation dans le cadre financier afin d'accélérer la réalisation de projets à impact élevé.

Déterminer le résultat en matière d'intérêt public et l'incidence fiscale permet à la BIC de comprendre la valeur d'un investissement proposé et lui permet également d'améliorer ses investissements en prenant en compte les éléments suivants :

- » Travailler avec les promoteurs de projets pour améliorer les résultats d'intérêt public de leur projet (p. ex., augmenter la portée d'un projet d'énergie de quartier pour lui permettre de se connecter à plus d'installations et d'augmenter la réduction des GES)
- » Attirer des capitaux privés qui réduisent l'importance de l'investissement de la BIC
- » Offrir du financement à des conditions moins avantageuses ou optimiser le transfert des risques

Les « zones cibles » développées pour chaque secteur créent des attentes claires quant à la relation entre les résultats d'intérêt public et l'utilisation des ressources financières. Elles reflètent également les caractéristiques des investissements dans ce sous-secteur – la zone cible pour le transport d'électricité reflète le coût en capital plus élevé, le profil de risque et les résultats d'intérêt public élevés. Cependant, la zone cible pour les AZE reflète le coût en capital plus faible, le profil de risque et les résultats différents de ces investissements.

Composante 3 : Balises claires

Le cadre d'investissement permet à la BIC de se concentrer sur les résultats de ses investissements.

Toutefois, l'accent mis sur les résultats ne remplace pas la nécessité pour la BIC de fonctionner à l'intérieur de balises claires pour évaluer les investissements potentiels et prendre des décisions. En plus d'évaluer l'impact de l'investissement sur le public par rapport à l'utilisation des ressources financières de la BIC, cette étape permet de s'assurer que les investissements de la BIC sont conformes à la *Loi sur la BIC*, aux objectifs des politiques fédérales et aux meilleures pratiques des organismes d'investissement.

La BIC a établi deux séries de « balises » pour assurer que cela se produise.

La première série de balises témoigne de la conformité avec l'objectif de la *Loi sur la BIC*, à savoir :

- » Un projet d'infrastructure
- » Dans l'intérêt public en obtenant un ou plusieurs de ses résultats d'intérêt public
- » Au Canada ou en partie au Canada

- » Générateur de revenus – c'est-à-dire qu'il augmente le financement total disponible pour les projets d'infrastructure grâce à une source de revenus, à des économies de coûts ou à une autre source périodique de revenus
- » Faire appel à des capitaux privés et institutionnels à un moment approprié du cycle de vie du projet

La deuxième série de balises porte sur la structuration des investissements et garantit que les investissements de la BIC sont dimensionnés pour combler une lacune qui empêche le projet d'aller de l'avant :

- » La transaction a pris toutes les mesures raisonnables pour augmenter les résultats d'impact public (p. ex., réduire davantage les GES) et réduire l'incidence fiscale de la BIC (p. ex., attirer des capitaux privés, assurer un rendement approprié sur les capitaux privés, réduire le montant de l'investissement)
- » Le projet n'ira pas de l'avant, ou il ira de l'avant, mais beaucoup moins efficacement sans l'implication de la BIC

La BIC évalue cette lacune en tenant compte des données financières du projet dans une structure avec et sans la BIC. Elle cherche à fournir le niveau minimal de soutien nécessaire pour justifier une décision d'investissement dans un projet qui offre un résultat d'intérêt public. Si le rendement financier d'un projet est suffisant pour aller de l'avant sans l'investissement de la BIC, la BIC n'investit pas. Cela permet de s'assurer que l'investissement de la BIC ne procurera aucun avantage privé injustifié.

Cette revue diligente financière tient compte de la réglementation en vigueur (p. ex., la tarification du carbone), d'autres formes de soutien financier fédéral et d'autres ordres de gouvernement, et évalue le niveau de rendement pour les partenaires privés. La lacune qui empêche un projet de progresser pourrait découler d'une :

- » **Lacune économique** : les avantages financiers du projet sont insuffisants pour couvrir les coûts d'exploitation et fournir un rendement raisonnable sur le capital du secteur privé.
- » **Lacune de risque commercial** : il existe des risques particuliers que les investissements privés ne peuvent pas évaluer ou assumer efficacement – par exemple, le rythme de croissance de la demande initiale pour un nouvel actif d'infrastructure.

- » **Lacune structurelle d'investissement** : lorsque les produits d'investissement commerciaux ne sont pas facilement accessibles, par exemple en accordant des prêts à l'échelle requise pour soutenir les projets d'infrastructures autochtones ou les agrégateurs de projets de rénovations énergétiques.
- » **Lacune de transfert de risque** : lorsque l'investissement de la BIC appuie la décision d'un promoteur public d'adopter un modèle de prestation de services qui transfère un risque supplémentaire à un investisseur du secteur privé.

Par exemple, les projets d'Internet haut débit dans de nombreuses zones rurales ne sont pas rentables, mais garantir l'accès à un débit de 50/10 Mb/s est une priorité de la politique publique. Il s'agit d'une lacune économique qui empêche les projets d'aller de l'avant. L'investissement de la BIC par le biais d'un financement à faible coût aide ces projets à se réaliser et à atteindre l'accès universel à Internet haut débit.

Composante 4 : Vue d'ensemble du portefeuille

Les investissements dans les secteurs prioritaires de la BIC ont des caractéristiques très différentes en ce qui a trait aux résultats, à l'échéancier, à la géographie et au déploiement du capital.

Par exemple, les AZE et les initiatives de rénovations énergétiques sont des programmes ciblés impliquant des projets de taille relativement petite, dont le cycle de vie peut progresser rapidement, et qui peuvent se réaliser dans toutes les régions du pays. Cependant, d'autres investissements, comme les lignes de transport d'électricité ou les réseaux de transport en commun ont des cycles de développement très longs, nécessitent un temps et des ressources considérables et sont plus susceptibles d'être concentrés dans certaines régions. Les autobus réduiront chacun les GES, mais la quantité sera modeste compte tenu de l'importance de l'investissement. Un investissement plus substantiel dans un secteur comme l'énergie propre ou le transport en commun peut entraîner des réductions de GES beaucoup plus grandes.

Dans ce contexte, la BIC établit les attentes quant à la relation entre les résultats et le coût budgétaire en ce qui concerne la manière dont ils contribuent à un portefeuille diversifié dans le cadre de son tableau de bord équilibré présenté à l'annexe C. Le cadre d'investissement exige donc de la BIC qu'elle maintienne une stratégie de portefeuille globale qui gère et équilibre les résultats qu'elle cherche à atteindre dans l'ensemble de son portefeuille d'investissement. De plus, il établit des attentes claires quant aux investissements à effectuer dans chaque secteur et sous-secteur prioritaire.

La composante du cadre d'investissement qui porte sur l'analyse du portefeuille établit des attentes claires pour les investissements dans chaque sous-secteur en fonction du rôle qu'ils jouent dans l'atteinte des objectifs globaux du portefeuille.



COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

contact@cib-bic.ca

Investissements : investissements@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, bureau 2309, C.P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9

SUIVEZ-NOUS

